pote à pote

Le magazine des Quartiers

Unis pour l'égalité

Europe
Convergence pour l'égalité

Dossier
Droit de vote des Etrangers

Laïcité
Egalité devant la loi : Mariage pour tous

N°139/140 - Trimestriel - avril-septembre 2013 - 10 Euros - www.poteapote.com - Pote à Pote, le magazine de la Fédération Nationale des Maisons des Potes

Tour de France 2013

Faire de l'Égalité une Réalité

Du 7 octobre au 7 décembre 2013

Mémoires 1983 - 2013

Les Maisons des Potes se mobilisent à travers toute la France pour poursuivre le combat de la Marche pour l'Égalité et contre le Racisme.

Fédération nationale des Maisons des Potes

ÉDITO

L'Europe de l'Égalité est en marche !

Il y a 30 ans, c'est en France et au Royaume-Uni que les enfants d'immigrés venus des anciennes colonies se soulevaient contre les crimes racistes et réclamaient l'Egalité. Le Royaume-Uni connaissait des soulèvements en 81 à Brixton et à Bordwater Farm en 85 contre des violences policières à caractère raciste. En France, le 14 octobre 1983, 30 jeunes « beurs » des Minguettes (une cité HLM de la banlieue de Lyon) soutenus par un curé démarraient de Marseille une « Marche pour l'égalité et contre le racisme » pour être rejoints le 3 décembre à Paris par 100 000 personnes de toutes origines. SOS Racisme amplifiait la mobilisation un an plus tard et rassemblait 500 000 personnes place de la concorde en juin 1985 pour dire « Touche pas à mon pote » !

Progressivement, tous les autres pays d'Europe sont devenus des terres d'immigration et de lutte contre le racisme. Le 17 octobre 2009, c'est à Rome, qu'une manifestation contre le racisme et l'homophobie rassemblait plus de 200 000 personnes. Le combat pour l'Egalité contre le racisme et les discriminations se mène désormais en Allemagne, en Belgique, en Bulgarie, en Espagne, en Grèce, en Italie, au Luxembourg, au Portugal, en Hongrie...

30 ans après la marche de 1983, nous avons décidé d'agir à l'échelle européenne avec les forces antiracistes mobilisées dans les différents pays en solidarité avec les immigrés et réclamons l'Egalité des droits contre le racisme et les discriminations. Notre unité est d'autant plus urgente que nous affrontons tous une extrême droite raciste, xénophobe, sexiste, homophobe, qui propage la haine contre les juifs et les musulmans.

Une nouvelle génération de militants antiracistes est disponible et déterminée à agir pour Faire de L'Egalité Une Réalité au plan européen comme en témoignent ceux qui ont réalisés ce *Pote à Pote* et qui nous ont permis d'avancer vers une plate-forme de revendications communes avec nos différents partenaires européens que je vous livre à présent.

Comme les marcheurs de l'égalité le réclamaient déjà en 1983, cette nouvelle génération d'antiracistes réclame le droit de vote des étrangers extracommunautaires, qui depuis a été accordé dans de nombreux pays européens. Nous demandons la régularisation de tous les travailleurs sans papiers comme l'ont obtenu nos camarades italiens et espagnols. Nous demandons l'ouverture des emplois fermés aux non européens comme c'est le cas au Royaume-Uni.

Aujourd'hui, de nouvelles générations se mobilisent contre les discriminations en France comme dans toute l'Europe en organisant des opérations testings et en intentant des procès contre les discriminations. Nous demandons à la Justice européenne de reconnaitre ce procédé dans toute l'Europe comme c'est le cas en France depuis 2002 et que soient légalisées les «class actions» antiracistes comme aux USA.

Enfin, en convergence avec nos partenaires européens des mouvements LGBT et féministes pour Faire de L'Egalité Une Réalité nous réclamons que le droit au mariage pour tous adopté récemment en France soit accordé dans toute l'Europe, et nous défendons le droit à l'IVG, remis en cause par l'extrême droite dans de nombreux pays.

Ces revendications pour une « Europe de l'Egalité » seront débattues lors de nos Universités Européennes de l'Egalité contre le racisme qui se tiendront à Paris les 5,6,7 décembre prochain , à l'issue du Tour de France de rencontre débats que des jeunes marcheurs vont réaliser du 7 octobre au 7 décembre prochain en faisant aussi étape au Luxembourg, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Angleterre et en Belgique.

Vous êtes tous invités à participer aux échanges lors du Tour de France comme lors des Rencontres Européennes. Ensemble nous pouvons honorer la mémoire des marcheurs de 1983 en donnant un nouveau souffle à ce combat.

Samuel Thomas,
Délégué Général de la Fédération Nationale des Maisons des Potes

Grâce à votre soutien, Pote à Pote ira encore plus loin, ABONNEZ-VOUS !

[] Particuliers : 10 € et plus /an
[] Associations : 50 € et plus /an
[] Institutions : 100 € et plus /an

Coupon à renvoyer à :
Fédération Nationale des Maisons des Potes
16, Square Dunois, 75013 Paris.
tel : 01 44 93 23 23

NOM .....
PRÉNOM .....
ADRESSE .....
C.P. ..... VILLE .....
MAIL .....
TEL. .....

Maisons des Potes

Pote à Pote magazine N°139-140

Fédération Nationale
des Maisons des Potes
16 square Dunois- 75013 Paris
www.maisondespotes.fr
Tél:01.44.93.23.23
Fax: 01.44.93.23.24
www.poteapote.com
Contact rédaction:
julien.vanhee@maisondespotes.fr

Directeur de la publication : Samuel Thomas
Rédacteur en Chef : Julien Vanhée
Rédactrice en chef adjointe : Lamia Dzanouni
Direction artistique : Julien Vanhée
Abonnement : Mala Dhunnoo, Minta Ouattara
Diffusion : Le réseau national des Maisons des Potes
Rédacteurs : Teddy Ambroise, Pierre Beaupère, Matyas Beyick, Ricardo Bouzas-Mendes, Christine Chalier, Dolpi, Naïla Dzanouni-Brousse de Laborde, Abby Faye, Justine Franco-Février, Julien Grégoire, Sophia Hocini, Carolina Maciel de França, Sabine Mallet, Grégory Mauzé, Julia Moumon, Nicolas Rey, Nadjib Sellali, Magarita Spasova, Slimane Tirera, Dianguina Tounkana, S.V, Alexandrine Yala
Comité de lecteurs : Loic Rigaud, Tulin Sen et Myriam Zaanoun
Cartes : L. Dzanouni, Eurostat, L.U.I., J. Vanhée, C. Withol de Wenden
Dessins : Aeto's, I. Ayestaran, Pierre Beaupère, Cartooning for peace, Charb, A. Faber, Ganan, L. Ka-Kuen, Kroll, T. Roy
Photos : AFP, Apple, BBC, Canal-u, cincodias, City of Westminster, DPA, Oige Flobachtach, S. Gustave, Y. Herman, A. Kisbenedek, Mirror, Nederland3, Reuters, Rinzewind, Sunday Times
Couverture : Photo de Danny Santos et Fédération Nationale des Maisons des Potes

Numéro de commission paritaire: 1208G84757-ISSN-1259-4199
Imprimeur: EXPRESSIONS 2 - 10 Bis, rue Bisson - 75020 Paris - Tél: 01.43.58.26.26

Soutenu par :

Ile de France
l'acsé

3 *Edito*

7 ÉDUCATION POPULAIRE

8 Jeunesse européenne en mouvement

10 Les organisations européennes s'engagent

14 Tribune de S. Troussel : Pour une Europe solidaire des territoires

15 DROIT DE VOTE DES ÉTRANGERS

16 Le droit de vote : quelques exemples

17 Royaume-Uni: le Commonwealth & le vote des minorités

18 Echec de la représentativité politique des minorités au Royaume-Uni

19 Le droit de Vote en Irlande

20 Droit de vote en Espagne : réciprocité

21 Le vote des marocains en Espagne & des étrangers votent en Suisse

22 Interview du MJS belge

23 La tournée du PRG

24 Tribune de F. Carrey-Conte, députée de Paris

25 IMMIGRATION

26 Italie : régularisations massives & précisions législatives

27 Bienvenue au Portugal & répression des migrants en Grèce

28 Espagne : régularisations

29 Grèce : Cauchemar pour les sans papiers mineurs

30 Xénophobie en Hongrie

31 Des Points pour être britanniques & Espagne : préférence latino

32 Nationalité allemande

33 DISCRIMINATION

34 Isabelle Carles : un historique européen

35 Témoignage britannique de Jean Lambert (députée)

36 What's wrong with Equality ?

37 Bulgarie : Egalité & Belgique : Syndicats vs patrons

38 Suède : la politique d'intégration remise en cause

39 Suède : esprit de conciliation

40 Discriminations à l'Emploi : L'Europe & l'Allemagne

41 Les Roms : interview de K. Zeribi

42 Les Roms ne sont pas nomades

43 Hitler idole des anti-Roms & Roms en Italie

44 Des Camps de Roms en Hongrie

45 LOGEMENT

46 Interview de K. Delli, députée européenne

48 Bilan européen & restriction au Royaume-Uni

49 Les Pays-Bas : Un modèle ?

50 Système transparent à Londres

51 POLICE/JUSTICE

52 Discriminations : problème sociétal ou individuel?

53 Historique des luttes judiciaires au Royaume-Uni

54 Espagne : des magistrats antiracistes & Accès à la Justice en Allemagne

55 Aide Juridictionnelle en Italie

56 Les Class Actions arrivent en France

57 ECO/EMPLOI

58 L'Allemagne est-elle raciste par Intérim ?

59 Allemagne : les étrangers face au marché de l'emploi

60 Emplois Fermés en Europe

61 Royaume-Uni : droits sociaux menacés

62 Espagne : où travaillent les immigrés ?

63 FÉMINISME

64 Femmes et Roms : la double peine

65 Femen : couvrez ce sein que je ne saurais voir

66 Le plus vieux métier du monde

67 EDUCATION

68 Poids économique ou devoir ?

69 L'Espagne maltraite sa jeunesse

70 Croatie : l'Église refuse l'éducation sexuelle

71 CULTURE / MÉDIAS

72 Tête de Nègre

73 Une mauvaise image produit de l'exclusion sociale

74 Diversité : représentations médiatiques

75 LAÏCITÉ

76 Mariage pour tous en Espagne : ils disent «¡ Sí !»

77 Mariage gay en Europe : une évolution constante

78 Croatie : Église vs État & Grèce : fichage des cultes

79 LUTTE CONTRE L'EXTRÊME-DROITE

80 Crimes racistes en Allemagne

81 J.Y Camus : les associations manquent de soutien

82 Grèce : Interview d'Aliki Papadomichelaki (Syriza)

83 MÉMOIRE

84 Interview de Benjamin Stora

85 Chavez : ce que l'Histoire retiendra

J'AI VIOLEMMENT ENVIE D'ETRE FORMÉ

En France, + de 30% des jeunes des quartiers en difficulté sont au chômage. Pourtant, on leur promet à l'école, que s'ils travaillent bien, ils trouveront un emploi. La réalité, c'est qu'il leur est déjà très difficile de trouver un stage ou un contrat d'apprentissage, étapes de formation avant d'accéder à l'emploi. Changeons la donne avec www.sos-stage.fr la plate forme internet d'accès aux stages sans discrimination.

SOSTAGE
Seules vos compétences comptent !

Faire de l'égalité une réalité avec www.sos-stage.fr

Fédération Nationale des Maisons des potes - 16 square Dunois, 75013 Paris - Tél 01 44 93 23 23 - Fax 01 44 93 23 24

EDUCATION POPULAIRE

Dans tous les pays d'Europe, des associations, des syndicats, des partis mobilisent leurs forces pour construire une Europe fraternelle qui protège les immigrés, menacés par la xénophobie et le racisme. Ce mouvement d'éducation populaire qui agit aux côtés des immigrés et des plus fragiles dans les quartiers populaires de toute l'Europe doit être valorisé et soutenu par l'Union Européenne, comme le réclame Stéphane Troussel, président du Conseil Général de Seine-Saint-Denis. C'est aux représentants de ces organisations que nous avons demandé de nous expliquer la situation propre à leur pays et les actions qu'ils mènent pour faire de l'égalité une réalité. Leur parole a été recueillie par des jeunes, en action avec les Maisons des Potes, pour préparer les rencontres européennes pour l'égalité contre le racisme, qui se dérouleront les 5, 6 et 7 décembre prochains.

Samuel Thomas

La jeunesse européenne en mouvement pour construire l'Europe de l'Égalité

Pour élaborer ce numéro de Pote à Pote consacré à l'Europe de l'Égalité, des jeunes engagés contre les discrimination et le racisme, venant de plusieurs pays, de plusieurs organisations, ont témoigné de ce que les pays d'Europe font aujourd'hui en matière de lutte contre les discriminations. Sans eux, ce numéro n'aurait pas été possible. Hommage.

Teddy Ambroise

Pur produit des années 90, Teddy a été bercé par les championnats européens de Football, par l'Eurovision... A 25 ans, son approche est plus citoyenne : comment l'Europe peut elle aider à lutter contre les discriminations. Teddy s'est intérressé à la situation des immigrés en Suède.

Pierre Beaupère

Ce dessinateur compte dans ses passions la diversité et le métissage culturels. Ses origines familiales, réunionnaises et suisses, l'ont amené à étudier pour Pote à Pote le cas du droit de vote des étrangers en Suisse.

Nadia Bouhassoun

Nadia est l'une des artisans des relations européennes de la Fédération des Maisons des Potes. Partie à la rencontre des partenaires en Bulgarie, en Sicile, En s'appuyant sur un réseau d'associations trop peu sollicitées, en entretenant les échanges, et en complétant le réseau avec de nouvelles associations, elle est pour beaucoup dans la réussite de ce projet. Merci.

Ricardo Bouzas Mendes

Militant de la cause étudiante, cet espagnol de 23 ans a étudié dans de nombreuses villes Européennes. Il est l'exemple même de cette nouvelle génération européenne à qui la mobilité ne fait pas peur.

Abdoul-Karim Cissé

Journaliste avant tout, mais aussi convaincu par la lutte antiraciste, AKC a été d'une précieuse aide au magazine. Il a réalisé pour nous des interviews des leaders internationaux qui s'expriment dans ce numéro.

Patrick Demiaz

Cet apprenti juriste, considère que la lutte contre les discriminations engagée au niveau européen permet une action concertée et plus efficace des principaux acteurs ainsi qu'une sensibilisation plus large.

Lamia Dzanouni

Du haut de ses 26 ans, et après des études poussées sur le monde anglophone, Lamia sait que la convergence européenne des luttes pour l'égalité n'est pas chose aisée. Pour elle, la confrontation du point de vue britannique avec le modèle dit républicain permettra de mieux cerner et combattre le fléau des discriminations et du racisme.

Naïla Dzanouni-Brousse de Laborde

Passionée et engagée dans la lutte antiraciste depuis son plus jeune âge, Naïla anime le pôle anti-discriminations de la Fédération des Maisons des Potes. Elle a fait des recherches et corrigé les articles de la rubrique Justice pour ce numéro.

Dimitri Farge

Dimitri, 24 ans, est issu d'une famille franco espagnole. Il a mené pour ce pote à pote des recherches sur les avancées de la lutte pour l'égalité en Belgique.

Abby Faye

Abby pense que son identité est autant française qu'européenne. Ce qu'elle retient de l'Europe? Les principes de démocratie, de solidarité, de tolérance et de multiculturalisme. Elle nous éclaire sur la situation des immigrés en Espagne.

Noémi Fischbein

Future avocate, Noémi s'est engagée contre les discriminations fondées sur le genre, l'orientation sexuelle et l'origine.

Justine Franco

Etudiante en bi-licence de droit franco-allemand, Justine a mis à profit cette qualité pour écrire sur la thématique de la nationalité en Allemagne.

Diego Fernando Grajales Jaramillo

Cet enseignant d'Espagnol d'origine Colombienne a aidé la rédaction de Pote à Pote dans ses contacts avec les partenaires hispanophones et a traduit des articles et interviews de ceux-cis.

Julien Grégoire

Cet étudiant journaliste franco-belge a démontré sa foi en une Europe politique et citoyenne. Arrivé de Bruxelles, il s'intéresse à l'élargissement de l'Union Européenne. En étudiant le cas de la Croatie, nouvelle arrivée dans l'Union, et en complétant les recherches de notre rédaction, il a fourni un travail précieux à notre magazine.

Etienne Hartmann

Jeune étudiant, Étiennne a déjà eu la chance de voyager dans de nombreux pays : la Suisse, l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Portugal, l'Italie, l'Espagne... Pour le magazine, il a étudié le Portugal et a ainsi interviewé M. Ferreira du bureau portugais de SOS Racismo.

Sophia Hocini

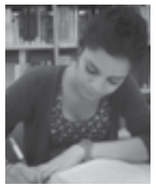

Militante féministe, antiraciste et franchement de gauche, Sophia est une citoyenne rayonnante d'enthousiasme et de révolte, installée à Marseille. «La Robe Rouge» s'est intéressée pour Pote à Pote au mouvement FEMEN qui se développe en Europe et au combat universel pour l'abolition de la prostitution.

Moulaye Idriss Sow

A 21 ans, Moulaye est venu du Mali étudier à l'université Pathéon Assas (Paris 2). Les recherches qu'il a menées en Belgique sur la lutte contre les discriminations dans l'accès au logement l'ont amené vers le centre pour l'égalité des chances de Bruxelle.

Julia Jeune

Julia, étudiante en Sociologie à Lyon, estime qu'apprendre des autres, c'est apprendre sur soi-même. A ce titre, elle compte beaucoup sur les échanges que nous pouvons avoir avec nos partenaires européens. Pour Julia, la réconciliation Franco-Allemande est au coeur de la construction de l'Europe.

Sabine Mallet

Sabine est une militante contre les discriminations, étudiante à Lyon. Elle a réalisé pour Pote à Pote une enquête sur les régularisations massives de sans papiers qui ont été effectuées en Espagne.

Julia Moumon

Trop noire pour les uns, et trop blanche pour les autres, Julia s'est engagée dans la lutte contre les discriminations. Elle désire faire de l'égalité une réalité dans l'accès à la Justice. C'est ainsi qu'elle a pu mettre en valeur le cas de l'Aide Juridictionnelle en Italie.

Ava Peck

Au sein de la rédaction, Ava a mis sa passion pour la langue et la culture anglaises au service des recherches pour ce numéro de Pote à Pote.

Loic Rigaud

Citoyen d'une Ville-carrefour de l'Europe (Lyon), Loïc est un citoyen du métissage culturel. Son engagement anti-raciste dès son plus jeune âge et son opiniatreté à combattre le racisme et les inégalités en ont fait un expert en matière de lutte contre les discriminations. Il avait organisé la nuit du Testing européen.

Ines Serrano

D'origine espagnole, Ines a utilisé sa connaissance de la langue hispanique afin de traduire des interviews et articles réalisés en espagnol.

Slimane Tirera

Slimane est un europhile convaincu. Il dirige une association en Seine-Saint-Denis, dans la banlieue parisienne, et à ce titre emmène régulièrement les plus jeunes visiter les institutions européennes. Il est allé à Bruxelles pour nous, rencontrer les participants à des forums sociaux européens.

Julien Vanhée

Activiste depuis son plus jeune âge, Julien a fréquenté depuis longtemps des organisations européennes, notamment avec l'OBESSU et l'IGLYO. Il croit en des futurs États-Unis d'Europe, qui permettraient de voir plus grand pour les idéaux démocratiques et de vivre-ensemble. Il est le rédacteur en chef de Pote à Pote et a ainsi contribué de nombreuses recherches sur différents pays d'Europe.

Alexandrine Yala

Alexandrine est de la nouvelle génération européenne : celle qui désire se rencontrer, échanger et voyager. Elle a maintenu les contacts de la Fédération des Maisons des Potes avec d'autres associations européennes, et, ce faisant, a pu faire des recherches pour ce numéro, sur le Royaume-Uni et l'Italie.

Les organisations européennes s'engagent pour faire de l'égalité une réalité

Pour élaborer ce Pote à Pote, nous avons fait apppel aux associations partenaires de la FNMDP implantés dans 12 pays d'Europe. Avec ce réseau d'associations antiracistes européennes, nous entreprenons de dessiner l'Europe de l'égalité. Les partis politiques, organisations de jeunes, antiracistes ou citoyennes qui ont pris part à l'élaboration de ce numéro, ont participé aux Universités d'automne 2012 et d'été 2013 des Maisons des Potes (Assises de l'égalité). Dans l'avenir, de nombreux projets au niveau européen verront le jour. A l'automne 2013, nous allons nous retrouver les 5, 6 et 7 décembre pour étudier comment peser tous ensemble en faveur de l'égalité et contre le racisme à l'occasion des élections européennnes du printemps 2014.

Allemagne : Die Linke

Die Linke est un parti politique allemand fondé le 16 juin 2007. Il compte actuellement 69 500 adhérents, ce qui fait de lui une grande force politique du pays. DIE LINKE est constamment engagée pour la justice sociale, la démocratie et la paix. Il est ouvert aux personnes ayant un intérêt pour la politique, qu'il s'agisse des mouvements sociaux, des syndicats, ou simplement guidés par leur conviction. Lors de nos universités d'automne 2012, Die Linke a été représenté par Michael Reuß´. Assistant parlementaire pour le groupe DIE LINKE au Bundestag allemand, il préside la commission de pétition à Berlin depuis 2006. Michael a fait des études de droit et de sciences politiques dans les Universités de Fribourg-en-Brisgau, Constance et à l'IEP de Lille.

Belgique : Kif Kif

La FNMDP a tissé depuis quelques années des liens avec Kif Kif, une association belge qui se bat pour l'égalité et contre le racisme. Fondée en 2001, elle participe à la création d'une société solidaire, démocratique et interculturelle. Cette association est régulièrement à l'origine d'initiatives critiques, sensibilisatrices, intéractives et éducatives et propose des instruments pour faire entendre une autre voix sur le vivre-ensemble interculturel. Au-delà de l'aspect culturel, Kif Kif lutte aussi activement contre le Racisme. C'est précisément cet aspect qui a lié nos deux associations. C'est ainsi, que, en 2008, l'association, avait, aux côtés de Samuel Thomas et de SOS Racisme, poursuivi ADECCO en justice pour avoir pratiqué des discriminations à l'embauche. À cette occasion, leur représentante, Carolina Maciel de Franca, a travaillé avec nous sur la question des médias. Elle a commencé à travailler en tant que bénévole pour l'association antiraciste flamande Kif Kif en janvier 2010. Elle participait à des ateliers sur le journalisme et les médias et en gérait le site internet. En avril 2011, elle est devenue permanente de l'association en tant spécialiste du pôle.

Belgique : Fédération Générale du travail de Belgique

Avec 1.517.500 membres, la FGBT est la deuxième fédération syndicale belge. Fondée en 1945 à Bruxelles, elle travaille au jour le jour à plus de justice sociale, à une meilleure répartition des richesses, à plus d'égalité dans le monde du travail. Elle veut également maintenir une sécurité sociale, une concertation sociale et un droit du travail forts, au niveau fédéral. Elle défend un monde du travail qui place au centre les préoccupations sociales et l'intérêt du travailleur. Lors de nos universités d'été, Joseph Burnotte (Responsable lutte contre les discriminations et la diversité (Cepag-FGBT) a manifesté un désir d'établir un contact durable avec nous et le reste de notre réseau européen qui s'unit autour de la lutte contre le racisme et les discriminations. Il est actuellement animateur de la commission des travailleurs migrants et de la Cellule de lutte contre les discriminations du CEPAG, Centre d'Education Populaire André Genot, et du mouvement d'éducation permanente de la FGTB (Fédération Générale du Travail de Belgique).

Belgique : Association Culturelle Joseph Jacquemotte

Le 31 mai 1961 est créée la Fondation Joseph Jacquemotte a.s.b.l. (FJJ - aujourd'hui, ACJJ : Association Culturelle Joseph Jacquemotte asbl). Institut de formation politique, économique et sociale, elle produit des études et recherches sur l'histoire du mouvement ouvrier. Elle développe ses activités dans le domaine de l'éducation permanente. Elle organise des conférences privées et publiques sur l'histoire du mouvement ouvrier et publie des livres, brochures et revues théoriques. Enfin, ACJJ poursuit son engagement dans le mouvement de contestation de l'ultralibéralisme à travers différentes thématiques.

Belgique : Mouvement des Jeunes Socialistes Belges

Le Mouvement des Jeunes Socialistes est une organisation de Jeunesse reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est une structure indépendante et démocratique pour les Jeunes Socialistes âgés de 16 à 30 ans. Le MJS est un lieu de rencontres et d'échanges autour de sujets politiques et sociaux. Sa mission est de donner la possibilité aux jeunes de s'engager dans des combats à propos de ces sujets, de leur offrir des outils d'organisation et de nature politique. Il agit via des communiqués de presse, des assemblées générales, des distributions de tracts et par l'organisation de conférences. Nous avons tissé des liens avec le président du MJS David Cordonnier qui a par ailleurs rédigé un article dans ce numéro. David Cordonnier est un ancien syndicaliste étudiant au sein de la FEF (Fédération des Etudiants Francophones).

Bulgarie : Commission de protection contre les discriminations

КОМИСИЯ ЗА ЗАЩИТА ОТ ДИСКРИМИНАЦИЯ

Cette commission est une organisation de lutte contre les discriminations Bulgarie. Nous avons tissé des liens avec une de leurs représentantes, Margarita Spasova. Elle est notamment intervenue au cours de nos universités d'automne à la table ronde discrimination. Depuis 2008, elle travaille comme responsable des projets et communication à la commission pour la protection contre les discriminations de la Bulgarie. Elle a été responsable des projets diversité entre 2006 et 2008 au ministère du Travail et des Politiques Sociales. Experte en émancipation féminine, avec un intérêt spécial pour les minorités ethniques, les femmes et jeunes filles migrantes.

Danemark : SOS mod Racisme

Sos Mod Racisme Danemark est une association de sensibilisation de l'opinion aux problématiques de discriminations et d'immigration. Elle exerce diverses activités régulières pour diffuser le message « tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux, indépendamment de la couleur de peau, la langue, la nationalité, l'origine ethnique ou culturel ou des croyances religieuses ». L'association nous a appris que les mouvements fraternels existent peu dans leurs pays car les mouvements radicaux sont très présents. De fait, il y a un réel manque de présence des associations « fraternellement » antiracistes. Marianne Olsen, l'une des dirigeantes de cette association a été contactée par Nadia Bouassoun, et nous restons depuis en contact. Ce projet lui inspire beaucoup d'espoirs de convergence.

Espagne : SOS Racisme

Association fondée en 1989 par un groupe d'individus issu des organisations de la jeunesse de gauche, Sos Racisme Catalogne a été créée sous l'impulsion de Sos Racisme en France. Elle promeut des valeurs fraternelles et égalitaires et défend l'immigration comme une richesse culturelle pour la catalogne. L'association défend des idées telles que : la citoyenneté universelle, séparée de la nationalité, et basée sur la résidence, comme pilier fondamental d'une démocratie pluraliste et inclusive. Elle organise régulièrement des campagnes et manifestations dans lesquelles elle fait des dénonciations publiques, et promeut les attitudes respectueuses des droits de l'homme. Sos Racisme Catalogne traite quotidiennement des cas de discrimination. Elle renforce sans cesse l'analyse antiraciste au travers de « dialogue antiraciste » et la préparation de documents de réflexion. Les 11, 12 et 13 juillet, Mar Carrera (représentante de Sos Racisme Catalogne) est venue soutenir les revendications de la FNMDP en participant à la table ronde justice.

Espagne : Casal dels infants

Créée et implantée en 1982 à Barcelone Casa dels infants est une organisation née de la participation des voisins et voisines du quartier du Raval de Barcelone qui unissent leurs efforts pour le transformer socialement, grâce à l'éducation. Elle est spécialisée dans l'action sociale notamment dans le travail avec des jeunes mais également avec des familles. Elle compte une vingtaine de salariés et 755 volontaires travaillant pour venir en aide à son public. Casal del infants promeut, encourage et rend possible la réalisation de projets, activités qui répondent à la situation sociales des enfants, des jeunes et des familles en conformité avec les idéaux de l'organisation. Lors de nos universités d'automne 2012, Enric CANET (Directeur Relations Citoyennes au sein de la Casal dels Infants, Espagne) a soutenu l'action « Sos Stage » qui vient en aide aux lycéens professionnels des quartiers populaires. Biologiste de formation, Enric a travaillé dans l'Enseignement Secondaire et comme bénévole dans les mouvements de jeunesse de Catalogne. Il a intégré l'association Casal dels Infants il y a 20 ans, d'abord comme éducateur, jusqu'à devenir Directeur de Relations Citoyennes.

France : Fédération Nationale des Maisons des Potes

La FNMDP est une organisation de lutte contre le racisme et les discriminations qui fédère des associatifs, des élus, des syndicalistes engagés dans les quartiers populaires aux cotés des immigrés, de leurs enfants pour défendre leur droit à l'emploi, à la culture, à l'éducation, au logement, à la laïcité, à la sécurité, à la justice. Avec nous autour de dix revendications pour «Faire de L'Egalité Une Réalité», 300 associations de quartiers participent à nos actions et à nos «Tour de France de l'Egalité» et nos Universités citoyennes.

Nous intervenons auprès des responsables politiques pour Faire de L'Egalité Une Réalité, notamment grâce au *Pote à Pote*, diffusé à 9000 abonnés ainsi que par internet à 250 000 sympathisants. En tant que porte-voix des acteurs de la lutte pour l'égalité, il donne des repères et des éléments de réflexion.

Nous agissons en justice pour condamner les systèmes de discrimination raciale qui persistent en France et en Europe dans les domaines notamment de l'emploi, du logement...

Nous luttons contre les discriminations dans l'accès aux stages des lycéens professionnels des quartiers populaires avec le dispositif sos-stage.

Enfin, nous travaillons à la convergence des antiracistes européens. Ce *Pote à Pote* et les prochaines universités témoignent de notre volonté d'étendre ce réseau.

Hongrie : Attac

Fondée en 2002, ATTAC Hongrie est une organisation faisant partie du mouvement altermondialiste international. Il a toutefois défini ses objectifs en tenant compte des particularités hongroises, telles que le déroulement du changement de régime ou la politique économique du pays, à leurs yeux ratée. Régulièrement, les membres de cette organisation s'expriment sur les événements politico-économiques mais également sur les problèmes sociaux hongrois. Nous avons eu des contacts avec Matyas Benyik le président de l'organisation concernant les discriminations en Hongrie. Economiste, il est spécialisé dans les questions de politique commerciale et d'intégration économique. Il a participé à plusieurs campagnes internationales contre l'AGCS et de l'OMC.

Italie : SOS Razzismo

Association anti-raciste, indépendante, démocratique, Sos razzismo sicilia a été fondée en 2008. Elle met en œuvre de nombreuses actions comme la promotion des droits de l'homme ou encore la promotion de la socialisation entre les citoyens italiens et étrangers à travers l'échange de connaissances. Elle facilite également l'intégration sociale des citoyens étrangers, adultes et enfants. L'un de ses fondateurs, Youssoupha Thiam, a tissé des liens important avec la FNMDP. Ce médiateur social a travaillé en tant que coordinateur sur le denier projet du SOS Sicilia ,Table Multicurelle, en partenariat avec un hôtel-école. Il est notamment intervenu lors de nos universités d'automne où il a soutenu notre proposition de régulariser les travailleurs sans papiers en nous évoquant l'expérience italienne à ce sujet.

Portugal : SOS Racismo

SOS Racismo Portugal est une association fondée en 1990. En 1996, l'association fut reconnue d'utilité publique pour son action contre les discriminations. Elle se bat pour un monde plus juste, égalitaire et interculturelle où tous les nationaux et étrangers de toutes couleurs, peuvent jouir des mêmes droits de citoyenneté. Elle collabore avec d'autres associations anti-racistes. SOS Racismo développe également des activités et des actions avec d'autres associations, des pays européens et est actuellement activement impliqué dans le réseau européen anti-raciste, en collaboration avec divers pays européens.

Portugal : Acidi

L'ACIDI accueille et aide à l'intégration des immigrants au Portugal. Il s'implique à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques relatives à l'intégration et à l'immigration. Il promeut le dialogue entre les différentes cultures, ethnies et religions. Nous avons eu des contacts réguliers avec Vasco Malta, conseiller de cette institution. Avocat et expert sur la discrimination ethnique et l'immigration, Vasco est actuellement membre de la Commission portugaise pour les Droits de l'Homme. Il est également chargé de la liaison national pour le Portugal à l'Agence de l'Union Européenne pour les Droits Fondamentaux, présentateur de télé et auteur du rapport du bureau juridique pour le programme RTP Africa – RUMOS. Il est intervenu lors de nos universités d'automne à la table ronde discrimination.

Royaume-Uni : Green Party

Fondé en 1973 avec la première édition du « Manifeste pour une société durable », le green party est le principal parti politique écologiste du Royaume-Uni, implanté en Angleterre et au Pays de Galles. Il se bat pour des solutions responsables à nos crises sociales, économiques et environnementales grâce à son engagement envers l'équité, la participation citoyenne, la responsabilité partagée, la paix et la protection de l'environnement. Le Parti Vert s'oppose à toute discrimination fondée sur la sexualité et l'identité de genre ou sur les origines. Il veille à ce que les lois sur l'égalité et la discrimination s'appliquent à toutes les organisations. Les 11,12 et 13 juillet, Jean Lambert, députée européenne est venue représenter le parti et a soutenu la construction d'un réseau anti discrimination de la FNMDP à l'échelle européenne. Députée verte pour Londres depuis 1999. Elle a été réélue au Parlement Européen pour la troisième fois en Juin 2009. Jean est membre de la commission Emploi et Affaires sociales. Elle est également une membre suppléante au sein de la commission sur les libertés civiques, la justice et les affaires domestique (ou intérieures), où elle travaille sur l'immigration, l'anti-discrimination et l'asile.

Tribune : Pour une Europe solidaire des territoires

Après de longs mois de négociations, un compromis pour le budget européen de 2014 à 2020 a enfin été atteint. A l'arrivée, malgré l'engagement du Président François Hollande en faveur de la relance et des citoyens européens les plus exposés à la crise, l'égoïsme d'une majorité de pays membres a prévalu, nous condamnant au statu quo d'une solidarité européenne au rabais.

Alors que l'Europe peine à sortir de la récession, je regrette le manque de vision stratégique de l'Europe sur la question cruciale des années à venir : le risque croissant de décrochage de nombreux territoires urbains frappés par la désindustrialisation.

Les habitants des territoires en souffrance comme la Seine-Saint-Denis attendent et méritent que l'Europe contribue à la relance, mais aussi qu'elle assume pleinement son rôle dans l'effort de solidarité que nous impose la crise.

Nous attendons de l'Europe qu'elle agisse pour l'insertion et l'inclusion de tous. Cela passe notamment par une confiance renouvelée aux régions et aux départements, qui par leurs politiques d'insertion, de formation et de lutte contre la pauvreté, tiennent un rôle de bouclier social dans les territoires.

Le 18 février dernier, j'ai organisé la 1ère rencontre européenne de la Seine-Saint-Denis. A cette occasion, j'ai lancé un appel pour une solidarité territoriale en Europe.

Alors qu'on reproche souvent à l'Europe sa panne démocratique, il nous a semblé que nous pouvions contribuer à rallumer le moteur par le bas, par le local.

C'est dans les quartiers, auprès de leur population souvent jeune, que se joue la promesse de justice et de progrès qui fonde le pacte social des grands pays européens. Avec la crise pourtant, les habitants des quartiers populaires ploient sous les difficultés. Si l'on ne veut pas qu'ils cèdent à la défiance ou à la résignation, il faut les soutenir et les protéger.

En raison de ses compétences en matière d'action sociale et d'éducation, le Département est ainsi un acteur essentiel de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020, qui mise sur la formation et l'inclusion autant que sur l'innovation.

« L'Europe est à la croisée des chemins : où bien elle se mobilise pour préparer l'avenir en s'appuyant sur la jeunesse des quartiers populaires ; ou bien elle se condamne à subir demain les tensions que les inégalités économiques, sociales et territoriales creusent en ce moment. »

L'Europe, en effet, ne peut espérer de sortie de crise durable si elle s'engage sur la voie d'un développement à plusieurs vitesses avec la constitution de poches de pauvreté et d'espaces de relégation.

En Ile-de-France, une part importante de la Seine-Saint-Denis court aujourd'hui un risque de décrochage économique et social. Elle est en effet le département au taux de pauvreté le plus élevé de France métropolitaine, tandis que la région Ile-de-France, possède le PIB le plus élevé d'Europe.

Pour les habitants de la Seine-Saint-Denis et d'autres territoires en difficulté, l'Europe peut paraître lointaine et indifférente. Pourtant, les fonds structurels et les actions financées par les fonds de solidarité européens renforcent la solidarité concrète sur les territoires.

Le Fonds social européen (FSE) a un rôle fondamental sur le plan social comme levier financier soutenant non seulement la lutte contre la pauvreté, mais aussi tout ce qui concerne la politique de l'emploi.

L'Europe est à la croisée des chemins : ou bien elle se mobilise pour préparer l'avenir en s'appuyant sur la jeunesse des quartiers populaires ; ou bien elle se condamne à subir demain les tensions que les inégalités économiques, sociales et territoriales qui se creusent en ce moment.

L'Europe ne peut rêver son avenir et regarder vers l'horizon que si elle a les pieds solidement ancrés dans la réalité de ses populations. C'est à cette condition qu'elle sera à nouveau en phase avec ses principes fondateurs.

Stéphane Troussel
Président du Conseil Général de Seine-Saint-Denis

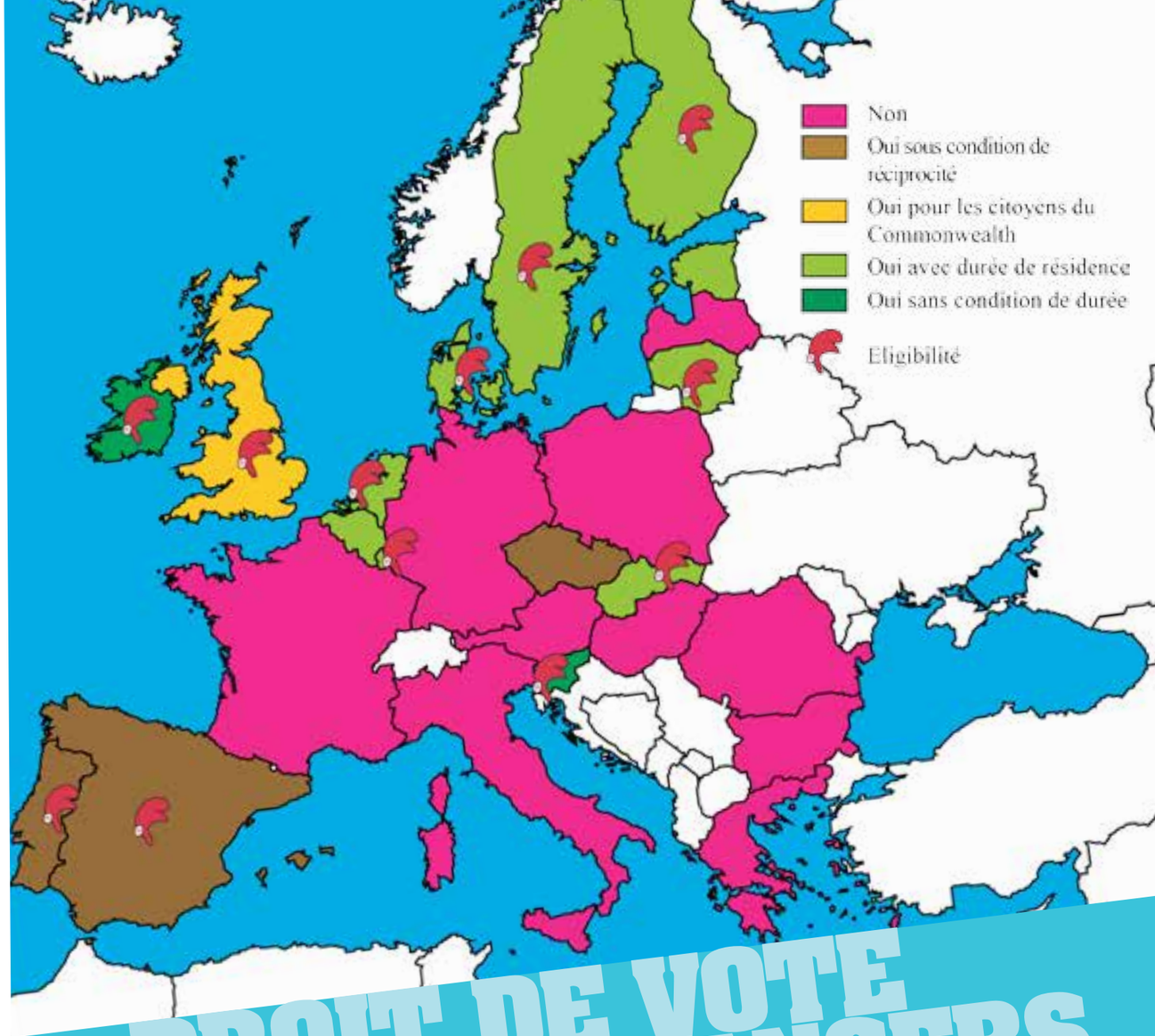

DROIT DE VOTE DES ETRANGERS

La revendication du droit de vote des étrangers est fondatrice de la Fédération Nationale des Maisons des Potes. En 1989, les Maisons des Potes portent avec SOS Racisme la campagne «89 pour l'égalité» et récoltent 500 000 signatures. Aujourd'hui, une majorité de Français et de parlementaires doivent nous permettre de conquérir ce droit accordé aux seuls européens en 1991. Depuis 1989, de nombreux pays ont élargi le droit de vote aux extracommunautaires, démontrant qu'il est possible de faire de l'égalité une réalité en matière de citoyenneté. Pour gagner en Allemagne, en Italie comme en France, nous avons besoin de nous appuyer sur les conquêtes en Belgique, au Royaume-Uni, en Espagne, aux Pays Bas, en Suède et en Irlande... Jean Louis Borloo et François Hollande commettent une faute historique en reportant le vote du congrès qui devait permettre d'adopter le droit de vote des étrangers avant les municipales de 2014. La trahison de la principale promesse antiraciste du président sonne comme une pré-victoire électorale du Front National.

Samuel Thomas

Le droit de vote des étrangers en Europe : Quelques exemples

Francois Hollande a déclaré qu'il soumettrait un texte au Parlement concernant le droit de vote des étrangers après les municipales. Si la question fait toujours débat en France, la cause a bien progressé chez certains de nos voisins.

L'Irlande, la Norvège, la Suède, le Danemark et le Benelux en avance

En matière de droit de vote des étrangers, plusieurs pays en Europe se distinguent des autres. Tout d'abord l'Irlande qui fait figure de « pionnier ». En effet, les étrangers sont soumis au même régime que les nationaux pour les élections dans les communes et leurs équivalents. Ce droit a été instauré depuis les élections municipales de 1963. Concernant la Suède et le Danemark, hormis les irlandais et les norvégiens étant soumis au même régime que les nationaux, les autres étrangers ont la possibilité de voter pour les municipales avec respectivement 3 et 4 ans de résidence dans le pays.

D'autres pays comme la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas ont déjà franchi le cap pour le droit de vote des étrangers sans condition de réciprocité. En effet, les étrangers résidant dans le pays depuis 5 ans ont la possibilité de voter dans les communes et équivalents. Les Pays Bas font d'ailleurs parti des premiers pays ave à l'avoir accorder pour les élections municipales en 1986.

Réciprocité en Espagne et au Portugal

Il est par ailleurs important de souligner que certains pays européens donnent une importance conséquente au principe de réciprocité pour le droit de vote. Il s'agit d'un principe juridique qui permet l'application de divers effets juridiques, quand ces derniers sont également acceptés par des pays étrangers. C'est le cas pour des nations telles que l'Espagne ou le Portugal.

Un lien de causalité entre le droit de vote et l'éligibilité des étrangers

Hormis le cas de la Belgique où les résidents d'une commune ont le droit de vote mais n'ont pas la possibilité d'être en situation d'éligibilité, on constate qu'une logique est globalement respectée. En effet, les pays cités précédemment appliquent avec quelques nuances, les mêmes conditions pour le droit de vote que pour l'éligibilité. Ainsi, si l'on prend l'exemple du Luxembourg, on constatera que tout comme pour le droit de vote, un étranger doit résider depuis 5 ans dans le pays avec une condition supplémentaire de 6 mois de vie dans la commune où il se présente.

Le cas particulier de la Suisse

La Suisse a la particularité d'avoir des conditions de droit de vote et d'éligibilité différentes selon le canton. Il existe ainsi un écart pouvant aller de 1 à 5 ans de résidence dans le canton. Cependant, on retrouve une constante avec la possibilité pour les étrangers de voter dans ces localités.

Ainsi, de nombreux pays ont accordé le droit de vote aux étrangers. Pourtant certains pionniers de l'Union Européenne tels que l'Italie, l'Allemagne et la France ne l'ont pas appliqué et ce quelles que soient les conditions. On peut ainsi se demander quel exemple la France va-t-elle suivre après les municipales de 2014?

Teddy Ambroise

La Documentation française (Paris)

Royaume-Uni: Pleins droits pour les ressorrtissants du Commonwealth

Les ressortissants des 54 pays de l'ancien Empire Britannique ont le droit de vote et d'éligibilité à toutes les élections

La Grande Bretagne est un pays ayant une législation particulière concernant le droit de vote des étrangers. Cela vient du fait qu'il y ait une distinction entre les étrangers: Les ressortissants du Commonwealth et les autres. La différence se ressent dans les droits qu'ont les uns et pas les autres. Le Commonwealth compte 54 pays membres. Ses ressortissants ont un statut privilégié au Royaume-Uni au regard des autres étrangers non-ressortissants du Commonwealth. Ils ont le droit de vote à toutes les élections, à l'exception des européennes, et sont éligibles pour chacune d'entre elles. Cela a été mis en place afin de favoriser l'organisation de la représentation des minorités. Le principe de réciprocité n'est pas la base contrairement à l'Espagne car tous les pays du Commonweatlh n'accordent pas ce droit.

Chaque niveau a connu une loi sur la représentativité qui a permis de rendre éligibles les citoyens du Commonwealth grâce à la loi *Representation of the People Act* de 1983. D'après les chiffres que le Royaume-Uni a révélé en 2006 à l'OCDE, Organisation de Coopération et de Développement Économiques, sur les 3 353 000 citoyens étrangers au Royaume-Uni, il y a 1 162 000 citoyens du Commonwealth. Sur ce chiffre, 988 000 sont adultes du Commonwealth et peuvent donc voter à toutes les élections britanniques.

On pourrait penser qu'après la rupture qu'il y a eu avec la décolonisation, ces pays ne puissent être en position de réclamer ce droit. Cependant le *Representation of the People Act* de 1918 reconnaissait le droit de vote à tous les sujets britanniques. En prenant leurs indépendances, ils le perdaient. A la création du Commonwealth, ce droit fut rétabli. A la suite de nombreuses émeutes dites «racial riots», le gouvernement britannique a légiféré sur la question d' « égalité raciale » pour la première fois en 1976 afin de lutter contre les discriminations. Une question essentielle se pose donc pour la Grande Bretagne. Que faire pour la population étrangère qui se trouve sur son territoire depuis de nombreuses années ? Deux solutions se posent: étendre ce droit de vote des ressortissants du Commonwealth aux citoyens d'autres pays étrangers ou bien accorder la nationalité aux étrangers qui se trouvent sur son territoire ?

©wikipedia.org

Alexandrine Yala

Minorités au Royaume-Uni : qui vote pour qui ?

Le Parti travailliste est le premier bénéficiaire des voix des minorités ethniques dont le taux de participation est examiné à la loupe.

Les partis politiques s'appuient sur diverses études pour planifier leur politique, tels que les recensements afin de connaître au mieux la population et d'adapter leurs idées en fonction. En 1991, le recensement proposait pour la première fois une question sur l'origine ethnique. Cette question a été affinée en 2001 avec 5 catégories : les Blancs, les Chinois, les Métisses, les Asiatiques et les Noirs. La population ethnique s'élevait à 3,1 millions sur les 55 millions d'habitants du Royaume-Uni. Celle-ci se concentrait dans les régions les plus urbanisées de l'Angleterre. Les minorités ethniques représentent donc un électorat non négligeable et les partis gagneraient donc beaucoup à attirer le vote de cette population.

Anwar – spécialiste des minorités au Royaume-Uni – montre qu'en 1974, seulement 6% des blancs n'étaient pas inscrits sur les listes électorales contre 24% des minorités ethniques. Ce dernier donne plusieurs raisons de non-inscription des minorités sur les listes électorales : doute sur leur statut de résident voire sur leur droit de vote, barrière de la langue, peur de représailles racistes de groupes d'extrême droite qui identifieraient les noms sur les registres électoraux. Lors des Elections Générales de 1997, 60% des asiatiques et 92% des noirs avaient voté parti travailliste. Son analyse établit que « l'une des raisons expliquant cette tendance électorale des minorités vers le parti travailliste est qu'il était perçu comme sympathisants des minorités ethniques et soutien de la classe ouvrière » du fait des différentes lois passées par le parti travailliste pour lutter contre les discriminations.

Les asiatiques sont ceux qui proportionnellement votent le plus, même plus que les blancs : en 1998, 31% d'entre eux se disaient absolument sûrs de voter aux élections locales comparés à 28% des blancs. L'idéal démocratique repose sur l'idée que le pouvoir politique résulte du peuple souverain. Il ne peut donc pas y avoir de démocratie sans implication du citoyen. C'est pourquoi la citoyenneté politique sollicite non seulement la jouissance de droits civiques – attachés à la nationalité, au droit de vote ou encore à l'éligibilité – mais aussi le devoir de s'impliquer dans la vie politique, d'y participer. Cependant, le degré d'ouverture apparaît comme étant limité par des contraintes placées sur la participation et la représentation politique des minorités ethniques. Les explications d'inégalité dans les institutions représentatives élues affrontent souvent des inégalités sociales basées sur la classe, le sexe et l'ethnie qui ont un effet direct sur la sous-représentation.

Lamia Dzanouni

1918	1963	1971 > ...	1975	1978 > ...	1981	
Royaume-Uni	Irlande	Portugal	Suède	Espagne	Danemark	...

Malgré le droit de vote...
Echec de la représentativité politique des minorités au Royaume-Uni :

Pour rectifier les inégalités de représentation politique des femmes, des minorités et handicapés, la « Speaker's Conference » (un comité de parlementaires de la chambre des communes) était chargée en 2008 de donner des recommandations.

Enquête extraordinaire : une commission parlementaire apporte des réponses

La dernière *Speaker's Conference* qui avait pour thématique la question de la réduction des disparités dans la représentation des minorités afin de lutter contre l'abstention électorale a eu lieu le 12 Novembre 2008 à la chambre des communes. Une *Speaker's Conference* est présidée par le rapporteur ou speaker's et ses membres sont tirés au sort parmi tous les partis politiques siégeant à la Chambres des Communes. C'est une forme d'investigation rarement utilisée. En effet, la première a eu lieu en 1917, et on en compte 5 jusqu'à ce jour.

La *Speaker's Conference* affirme que l'intégration de ces groupes sous représentés à la chambre des communes apporterait beaucoup à la démocratie britannique : en étant mixte, la Chambre des Communes pourrait s'appuyer sur diverses expériences, ce qui permettrait de résoudre les problèmes et de proposer de nouvelles lois plus efficaces. Elle émet ses inquiétudes face à cette situation, elle a peur que le parlement devienne illégitime.

L'objectif de cette conférence ne se limitait pas au seul public des minorités ethniques, mais englobait les minorités dans leur ensemble : les femmes, personnes handicapées, gays, lesbiennes, bisexuels, transsexuels. Elle se devait d'établir les raisons pour lesquelles ces groupes étaient sous-représentés et trouver une solution à ce problème. Il était ainsi primordial de renouer le dialogue entre les MPs et ceux qu'ils sont sensés représenter.

« La Speaker's Conference prône une politique de quotas obligatoires à respecter par les partis politiques. Surtout pour les femmes, puis pour les minorités. »

Les difficultés rencontrées pour une représentation réelle

La Speaker's Conference identifie deux types d'obstacles. Le premier, *supply side barriers* freine la mise en avant des groupes sous représentés, notamment dû au coût élevé d'une campagne électorale. Cette commission reconnaît que les minorités ethniques ont plus de risques de se retrouver dans des activités salariées peu rémunérées, et par conséquent ne peuvent pas se permettre les coûts d'une élection. Elle lance un appel à la création d'un *Democracy Diversity Fund* au niveau des partis politiques locaux pour financer les coûts de la campagne des personnes issues de groupes sous-représentés jusqu'alors inexistant.

Dans les rares cas où la mise en avant est effective, la commission constate que celle-ci n'a nul effet de promouvoir le candidat dans des postes à responsabilités. Cet obstacle est identifié comme étant *demand-side barriers*. La *Speaker's Conference* prône une politique de quotas obligatoires à respecter par les partis politiques. Surtout pour les femmes, puis pour les minorités.

Force est de constater que depuis 2008, rien n'a avancé à ce jour. Des préoccupations sont apparues quant à la légitimité du gouvernement par rapport aux groupes sous-représentés mais la *Speaker's Conference* propose des solutions insuffisantes. Reconnaître que les minorités ethniques profitent mieux de leur influence au sein de la politique conventionnelle notamment à présent qu'il y a 20 ou 30 ans ne remet pas en cause le fait que le parti travailliste peut faire mieux tant dans la prise en compte des préoccupations que dans la promotion des intérêts communs des minorités. Les minorités ont d'ailleurs tendance à se diriger vers une participation moins conventionnelle La *Speaker's Conference* donne surtout des pistes, des recommandations mais ne crée rien de concret pour une représentation équitable.

Lamia Dzanouni

L'exemple irlandais :
pleine citoyenneté pour tous les étrangers

En Irlande tous les résidents étrangers jouissent du droit de vote aux élections municipales et ce…depuis 1963!

© Óige Phoblachtach (Jeunesse républicaine du Sinn Fein, août 2011

Moteur des avancées

D'après les divers témoignages et études sur le sujet, cette mesure ne suscite plus guère la polémique à l'heure actuelle, le rôle des étrangers dans la construction de la société étant aujourd'hui bien ancré dans l'imaginaire collectif. De plus, depuis 1992, aucune durée minimale de séjour sur le territoire n'est exigée. Etat précurseur en Europe, l'Irlande s'est révélée être l'élément moteur des avancées des pays nordiques dans ce domaine. Nous attarder quelque peu sur le modèle irlandais nous permettrait ainsi de nous débarrasser de certaines réticences peu pertinentes. La situation n'est certes pas, nous devons l'admettre, parfaitement identique à la France, puisqu'instaurer le droit de vote des étrangers nécessiterait chez nous une révision de la Constitution. Cette évolution a donc pu se faire en Irlande en dehors de grandes réformes structurelles. Néanmoins, pour ce pays comptant un peu plus de 250 000 étrangers sur son sol, soit environ 7% de sa population, ceci a constitué un temps marquant de la vie politique, ainsi qu'une évolution d'ampleur.

Intégration et reconnaissance, un pas vers l'égalité

Les bienfaits de cette disposition sont multiples et se concentrent en grande partie sur les questions attenantes au vivre ensemble. En effet, l'intégration des étrangers dans la vie de leur commune de résidence a notamment permis de lutter contre le communautarisme, et ceci en ce qu'elle permet une socialisation au travers d'un engagement au sein de la vie publique, soit autour de valeurs communes et non d'une quelconque culture originelle.

Mais ce que devrait nous inspirer le droit de vote des étrangers en Irlande, c'est que militer pour le droit de vote des étrangers, c'est aussi une question d'égalité et de reconnaissance. La reconnaissance des travailleurs étrangers qui cotisent pour la France. Lorsque l'on paie des impôts, lorsque l'on doit s'acquitter d'une taxe d'habitation, il est légitime de ne pas être exclu d'un processus démocratique qui permettrait de faire entendre sa voix dans la gestion de sa commune.
Nous ne pouvons alors que souhaiter que nos dirigeants s'en inspirent !

S.V.

« Etat précurseur en Europe, l'Irlande s'est révélée être l'élément moteur des avancées des pays du nord de l'Europe dans ce domaine. »

1918	1963	1971 > ...	1975	1978 > ...	1981	
Royaume-Uni	Irlande	Portugal	Suède	Espagne	Danemark	...

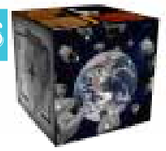

Du droit de vote en Espagne: la réciprocité

En 1978, une première pierre avait été posée en Espagne en faveur de l'égalité entre tous les citoyens. Pourtant, pendant 30 ans, la principale communauté étrangère en Espagne, les marocains en avaient été exclus.

© parainmigrantes.info

La vie publique et politique espagnole fût dirigée par le régime autoritaire et militariste du Général Franco (1935-1975). Après sa mort, c'est à la période dite de « transition démocratique » que la Constitution espagnole a été écrite, adoptée et validée par référendum en 1978. Et déjà, l'Espagne a mis dans sa Constitution le droit de vote des étrangers aux élections municipales sur la base de la réciprocité.

Pour être plus précis, à l'article 13 de la Loi Fondamentale, il est dit que « seuls les Espagnols seront titulaires des droits reconnus à l'article 23, exception faite, en vertu de critères de réciprocité, des dispositions que pourra établir un traité ou une loi concernant le droit de suffrage actif ou passif aux élections municipales ».

Le droit de vote fait partie des « droits reconnus à l'article 23 » lequel précise que « les citoyens ont le droit de participer aux affaires publiques, directement ou par l'intermédiaire de représentants librement élus à des élections périodiques au suffrage universel ».

Enfin, la Constitution espagnole a eu une révision (consécutive au traité de Maastricht en 1992) ajoutant au droit de vote celui de pouvoir être élu à l'échelon municipal, et ce, uniquement pour les ressortissants des pays reconnaissant ces mêmes droits aux résidents espagnols (cf. Hervé Andrès, « Réciprocité et droit de vote des étrangers en Espagne et au Portugal », Pages Europe, 4 mars 2013 – La Documentation française).

Le Principe de réciprocité

Comme dit ci-dessus, le droit de vote des étrangers en Espagne n'est possible qu'à la seule condition de respect du principe de réciprocité avec les citoyens originaires d'un tiers pays.

De plus, les conditions pour un citoyen dont son pays d'origine a conclu ses accords sont qu'ils doivent être titulaires d'une autorisation de résidence en règle ; être résident en Espagne de façon ininterrompue pendant les cinq années précédant leur demande d'inscription sur la liste électorale et voter dans la commune d'Espagne où ils ont leur résidence habituelle.

Ce principe de réciprocité était assez restrictif car non seulement le gouvernement de droite conduit par José María Aznar puis la 1ère mandature du gouvernement de gauche de José Luis Rodríguez Zapatero (période marquée par les régularisations massives de travailleurs sans-papiers) ont été très hostile à reconnaître ce droit à tous les résidents étrangers.

Selon Hervé Andrès, l'Espagne exige non seulement que les États accordent le droit de vote aux Espagnols, mais également que cet accord repose sur un dispositif juridique contraignant (traité, convention, échanges de notes diplomatiques formalisant l'accord).

Puis, dès 2008, José Luis Rodríguez Zapatero a mené une politique extérieure assez offensive avec un ambassadeur chargé de mettre en application les accords de réciprocité et d'aller en conquérir de nouveaux.

Faible taux de participation

C'est une avancée puisqu'un tiers des résidents étrangers disposent du droit de vote, s'ils remplissent les conditions de majorité et de résidence.

Cependant, aux élections municipales de 2011, le taux d'inscription sur les listes électorales spéciales a été très faible (de l'ordre de 14 % de l'électorat potentiel, selon certaines sources). Les électeurs extracommunautaires inscrits ont été environ 46 000, et donc dix fois moins nombreux que les électeurs citoyens de l'UE (cf. Institut national de la statistique sur les résultats aux municipales de 2011). Enfin, nous pouvons dire que l'Espagne peut aller plus loin car ces progrès accumulés dans le domaine de l'égalité sont acquis et irréversible. Ce pays nous montre, à nous Français, que l'évolution vers de nouveaux droits sans aucune conséquence négative sur la vie sociale et citoyenne d'un pays longtemps torturé par ses fantômes totalitaires est possible.

Slimane Tirera

« Dès 2008, Zapatero a mené une politique extérieure assez offensive pour mettre en application les accords de réciprocité et aller en conquérir de nouveaux. »

1978 > ...	1981	1986	1993	1996	
Espagne	Danemark	Pays-Bas	Estonie	Finlande	...

En espagne, les marocains rejoignent le rang des électeurs

Cadeau de départ. Jose Luis Rodriguez Zapatero, premier ministre socialiste espagnol entre 2004 et 2011, a accordé le droit de vote aux ressortissants marocains.

Selon un rapport du Sénat : «En vertu du principe de réciprocité, l'Espagne avait, avant l'élargissement du droit de vote aux ressortissants des pays de l'Union européenne, conclu en 1989 et 1990 des accords avec les Pays-Bas, le Danemark, la Norvège et la Suède pour que les citoyens de ces quatre pays puissent participer aux élections municipales après trois années de résidence en Espagne.

Depuis la transposition de la directive 94/80, seul l'accord conclu avec la Norvège reste applicable.

L'Espagne a signé avec plusieurs pays d'Amérique latine des traités d'amitié et de coopération aux termes desquels chacune des deux parties s'engage à donner le droit de vote aux élections municipales aux nationaux de l'autre pays. De tels traités ont été conclus avec l'Argentine en 1988, le Chili en 1990 et l'Uruguay en 1992.»

Pour le Maroc il a fallu attendre 2011 pour que plus de 500 000 marocains puissent jouir du droit de vote et être élu aux élections locale à l'aune de l'article 30 qui précise ceci : « les étrangers jouissent des libertés fondamentales reconnues aux citoyennes et citoyens marocains, conformément à

©«Aqui vivo aqui voto», un collectif d'associations pour le droit de vote des étrangers

la loi. Ceux d'entre eux qui résident au Maroc peuvent participer aux élections locales, en vertu de la loi, de l'application de conventions internationales ou de pratiques de réciprocité.». Les Marocains peuvent donc prendre part aux élections locales espagnoles, voire se porter candidats pour décrocher des postes de conseillers dans les municipalités à forte concentration marocaine. Tel ne sera pas le cas pour la désignation des gouvernements régionaux.

Le Maroc fut alors le 121e pays, dont les citoyens peuvent participer à la vie politique espagnole. « C'est un grand pas en avant pour notre intégration dans notre pays d'accueil », déclarait à cette occasion El Hassane Jeffali, président de l'association catalane Adib Biladi, au lendemain de la publication du projet constitutionnel, bien avant le référendum du 1er juillet. « On peut mieux se défendre avec cette nouvelle donne. Les partis racistes et xénophobes réfléchiront à deux fois avant de nous pointer du doigt ou de nous faire porter le chapeau de l'insécurité et de la décadence économique ».

61% des français aujourd'hui aimeraient entendre ces paroles proclamés dans leur pays par des étrangers vivants en France…2014 affaire à suivre !

Nadjib Sellali

Suisse : les étrangers peuvent voter dans certains cantons

Dans les cantons de Neuchatel, Fribourg, du Jura, et du Vaud, les étrangers bénéficient du droit de vote. Le système confédéré Suisse laisse en effet la possibilité aux cantons de gérer comme ils l'entendent ce droit.

Dans certains cantons (la Suisse est une confédération de Cantons, ndlr), le droit de vote est accordé aux étrangers sur le plan communal et cantonal. La disposition constitutionnelle leur donne parfois même le droit d'éligibilité. Quatre cantons (États fédérés de la Confédération suisse) octroient aux étrangers le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal. Il s'agit des cantons de Neuchâtel, de Fribourg, du Jura et du Vaud. Les conditions varient bien sûr d'un canton à l'autre, mais dans la plupart des cas une certaine durée de séjour et un permis d'établissement sont nécessaires. Le canton du Jura, par exemple, présente une particularité : le droit d'éligibilité est limité au Parlement.

Dans le canton de Vaud, les personnes étrangères peuvent participer aux élections et votations au niveau communal, être élues et siéger au conseil communal ou à la municipalité. Elles peuvent aussi signer une initiative ou un référendum communal sous conditions d'être majeures, de bénéficier d'une autorisation de séjour en Suisse depuis dix ans et d'être domiciliés dans le canton depuis trois ans au moins. Le vote et l'éligibilité au niveau cantonal n'est pas encore permis mais certains acteurs politiques se battent pour que les choses évoluent. Raphaël Mahaim. Juriste, député au Grand Conseil vaudois et Vice-Président des Verts du canton de Vaud, a défendu en 2011 cette position. Malgré une défaite au référendum sur cette question, il ne baisse pas les bras.

A Appenzell Rhodes-Extérieures, le demi-canton laisse depuis 1996 aux communes la liberté d'accorder ou non des droits politiques aux étrangers. A Fribourg, depuis 2004, les résidents étrangers au bénéfice d'un permis C jouissent du droit de vote et d'éligibilité sur le plan communal. A Genève, en avril 2005, les habitants ont approuvé par 52,3% une initiative constitutionnelle donnant le droit de vote communal aux étrangers résidant en Suisse depuis huit ans. A Grisons, depuis 2003, ce canton permet aux communes qui le souhaitent d'accorder aux étrangers résidents le droit de vote et d'éligibilité (à ce jour, 15 des 186 communes du canton accordent ces droits). Dès sa création en 1978, le Jura donne le droit de vote et d'éligibilité aux communales et de vote uniquement aux cantonales aux résidents étrangers. A Neuchâtel, depuis 1849, le canton accorde le droit de vote municipal aux résidents étrangers. En 2000, Neuchâtel a désormais aussi accordé le droit de vote cantonal aux étrangers domiciliés dans le canton depuis au moins cinq ans.

Pierre Beaupère

David Cordonnier, président du MJS* belge : «L'Europe peut être précurseur»

En Belgique, en 2004, les Socialistes ont convaincu les libéraux d'accorder le droit de vote aux ressortissants étrangers.

Comment s'est passé le débat qui a entouré la mise en place du droit de vote en Belgique ?

Ce genre de proposition fait toujours débat dans la société mais c'est un débat qui doit être recadré. La question concerne ici l'octroi du droit de vote pour les élections communales (équivalent des municipales) à des étrangers résidant depuis 5 ans en Belgique. L'essence de cette norme réside pour moi dans la participation à la vie de la collectivité. Pour les Jeunes socialistes, il était évident que, quand on vit dans un endroit, quand on y met ses enfants dans les crèches ou dans les écoles, quand on utilise les services collectifs, quand on paye ses impôts, etc. on puisse pouvoir s'exprimer et choisir comment et par qui la collectivité sera gérée. La question ne va pas plus loin que ça. Dans les débats autour de ce projet, je suis assez ennuyé par certaines réactions contre l'ouverture du droit de vote aux étrangers au niveau local. Celles-ci ont parfois quelques relents de racismes nauséabonds qu'il faut absolument combattre.

Quelles étaient les premières revendications, et quel compromis a été fait pour construire une alliance en faveur du droit de vote?

Pour arriver à la loi du 19 mars 2004, il a fallu de longs débats parlementaires. Afin de réunir une majorité, il fallait absolument un accord entre socialistes et libéraux. Les débats furent complexes mais la loi a abouti. Il a néanmoins fallu trouver un compromis. Les partenaires libéraux étaient très revendicatifs en ce qui concerne une affirmation de l'attachement des étrangers qui voteraient aux valeurs de notre pays. Même si ce concept est d'une abstraction absolue, il a quand même été intégré dans la loi l'obligation pour tout votant étranger hors UE de signer une déclaration de respect de la Constitution, des Lois belges et de la convention européenne des Droits de l'homme. Il s'agit néanmoins d'une simple formalité.

Pensez-vous que les restrictions à ce droit pourront évoluer?

Pour le moment, le débat ne se pose plus. Néanmoins, la condition de durée de résidence avait fait l'objet de longues discutions même si le consensus final était très largement partagé. L'élargissement du droit de vote des étrangers à d'autres niveaux de pouvoir n'est pas du tout à l'ordre du jour, même si je pense, à titre personnel, qu'on devrait avoir une réflexion à cet égard. Aujourd'hui, les personnes installées durablement en Belgique peuvent toujours faire une demande de naturalisation et si cette dernière aboutit, ils jouiront des droits civils et politiques accordés à tous les citoyens. C'est une étape supplémentaire

Des affiches pour les élections communales à Molenbeek, le 5 oct. 2006 (Yves Herman/Reuters)

« En Belgique, le droit de vote est obligatoire et tout le monde est donc inscrit sur les listes électorales. »

que certains étrangers ne font pas car ils ne veulent pas nécessairement couper les liens avec leurs origines ou parce qu'ils n'en voient pas la nécessité. Ces personnes sont pourtant exclues du débat démocratique car elles n'ont pas voix au chapitre. Malheureusement, l'ouverture du droit de vote au niveau local fut déjà un débat tellement traumatisant pour certains qu'il n'est pas aisé de rouvrir le sujet qui serait une boîte de Pandore pour le racisme latent. Et pourtant, le débat sur la démocratie ne devrait pas éluder ces questions.

Aujourd'hui, à moins d'un an des premières élections communales où les étrangers ont pu participer, les questions qui se posent sont surtout comment améliorer la participation. Comme vous le savez, en Belgique, le droit de vote est obligatoire et tout le monde est donc inscrit sur les listes électorales. Les étrangers doivent, quant à eux, préalablement s'inscrire. Une fois inscrit, ils sont obligés de voter. Malheureusement, le 14 octobre dernier, peu d'étrangers étaient inscrits sur les listes. Il faut donc continuer le travail de sensibilisation des publics concernés pour qu'ils s'intéressent au débat démocratique et qu'ils s'inscrivent. Malheureusement, c'est rarement la première considération quand on est au cœur d'une campagne électorale. Nous avons donc 6 ans pour en parler à nouveau.

Comment insuffler une dynamique européenne à ce droit ?

L'Europe peut être précurseur à cet égard. Rappelons que c'est l'Union Européenne qui a permis les premières avancées en matière de droit de vote des étrangers puisqu'elle le réclamait pour les citoyens intra-européens. On peut d'ailleurs dire que c'est une réussite au niveau belge, surtout à Bruxelles, où bon nombre de candidats et d'élus sont des non-belges mais citoyens européens et s'investissent dans leur localité. Le statut de capitale européenne de Bruxelles et de la grande présence de personnel politique étranger n'est pas pour rien dans cette réussite. C'est également une réussite dans les villages situés en zones frontalières où les questions liées aux transfrontaliers sont capitales. L'enjeu est plus complexe ailleurs, je le conçois facilement. Ceci dit, l'Europe doit continuer à encourager la démocratie et pas uniquement au niveau local ou au niveau européen mais aussi au niveau régional et national. Toutefois, la montée des conservatismes et des replis identitaires en Europe fait peur et ne laisse pas apercevoir de beaux jours pour la démocratie. C'est donc notre devoir de citoyen de faire aussi barrage au niveau de l'Europe contre tout extrémisme et tout repli sur des pseudo-valeurs nationales qui, pour certains, ne sont que le cache-sexe d'un extrémisme fleurant le racisme.

Propos recueillis par Julien Vanhée

** MJS : Mouvement des Jeunes Socialistes*

2000 Rep. Tcheque | **2002** Lituanie/Slovaquie/Slovénie | **2003** Luxembourg | **2004** Belgique ...

Débattre pour convaincre : La tournée radicale de Julie Hollard

Le Parti Radical de Gauche a mis en place un Tour de France pour débattre du droit de vote des étrangers. Julie Hollard, à l'initiative de cette tournée, nous en confie la teneur.

Montpellier. Dans le sud de la France. Au milieu d'un auditoire très sérieux, une petite fille, avec d'immenses yeux, lève le doigt comme à l'école : « qu'est-ce que c'est qu'un étranger ? ». A la tribune, Julie Hollard, lui répond tendrement : « On est tous sur la même planète, personne est étranger ». Derrière cette tendresse, se cache une volonté « inconditionnelle », me dit-elle, de faire aboutir le droit de vote pour tous.

Maitre Julie Hollard est avocat de profession, cette trentenaire appartient au comité exécutif du Parti Radical de Gauche (PRG), responsable « Justice et Droits Nouveaux », candidate aux municipales de 2014 sur la liste PS-PRG, dans le XIXème arrondissement de Paris. C'est elle qui a convaincu la direction du PRG, toujours à la pointe des combats de liberté, de faire cette tournée dans toute la France pour débattre sur le droit de vote des étrangers. Le sourire aux lèvres, Hollard se souvient de Julie, déléguée de classe en 6ème, en 5ème, battue en 4ème et en 3ème, mais réélue en seconde, et qui, en plein conseil de classe, a défendu avec fougue un de ses camarades de classe : « non, c'est pas possible : il ne doit pas redoubler !». Aujourd'hui, c'est avec tout autant de fougue, mais avec méthode, qu'elle œuvre pour que la société française ne redouble pas.

Et ça marche, débat après débats. D'est en ouest, du sud au nord de l'hexagone, « il n'y a pas un seul débat qui se ressemble » m'assure-t-elle. A Aulnay-Sous-Bois (dans le 93), où cette tournée-débat a commencé le 28 février 2013, 300 personnes se sont entassés dans la salle Jacques Prévert. « On y a même refusé des gens. Avec des interventions pertinentes d'élus communistes, les Verts, des acteurs associatifs tels que Samuel Thomas des Maisons des Potes ou Pierre Tartakowsky de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH)». Avant Villeurbanne près de Lyon, et Paris, Caen, Laval, Chalons sur Saône, Nîmes, Dunkerque, il y a eu cette année « Blois, en présence de tous les partis de gauche ; Nice, en présence du Modem ; Strasbourg, où avec les jeunes c'était plus spontané ; à Agen, où avec la LDH on a eu une approche historique et philosophique. »

Contrer l'argument d'une citoyenneté réservée aux nationaux

D'ailleurs, et sans même revenir à la Révolution Française qui avait permis le droit de vote pour tous, revenons en février 1992, où sous l'impulsion du Traité de Maastricht, la Constitution française a été modifiée en septembre 1992 et proclame depuis que « le droit de vote et d'éligibilité

Aux élections prud'hommales, il n'y a pas de vote communautaire.

aux élections municipales peut être accordé aux seuls citoyens de l'Union résidant en France ». Ainsi, récapitule pour nous le site Vie-public.fr : « les ressortissants des pays de l'Union européenne ont pu voter pour la première fois aux élections européennes en 1999 et aux élections municipales en 2001. Le droit de vote des étrangers à ces élections a été intégré à la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne en 2001 ». Pour l'avocate Julie Hollard : « on a fait le lien entre citoyenneté et droit de vote. C'est-à-dire qu'on a réussi à déconnecter la citoyenneté de la nationalité ».
Evidemment quand elle entend les arguments de la droite « il n'ont qu'à demander la nationalité », elle comprend que c'est une façon de dire non, et surtout de ne pas progresser sur ce débat qui opposait déjà en leur temps les philosophes Rousseau et Sieyès. Le premier est pour une souveraineté populaire et donc un suffrage universel où tous les résidents du territoire sont citoyens et ont donc tous le droit de vote. Et le second était pour la souveraineté nationale où seuls certains parmi la population sont choisis pour jouir de leurs droits, comme dans le système du suffrage censitaire avec l'argent comme critère de droit de vote. La démocratie populaire contre la démocratie sélective.

« L'argument avancé par les opposants au droit de vote et d'éligibilité des résidents non communautaires, selon lequel la citoyenneté serait indissociable de la nationalité n'apparaît plus fondé dès lors que le traité de Maastricht opère une dissociation entre nationalité française et citoyenneté européenne » rappelle le site Vie-public.fr. Julie Hollard revient sur l'argument de demande de nationalité de la droite : « pour nous, Radicaux de Gauche, demander une nationalité, c'est une liberté. Si tu vas vivre 15 ans au Canada, même si tu t'y plais, tu n'as pas forcément envie de prendre la nationalité ». C'est ton choix. C'est ta liberté.

L'autre argument phare des conservateurs est l'argument communautaire : le droit de vote des étrangers favoriserait la préférence communautaire, communauté réelle ou fantasmée. Ce qui est totalement faux. « Aux élections prudhommales, professionnelles, et sécurité sociale, et ailleurs, où les étrangers ont le droit de voter, il n'y a pas de vote partisan (ou religieux). Ni même de vote politisée, ils votent dans l'intérêt de leur profession : les serveurs étrangers votent dans l'intérêt des serveurs, les boulangers étrangers votent dans l'intérêt des boulangers, etc. ». On parlera alors de citoyenneté sociale. Même chose pour le préjugé comme quoi les étrangers seraient tous de gauche. « Ils votent autant à gauche qu'à droite. » Finalement, ces arguments font écho aux arguments brandis à l'époque contre les militaires, les Français d'Outre-Mer, puis contre les femmes : « les Femmes n'ont pas d'âme, les Femmes devraient s'occuper des affaires privées et non de politique, les Femmes seraient trop influencées par l'Eglise ». Pareil, l'argument communautaire est une redite passéiste.

Dolpi

Lire la suite sur www.poteapote.com

Fanélie Carrey-Conte, députée de Paris :
« Les batailles perdues d'avance sont celles qu'on ne mène pas »

Fanélie Carrey-Conte est signataire de l'appel des 75 députés socialistes réclamant au président de la République de respecter sa promesse. Avec le droit de vote des étrangers, elle souhaiterait renforcer la participation électorale. La parlementaire parisienne rappelle qu'en Ile-de-France, seulement 20% de la population a participé aux municipales.

L'engagement pour le droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales doit nécessairement être concrétisé : c'est pour moi indispensable et non négociable.

On connait les principaux arguments et les enjeux :

- Un suffrage universel qui n'a pas été figé dans l'histoire de notre pays mais a au contraire connu de nombreuses évolutions (droit de vote des femmes, ouverture aux citoyens des pays membres de l'UE pour les élections locales…), et pour lequel une nouvelle étape s'avère aujourd'hui nécessaire.
- Le fait que vivent et travaillent en France plus de deux millions d'étrangers extracommunautaires, qui sont dans leurs communes partie prenante de la vie locale, qui paient des impôts… Quelles raisons opposer à ces personnes résidant sur ces territoires pour justifier qu'elles ne participent pas à cette vie locale lors de l'élection de leurs représentants?

- Une mesure qui, contrairement aux discours qui peuvent être tenus à la droite de l'échiquier politique, ne vise pas à favoriser le communautarisme, mais au contraire à le combattre, car ce sont bien les inégalités de traitement entre personnes qui peuvent être moteurs d'une organisation communautarisée de la société.

- Un engagement corrélé à une vision de la citoyenneté pas systématiquement liée à la nationalité, vision importante pour plusieurs raisons. D'une part, car de nombreux individus concernés sont eux-mêmes parents de citoyens français. Or, la non-participation des parents aux élections influence forcément en partie la décision des plus jeunes de s'inscrire sur les listes électorales et d'aller voter ou non, alors qu'ils ont, eux, le droit de le faire. D'autre part, car la représentativité des communes et des départements qui connaissent une importante population étrangère, est faussée par cette limitation du suffrage universel. A titre d'exemple, en Ile-de-France, si on prend en compte l'abstention, seulement 20 % de la population a participé aux municipales.

« Je ne pourrai pas assumer de n'avoir pas été au bout de la démarche. »

- Les arguments en faveur de ce qui était un engament fort de la campagne de notre Président de la République sont donc à mon sens sans appel. Aujourd'hui, je ne méconnais pas les difficultés de mise en œuvre liées à un rapport de force défavorable au Parlement pour une révision constitutionnelle, et à une issue non assurée si la voie référendaire était choisie. Toutefois, à l'heure où de nombreux pays, européens ou non, nous montrent déjà l'exemple, nous avons un devoir d'action. Combien de fois nous a-t-on dit : « cette promesse, c'est le serpent de mer de la gauche, elle n'est jamais mise en œuvre ». Nous avons alors répondu : « cette fois-ci, ce sera la bonne ». Je ne pourrai pas assumer de n'avoir pas été au bout de la démarche, et suis donc favorable à mener la bataille dès aujourd'hui, à construire les conditions d'un rapport de force qui nous conduira à ce qu'une majorité de nos concitoyens soutienne ce projet.

Concert pour le Droit de Vote des Étrangers à Bastille le 23 mai 2013 photo : ©Steevy Gustave

Fanélie Carrey-Conte

FANÉLIE CARREY-CONTE

La députée socialiste du 20e arrondissement de Paris, jeune et engagée, a d'abord été militante et responsable syndical dans le syndicat étudiant UNEF. Suppléante de George Pau Langevin lors des élections législatives de 2012, elle l'a remplacée au pied levé quand celle-ci est partie au gouvernement, en charge de la Réussite Éducative. Comme elle le dit, au sein de la majorité, « je m'engage donc à me battre pour l'égalité et la justice, et à défendre les sujets qui me tiennent à cœur : l'économie sociale et solidaire, dont je suis et demeure une militante, ainsi que l'accès de tous à la santé, la lutte contre l'exclusion, le handicap, le maintien d'une protection sociale forte et solidaire…»

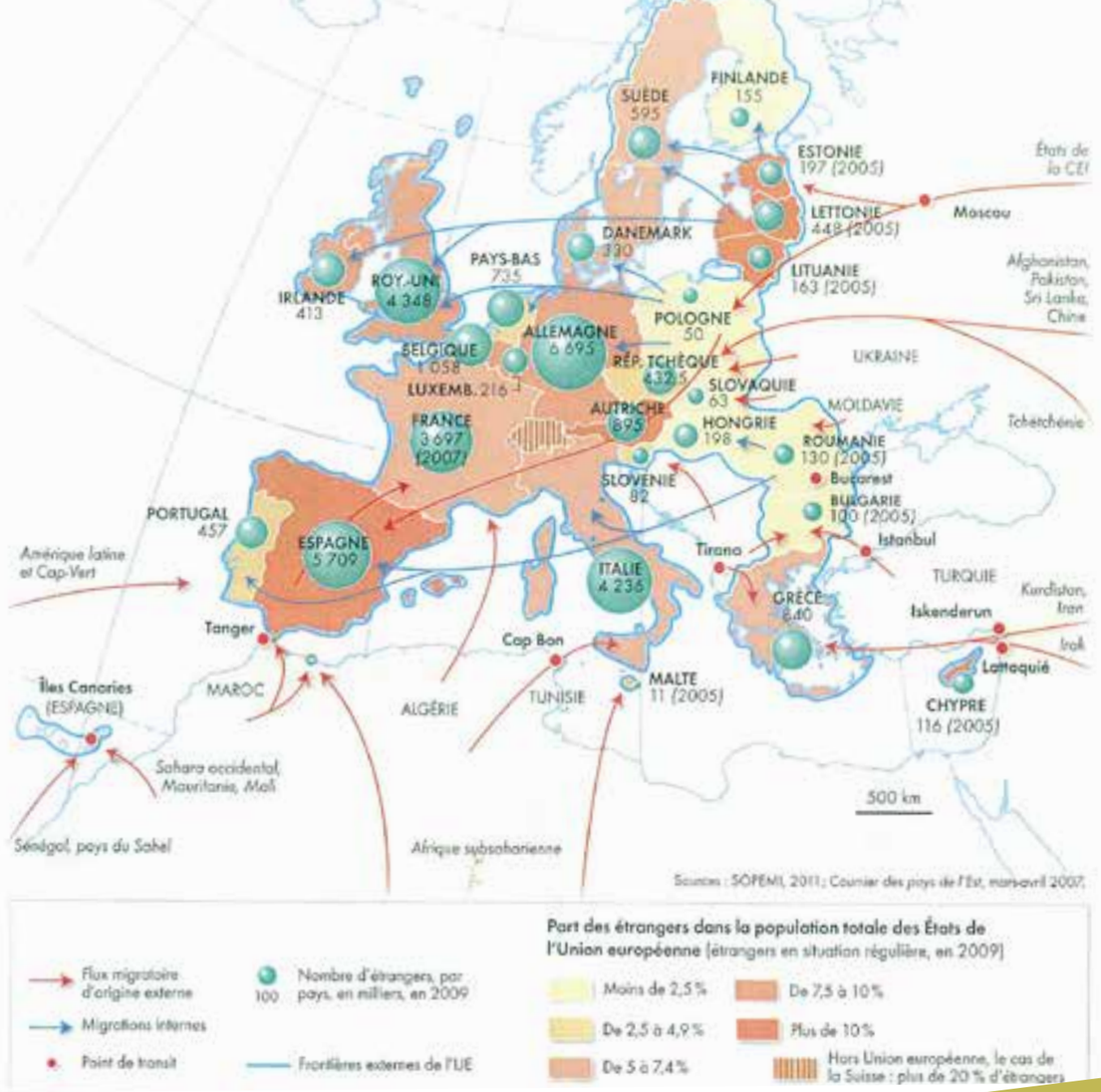

IMMIGRATION

Nous sommes tous des enfants d'immigrés, première, deuxième et troisième génération à avoir formé le creuset français. Ce phénomène de renouvellement de la population nationale n'est plus une spécifité française : pas à pas, tous les pays d'Europe sont devenus et deviennent des terres d'immigrations. Si l'exploitation des travailleurs immigrés sans-papiers reste la politique la plus partagée par une économie capitaliste fondée sur l'exploitation de l'homme par l'homme, des avancées sont pour autant à souligner, en Italie ou en Espagne, avec des vagues de régularisations massives. Avec les syndicats dans toute l'Europe, nous pouvons unir les travailleurs en solidarité avec les travailleurs immigrés trop souvent exploités et exiger leur régularisation.

Samuel Thomas

L'immigration en Europe

En 2011, l'Europe comptait plus de 502 millions d'habitants dont environ 30 millions d'étrangers non européens. Ces personnes sont dispersées à travers toute l'Europe mais pas de manière égale. Comme l'illustre cette carte en page 25 réalisée par Catherine Withol de Wenden pour l'Atlas des migrations 2012.

L'Europe a un solde migratoire annuel de 854.000 personnes, ce chiffre est la différence entre le nombre de personnes qui quittent le territoire et ceux qui y entrent. Le premier pays européen en termes d'immigration est l'Allemagne, 7 de ses 81,7 millions d'habitants sont des étrangers. La France est le cinquième pays d'immigration au monde avec 3,7 millions d'étrangers sur son territoire en 2007. Une des nationalités la plus représentée en France est celle des Algériens, 92% des Algériens vivant en Europe sont dans l'hexagone. En Allemagne, les Turcs sont plus de 1,7 million à vivre dans le pays.

Certains pays européens ont une part très importante d'étrangers ce qui permet un rajeunissement et un renouvellement de la population. Au Luxembourg, les étrangers représentent 40% des 524.853 habitants et la population nationale augmente de 10.000 personnes chaque année selon Eurostat. Plusieurs autres pays comptent un pourcentage supérieur à 10% d'étrangers au sein de leur population : l'Espagne (12%), l'Autriche (10%), la Lettonie (21%) et l'Estonie (15%). Neuf pays ont un pourcentage d'étrangers compris entre 5 et 10% : la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, la Grèce, le Danemark, la Suède, le Royaume-Uni et l'Irlande.

Le reste des pays européens ont un taux d'étrangers inférieur à 5%, le Portugal, les Pays-Bas, la Slovénie et la République Tchèque sont tous les quatre supérieurs à 2,5%. Ensuite les autres pays ont des scores quasi nuls, en Pologne, il n'y a que 50.000 étrangers sur 38,5 millions d'habitants (0,12%). Ces pays sont plutôt des pays de passage pour les immigrants venant de Russie et d'Asie qui veulent rejoindre l'Europe occidentale.

L'immigration est une nécessité pour l'Europe car elle manque de mains d'œuvres dans de nombreux secteurs et sans l'immigration, la population active européenne serait insuffisante.

Julien Grégoire

Italie : des vagues de régularisation

Durant les 20 dernières années, les régularisations massives de travailleurs sans papiers ont permis de donner des titres de séjour à des centaines de milliers de clandestins venus apporter leur force de travail pour le développement économique du pays.

L'Italie compte 3 millions d'étrangers sur une population globale de 60 millions. Parmi ceux-ci, 1,5 millions sont installés régulièrement depuis plus de 5 ans. Les immigrés entrés clandestinement ont fait l'objet de plusieurs vagues de régularisation. Ainsi tous les 5 ans, 200 000 travailleurs sans papiers sont régularisés (218 000 en 1990, 234 000 en 1996, 250 000 en 1999 et 700 000 par le gouvernement de Silvio Berlusconi durant les années 2000). Dernièrement, en novembre 2012, ce sont 134 516 demandes de papier qui ont été acceptées, alors que le gouvernement en attendait entre 350 000 et 500 000.

Selon le Syndicat des travailleurs italiens, ce faible nombre de demandes est dû au fait que les employeurs doivent s'acquitter d'une amende de 1 000 euros et de six mois de cotisations sociales pour régulariser leurs travailleurs sans papiers. Par le passé, l'amende n'était que de 500 euros.

Néanmoins, les politiques de régularisation italienne sont plus avantageuses qu'en France quand on compare avec les critères précis de la circulaire de Manuel Vals de novembre 2012 qui réclament entre 18 et 30 mois de versement de cotisations sociales pour régulariser les travailleurs sans papiers.

Samuel Thomas

« Les politiques de régularisation italienne sont plus avantageuses qu'en France. »

Italie : Une immigration sous contrôle

Youssoupha Thiam, porte parole de SOS Racisme Sicile, intervenant aux Universités d'Automne des Maisons des Potes, précise quels sont les textes en vigueur en Italie en matière de droit au séjour des étrangers.

André Faber, © lemonde.fr 11 mai 2008

La loi Turco-Napolitano, qui porte le nom de l'actuel Président de la République, Napolitano (réélu pour sept ans en avril dernier, ndlr) a fusionné plusieurs textes législatifs dont la loi du 6 mars 1998 sur l'immigration et la condition de l'étranger. Intégrée au décret législatif numéro 286 du 25 juillet 1998, et connue sous le nom de « texte unique », cette loi prévoyait la programmation des flux d'entrée pour le travail, pendant de l'immigration clandestine. Elle a également favorisé la création de centres permanents et temporaires (en italien ça s'appelle «chipiti»), c'est-à-dire qu'un sans-papiers peut être emmené au centre afin d'y être identifié et pour une durée de trois mois. Cette loi précisait les conditions d'expulsion et de délivrance du permis de séjour, l'intégration scolaire, le droit à la sécurité sociale et sanitaire, ainsi que la protection juridictionnelle et prévoyait encore un autre acte de régularisation. Les demandes ont été au nombre de deux cent quinze mille.

Ensuite, nous avons eu la loi Bossefini. Ses points principaux sont : plus de contrôles aux frontières, un renforcement des pouvoirs de la police, aide aux états qui collaborent pour lutter contre l'immigration et le trafic d'être humain, expulsion immédiate des sans-papiers, extension de soixante jours pour la période de traitement dans les centres permanents et temporaires, augmentation de la peine pour les trafiquants des clandestins.

Auparavant en Italie, on ne prenait pas les empreintes digitales. C'est avec à la loi de 2002 que cette étape du prélèvement des empreintes digitales des étrangers pour les identifier a été créée.

Youssoupha Thiam
Sos Racisme Sicile
propos recueillis aux Universités d'automne des Maisons des Potes

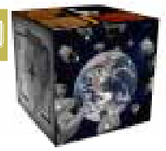

Bienvenue au Portugal

Pour Vasco Malta, avocat et membre du haut comité pour l'immigration et le dialogue interculturel du Portugal, l'immigré doit être corrrectement accueilli au Portugal. Intervenant aux Universités d'Automne 2012 des Maisons des Potes, il nous précise quels sont les dispositifs en place pour assurer cet accueil.

Le Portugal traverse actuellement une crise économique très sévère, et de nombreux Portugais partent vers des pays tels que la France notamment. C'est pourquoi nous sommes beaucoup à penser que l'immigration n'est pas un problème au Portugal, car nous avons besoin d'immigrés. Pour preuve, je peux expliquer en quelques points fondamentaux ce que nous faisons au Portugal pour attirer les immigrants. Notre formule appelée « second plan pour l'intégration des immigrants au Portugal » a rencontré pas mal de succès dans le pays. Il s'agit d'un plan gouvernemental élaboré avec les treize ministères du gouvernement, et qui comprend 112 mesures. Il permet à des spécialistes de divers domaines de définir les mesures en matière d'objectifs pour l'intégration des immigrants. Le plan est divisé en sous-domaines, notamment l'éducation, la santé, le logement etc. Chaque ministère assume son objectif et doit atteindre la mesure mise en avant. Les mesures inscrites dans le premier plan ont eu un succès de 83 % de réalisation.

« One Stop Shop »

En matière d'emploi des immigrants, le gouvernement portugais a mis en place deux mesures : un programme qui s'appelle « l'immigrant entrepreneur » (cf Pote à Pote n°137/138) qui favorise la création d'entreprises et un programme qui s'appelle le « one stop shop » et qui consiste à réunir au sein du même bâtiment tous les services et toutes les administrations dont le citoyen étranger a besoin pour s'intégrer et obtenir un emploi au Portugal. Ce dispositif existe dans trois villes du Portugal : Lisbonne, Porto et Faro. Ces trois centres disposent de cabinets et de bureaux qui servent à aider les nouveaux arrivants. Ces programmes s'accompagnent d'un projet de médiation interculturel dans les services publics. C'est un projet global qui nous a permis de regrouper 28 médiateurs de nationalités différentes qui travaillent tous au sein d'organismes publics. Les médiateurs ont été employés dans différents domaines tels que l'éducation, la santé et la police nationale.

Un immigrant au Portugal c'est comme un billet de banque, et pourquoi ? Nous pouvons prendre la personne immigrante comme nous prenons un billet et le froisser, nous pouvons l'écraser, nous pouvons lui marcher dessus, mais le billet de banque comme la personne immigrante ne perd pas sa valeur pour autant. Un billet de banque vaut toujours 20 euros et une personne immigrante reste un être humain.

Vasco Malta
propos recueillis aux Universités d'automne des Maisons des Potes

Grèce : les migrants entre le marteau et l'enclume

Dans la Grèce de l'austérité, les sans-papiers se retrouvent pris en tenaille entre des politiques migratoires européennes répressives et un contexte local hostile aux nouveaux arrivants.

Alors que la Grèce s'enfonce dans la crise et que les perspectives d'y vivre décemment s'éloignent de jour en jour, le flux d'immigrés ne tarit pas et vient grossir les rangs de précaires. Si le nombre élevé d'immigrés légaux et illégaux – estimés respectivement à 800 000 et 400 000 en 2011, bien que les estimations varient – peut interpeller dans un pays en crise, il doit être nuancé par le fait que très peu ont choisi de s'établir en Grèce. En 2011, la majorité des entrées en Europe se font par la Grèce.

C'est par la Turquie, où les visas sont substantiellement moins chers et plus facilement obtenus qu'au sein de l'Union que ces groupes dans lesquels se côtoient réfugiés politiques et économiques entament leur périlleuse tentative de pénétrer l'« Europe forteresse ». Une fois parvenus sur le territoire hellénique au péril de leur vie, les migrants sont généralement arrêtés par la police, pris en flagrant délit ou dénoncés par les riverains. Ils sont ensuite détenus dans des conditions très précaires dans les camps prévus à cet effet. Le manque d'encadrement, l'incertitude – ils ne disposent d'aucune information quant à leurs droits et aux raisons de leur internement –, la mauvaise hygiène, la malnutrition et la promiscuité de ces cellules où se côtoient hommes, femmes et enfants, sont tels qu'il est souvent difficile de conserver son équilibre mental. Faute de moyens, les migrants sont la plupart du temps relâchés après une période de détention qui varie de quelques jours à quelques mois. Ils reçoivent un document les enjoignant de quitter le territoire dans le mois, qui leur permet d'ici là de voyager sans être arrêtés. Ils sont cependant rapidement confrontés à la dureté des politiques migratoires européennes.

Incohérence européenne

La situation est en outre aggravée par l'attitude inconséquente de l'Union Européenne et des Etats-membres de l'espace Schengen. En vertu des accords Dublin II signés en février 2003, tout immigré clandestin appréhendé dans un pays de l'Union sera transféré dans le premier Etat dans lequel il aura été enregistré, et ce grâce à la base de données Eurodac qui contient les informations biométriques des personnes appréhendés aux portes de l'Europe ou ayant effectué une demande d'asile. Ce mécanisme, qui vise à empêcher les candidats de présenter des demandes dans plusieurs Etats-membres, revient en réalité à les expulser vers les pays du Sud de l'Europe, laissant à ces derniers le soin de gérer la question en toute discrétion. Dans le cas de la Grèce, où sont enregistrés la plupart des nouveaux arrivants, ce renvoi pose d'évidents problèmes.

A l'exception notable de la Suède, les Etats membres de l'espace Schengen continuent les expulsions vers la Grèce, faisant ainsi bien peu de cas des considérations humanitaires dès lors qu'il s'agit de juguler les flux migratoires. Bien que de récentes décisions de la cour de justice de l'Union Européenne (CJUE) et de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) aient provisoirement conduit certains Etats-membres à suspendre les expulsions vers la Grèce, ceux-ci continuent à mettre la pression sur la république hellénique pour qu'elle renforce ses contrôles.

Grégory Mauzé
animateur de l'Association Culturelle Joseph Jacquemotte (ACJJ)

Espagne : Quid des régularisations ?

En Espagne, en 2000, une première régularisation avait été ouverte. Dans cette première régularisation, les dossiers de 226 570 personnes ont été étudiés et 137 454 ont été approuvés.

La dernière régularisation massive des sans-papiers vivants sur le sol espagnol a été réalisée en mai 2005. Plus de 700 000 demandes ont été déposées, Madrid, la Catalogne et Valence rassemblaient plus de 60 % de ces demandes. Les documents nécessaires pour recourir à la régularisation étaient conformes à la normale : un certificat de recensement qui démontrait qu'il ou elle vivait en Espagne avant août 2004, un contrat de travail et l'absence d'antécédents judiciaires. Cela signifiait que le Gouvernement choisissait de légaliser sur la base de quelques critères minimaux avantageux pour les immigrants, mais refusait donc de fait la légalisation automatique de tous les sans-papiers. Les nouveaux documents publics qui ont permis aux immigrants «de se faire enregistrer par omission» devaient êtres expédiés ou être inscrits par une Administration espagnole pour identifier le demandeur avant août 2004.

Pour être enregistré, l'immigrant devait présenter au moins l'un des documents suivants : une copie de la demande de recensement non résolue ou refusée, une inscription dans la municipalité; la carte sanitaire d'un service public de la santé dans laquelle est établie la date de l'inscription ou, dans certains cas, une certification établissant la date d'ancienneté de l'inscription, une copie de la demande de scolarisation des mineurs et une certification du rapport des services sociaux ou une notification de perception d'aides sociales.

Cette mesure a été décidée par le Gouvernement du parti socialiste espagnol, le reste des groupes parlementaires comme le PNV (le Parti nationaliste basque), IU-ICV (Coalition Gauche et écologiste) et Nafarroa Bai (Coalition de deux partis nationalistes basques) se sont accordés sur le positif du processus, mais ont tout de même considéré que celui-ci aurait pu être fait plus tôt et mieux.

Le texte approuvé pour définir les normes de cette régularisation a été le fruit d'une large consultation entre les agents sociaux, les organisations syndicales, les entrepreneurs, les conseils municipaux, les communautés autonomes, les organisations d'immigrants, des ONG, le Conseil Économique et Social, le Forum Social pour l'Intégration des Immigrants, le Conseil Général du Pouvoir Judiciaire, un Conseil d'Etat, ainsi que la participation notable de tous les ministères requis par le Ministère de Travail chargé du processus.

De nombreuses ONG comme SOS Racisme et la Commission d'Aide aux Réfugiés, des associations de voisins, le syndicat USO et des partis politiques comme IU et PNV, ont reconnu en 2005 que le processus «était un pas positif», mais «insuffisant et avec beaucoup d'erreurs». Insuffisant parce que, selon eux, un million d'étrangers resteront exclus du processus : les uns parce que leurs employeurs ne veulent pas régulariser leurs situations et les autres parce qu'ils proviennent des pays où ils ont beaucoup de difficultés à obtenir des attestations de casiers judiciaires vierges.

SOS Racisme Catalogne

Espagne : un pas en arrière après les régularisations

En 2005, l'Espagne et plus précisement le gouvernement de Zapatero met en place la cinquième (depuis 1991) et la plus importante des régularisations massives. Ce processus a permis la régularisation d'environ 700 000 travailleurs clandestins.

Les candidats à cette régularisation devaient être recensés dans une municipalité espagnole 6 mois avant celle-ci, disposer d'un contrat de travail d'une durée supérieure à 6 mois et ne pas avoir de casier judiciaire ni en Espagne ni dans le pays d'origine afin d'obtenir un permis de travail. Concernant les demandes « d'enracinement social », l'immigré devait fournir la preuve d'un séjour préalable de 3 ans, d'un contrat de travail de 1 an ainsi que d'avoir des membres de la famille du premier degré disposant d'une carte de séjour en vigueur ou à défaut un rapport de la mairie du lieu de résidence prouvant l'insertion sociale. Seuls 11,5% des dossiers ont été refusés.

En décembre 2009, l'hémicycle espagnol a donné son feu vert après un vote de 180 voix pour, 163 contre et 3 abstentions à une nouvelle loi en matière d'immigration, moins tolérante qu'auparavant... La loi a été critiquée par la Commission Espagnole d'Aide aux Réfugiés (CEAR) concernant une mesure : la période de rétention par la police des immigrants irréguliers est passé désormais de 40 à 60 jours.

« Rafael Hernando a annoncé en novembre 2011 qu'il serait impossible de régulariser des immigrés-clandestins pour des raisons sociales. »

Toutefois, cette loi propose des nouveautés comme la protection pour les femmes migrantes victimes de violence, la possibilité pour les ONG et autres entités privées, d'assumer la tutelle des mineurs étrangers non accompagnés, la reconnaissance des droits de réunion, de manifestation, d'association, le droit à l'éducation jusqu'à 18 ans et l'assistance juridique gratuite. La nouvelle loi renforce également les compétences des régions autonomes. Ces dernières pourront délivrer des permis initiaux de travail ou de résidence sur leur territoire.

Après cette loi déjà fortement contestée, le porte parole du Parti Populaire pour l'immigration Rafael Hernando a annoncé en novembre 2011 qu'il serait impossible de régulariser des immigrés-clandestins pour des raisons sociales. L'objectif étant d'en finir avec les régularisations massives et de limiter au maximum les régularisations. C'est dans ce sens que la loi sur les étrangers avait été modifiée le 15 avril 2011. En effet, la loi oblige les immigrés-clandestins à prouver 3 ans de résidence sur le territoire espagnol, un contrat de travail d'un an, un casier judiciaire vierge et des liens familiaux démontrés avec d'autres résidents étrangers. De plus, cette nouvelle loi, interdit l'utilisation du visa touristique afin d'obtenir la régularisation sociale.

Entrée en vigueur le 1 juillet 2011, l'exécutif affirme que cette nouvelle législation apporte des nouveautés positives comme le fait d'accorder plus de protection aux immigrés victimes de violence conjugale en situation irrégulière ainsi qu'à leurs enfants et aux victimes des mafias de l'immigration et de faciliter «un retour privilégié» pour tout immigré au chômage ayant opté pour le programme du retour volontaire à son pays d'origine.

Toutefois, ce n'est pas l'avis des collectifs et des associations de défense des immigrés qui y voient un retour en arrière sur les questions migratoires en Espagne.

Sabine Mallet

Cauchemar grec pour les sans papiers mineurs

Parmi les migrants retenus contre leur volonté dans une Grèce devenue la zone tampon de l'Europe forteresse, une catégorie se révèle particulièrement précaire : celle des enfants non accompagnés.

Ce pays qui ne devait être qu'un point de passage vers l'eldorado européen est devenu pour beaucoup une prison à ciel ouvert. Si peu partagent la langue ou le pays d'origine, tous ont en commun d'être venus sans parents, souvent dans l'idée de rejoindre des proches en Europe. Arrêtés par la police après une périlleuse traversée de la frontière gréco-turque, les migrants mineurs isolés sont ensuite relâchés – la loi grecque interdisant les expulsions de mineurs non accompagnés de leur famille – ou envoyés dans des structures d'accueil.

« Beaucoup ne comprennent pas qu'ils se trouvent dans une situation qui les oblige à grandir plus vite », souligne le secrétaire d'un foyer. Pour pallier l'insuffisance de moyens, les adolescents qui le désirent sont donc encouragés à chercher du travail, ce qui n'est pas sans poser problème dans la mesure où beaucoup sont encore en âge d'être scolarisés. L'accès aux formations professionnalisantes leur étant interdit, ils sont souvent condamnés à des petits boulots ingrats.

En dépit des problèmes rencontrés, les enfants placés sont conscients de faire figure de privilégiés. Ils se savent bien mieux lotis que leurs compagnons d'infortune qui n'ont pas été enregistrés, et qui errent en Grèce sans existence légale, et donc sans droit ni protection juridique.

« Lors de leur arrivée en Grèce, les enfants sont détenus dans les mêmes pièces surpeuplées que les adultes, et se retrouvent parfois séparés de leur famille. »

Migrants ou enfants ?

Bien que le droit international et communautaire prône dans l'application des politiques nationales une prise en compte de l' « intérêt supérieur de l'enfant » (qui implique que le statut d'enfant prime sur celui de clandestin) , celui-ci n'est pas toujours respecté avec rigueur. Lors de leur arrivée en Grèce, les enfants sont détenus dans les mêmes pièces surpeuplées que les adultes, et se retrouvent parfois séparés de leur famille.

L'Etat grec déploie par ailleurs d'intenses efforts pour ne reconnaître le statut de mineur non accompagné qu'au compte-goutte, quitte à travestir la réalité. Loin de constituer un cas isolé, l'attribution fausse d'un « cousin » à un mineur non accompagné en vue de permettre son expulsion semble monnaie courante, de même que leur enregistrement en tant qu'adultes.

Des directives européennes garantissant l'accès des mineurs au droit d'asile ont été édictées en 2003, 2004 et 2005 , mais elles ont été largement ignorées par certains Etats-membres, dont la Grèce, qui ne dispose toujours pas à ce jour de procédure d'asile spécifique aux mineurs. Au final, très peu de mineurs non accompagnés entament ces démarches.

Quelles solutions durables ?

En vue de mettre fin à cette situation, la Commission Européenne a mis en place en 2010 un plan d'action quinquennal pour les migrants non accompagnés. Organisé autour du triptyque « prévention-protection-solution durable », ce plan vise à harmoniser les politiques européennes et à les faire converger vers une pratique qui fait prévaloir « l'intérêt supérieur de l'enfant, indépendamment de son statut de migrant ».

Néanmoins toute solution durable devra passer par une révision profonde des politiques d'asile à l'échelle européenne. En attendant ces réformes aussi indispensables qu'improbables, le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant reste largement théorique en Grèce.

Grégory Mauzé
animateur de l'Association Culturelle Joseph Jacquemotte (ACJJ)

Hongrie : la peur de l'autre

Avec 198 000 étrangers dans un pays de 10 millions d'habitants, la Hongrie est loin d'être un pays d'immigration massive. Cela n'empêche pas l'extrême droite de faire des immigrés les boucs émissaires de la crise pour accroitre leur influence.

La Hongrie compte environ 10 millions d'habitants et s'est ouvert à l'immigration internationale à la faveur du changement systémique en 1989. Le 21 décembre 2007, la Hongrie a rejoint l'espace Schengen. Mais même s'il ya eu certains développements positifs dans les domaines de la rétention et de l'accès au marché du travail, la directive d'accueil n'a pas encore été entièrement transposée dans la législation nationale. En conséquence, de nombreuses dispositions actuelles du droit d'asile ne répondent pas encore aux normes minimales requises par la directive de l'UE. En outre, en raison de sa formulation vague, les quelques modifications qui ont été faites par le Parlement hongrois jusqu'ici n'ont pas sensiblement amélioré la vie des demandeurs d'asile et des réfugiés résidant en Hongrie.

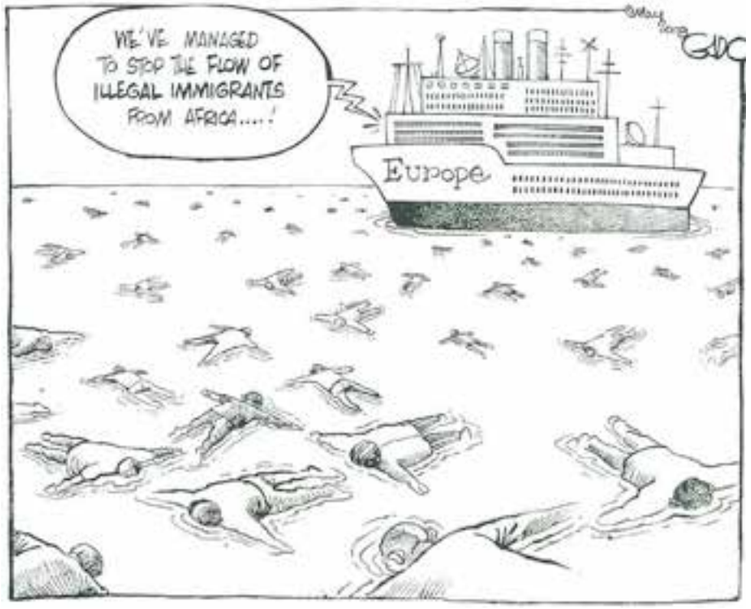

Gado (Kenya) ©Daily Nation de Nairobi mai 2008 tiré de «Cartooning for peace»
«Nous avons réussi à endiguer le flot d'immigrants illégaux en provenance d'Afrique ... !»

Immigration irrégulière négligeable

En 2007, il y avait 166 600 immigrés légaux résidant dans le pays. Les estimations du nombre de migrants en situation irrégulière variaient entre30 000 et 50 000. On suppose que parmi les migrants avec un permis de séjour, la proportion d'hommes est très élevée (et peut même atteindre jusqu'à 80 %). 90à 95 % seraient âgés de 20 à 59 ans. Entre 2000 et 2006, 31 450 demandes d'asile ont été présentées, soit l'écrasante majorité des demandeurs d'asile arrivés illégalement sur le territoire hongrois. Le plus important flux de migrants irréguliers en Hongrie est constitué par les personnes qui arrivent légalement, mais étendent leur séjour au-delà des limites de temps permises. Aucune estimation fiable n'existe mais le nombre d'infractions a atteint un pic au milieu des années 1990, avec 27 000 à 30 000 migrants appréhendés. Depuis, une tendance signifiante et constante à la baisse a été observée, débouchant sur une moyenne annuelle d'environ 8 000 à 10 000 personnes qui franchissent la frontière illégalement. Aujourd'hui, comparativement aux pays voisins membres de l'UE, les passages frontaliers irréguliers en Hongrie sont négligeables. L'immigration des pays d'Europe centrale, de Chine et du Vietnam est principalement une immigration de travail, souvent basée sur des emplois saisonniers ou temporaires. D'autre part, l'immigration en Hongrie, frappée par la pauvreté ou par la guerre, est principalement une immigration de transit.

Xénophobie

Le discours politique sur l'immigration illégale est fortement influencé par l'office de l'immigration et de la nationalité et la police des frontières qui a récemment fusionné avec la police, et se pose principalement dans le cadre de la politique pénale (par exemple, la lutte contre la contrebande et le trafic), la sécurité (par exemple, les mesures prises contre la falsification de documents) et la protection des droits de l'homme (par exemple, le droit au regroupement familial). L'absence de débat public sur une stratégie de migration globale qui prend en compte l'étendue de la vie sociale, économique et politique interdépendantes du phénomène de la migration est flagrante. En outre, on observe une hausse de la xénophobie et du nationalisme chez les Hongrois, qui est clairement visible à travers les résultats de la dernière élection législative (le parti de l'extrême-droite, Jobbik, a reçu près de 15% des voix). Les médias d'extrême-droite font campagne contre les migrants. En dépit d'une baisse de la natalité, ce qui crée des pénuries sur le marché du travail, la politique migratoire de la Hongrie est essentiellement tournée vers les communautés hongroises dans les pays voisins (politique de la diaspora). La mise en œuvre de la politique d'immigration en Hongrie est pensée à court terme, axée sur la sécurité par le biais mesures défensives contre les migrants non-hongrois, sans aucune stratégie globale.

Matyas Benyick
Président d'Attac Hongrie

L'IMMIGRATION EN HONGRIE EN CHIFFRES

Fin de 2007, il y avait 166 693 ressortissants étrangers (1,6 % de la population totale) vivant en Hongrie avec un permis de séjour pour une période supérieure à trois mois. Deux tiers des citoyens étrangers résidant légalement sont originaires des pays voisins et pour la plupart hongrois. 12 % est originaire d'un pays asiatique (dont 8% sont originaires de Chine et du Vietnam), et 12 % ont la citoyenneté européenne. Depuis 2000, le nombre annuel de personnes obtenant la nationalité hongroise varie de 3 000 à 10 000, un groupe toujours dominé par les Hongrois et le nombre d'étrangers immigrant oscille entre 20 000 et 23 000.

Naturalisations

En France, si on dénombre 3 714 500 étrangers en 2008, on compte également 4 959 000 immigrés. Une partie des immigrés est ainsi intégrée à la population nationale par des demandes de naturalisations dans différents pays d'Europe. Les critères d'acquisition de la nationalité varient selon les Etats et évoluent pour faciliter l'acquisition. En Italie, le 4 Août 2012, le nombre d'années exigées pour une naturalisation est passé de 10 à 5 ans. En Allemagne, ce n'est qu'à partir de 2000 que l'accès à la nationalité a été accordé aux enfants d'immigrés nés outre-Rhin. Certains pays comme l'Allemagne ou l'Espagne privilégient les étrangers qui ont des origines lointaines ou communes. Dans de nombreux pays, les organisations qui défendent les droits des immigrés dénoncent des critères de naturalisation qui privilégient les populations d'origine européenne aux dépens des autres populations.

Samuel Thomas

Des points pour être britanniques

En Grande-Bretagne, pour accéder à la nationalité il faut « gagner des points ». Avec le *Borders, Citzenship and immigration Act*, voté en 2009 par le Parlement britannique, les immigrés doivent faire face à un système de point qui se base sur les compétences, le travail et leurs connaissances pour devenir citoyens britanniques.

Le système des points britanniques n'est pas clairement défini et il reste flou car les critères exacts sont encore obscurs. Si l'argent apporté lors de l'installation, le parcours professionnel et le volontariat sont autant d'éléments qui permettent de gagner des points, d'autres critères peuvent causer leur perte. L'un des exemples le plus frappant est que les candidats qui se présentent pour la nationalité britannique peuvent être rayés de la liste s'ils font preuve de « mauvais comportements » tel que manifester. En effet, ces personnes n'ont plus le droit de protester contre l'action du gouvernement car cela les priverait de l'accès à la nationalité. Ceux qui ont manifesté contre les interventions militaires des forces armées britanniques dans le monde en ont fait les frais car cela a joué contre eux lors de leurs candidatures. En clair, pour avoir accès à la nationalité, les candidats doivent refréner leurs libertés et particulièrement leur liberté de parole.

Plusieurs systèmes testés l'un après l'autre

Dans ce nouveau système, les ressortissants du Commonwealth ont des statuts particuliers, ils sont déjà électeurs et éligibles à toutes les élections du Royaume-Uni. Par exemple, un ressortissant du Commonwealth qui n'est pas Britanniques et donc pas Européen peut être tout de même élu au Parlement européen. Cette règle a été mise en place afin de favoriser l'organisation de la représentation des minorités. Ces ressortissants reviennent de loin car entre 1962 et 1981, le *Commonwealth Immigrants Act* limitait très fortement l'attribution de permis de travail et de permis de séjour aux ressortissants du Commonwealth. Cette loi fut votée en novembre 1961 par le gouvernement britannique pour satisfaire l'opinion publique qui était inquiet de l'afflux important d'immigrés.

En 1981, le *British Nationality Act* remplaça le *Commonwealth Immigrants Act*. Cette nouvelle loi classifia en trois niveaux la citoyenneté britanniques : les citoyens britanniques, celle des territoires britanniques indépendants (Pays du Commonwealth) et ensuite la dernière celle d'outre –mer (Iles Malouines, Gilbraltar,…). Les deux dernières catégories accédaient à la nationalité britannique après 5 ans de résidence sur le sol britannique.

Les différences sociales restent en place

Une fois que les candidats à la nationalité sont arrivés au bout du système à point et des différentes étapes qu'ils ont dû affronter, ils doivent encore faire face aux regards d'une partie de la population. La distinction est claire entre "britishness", c'est-à-dire le sentiment d'appartenir à une communauté nationale et « «british citizenship » ou « nationality », nationalité au sens juridique. La « britishness » est une sorte de « noyau dur » qui est exclusif et fermé. D'après une enquête qualitative, la distinction pour être un « vrai britannique » repose sur trois critères. Le premier critère est bien sûr d'avoir la nationalité, ensuite il faut avoir des ancêtres ou du sang britannique. Le troisième critère se base sur la culture, les valeurs et le style de vie qui doit correspondre au style britannique.

L'obtention de la nationalité britannique et donc réduit à un système de points et ne donne qu'une faible valeur à la nationalité de manière symbolique. C'est effectivement dommage que la Grande-Bretagne, un des « premier de la classe » en Europe, avec sa politique de lutte contre les discrimination qui a été mise en place en 1976 et qui reposait sur l' « égalité raciale » et les « notions de racisme institutionnel et de discrimination indirecte », soit réduit à cela et est commencé à glisser vers les derniers du peloton à ce sujet.

Alexandrine Yala

En Espagne : préférence latino

Le temps de résidence exigé pour la naturalisation est, en règle générale de 10 ans. Cependant, ils existent des exceptions déterminées. Les demandeurs d'asile politique doivent vivre en Espagne depuis au moins 5 ans pour obtenir la nationalité, quand seulement 2 ans sont nécessaires pour les natifs des pays latino-américains, d'Andorre, des Philippines, de la Guinée-Équatoriale et du Portugal.

Les personnes qui sont nées sur un territoire espagnol, mariés avec un ressortissant, natif d'un père ou d'une mère originaire d'Espagne n'ont besoin que de 1 an de vie sur le sol ibérique pour accéder à la nationalité. SOS Racisme Catalogne dénonce un racisme institutionnel.

Propos de SOS Racisme Catalogne recueillis par Julien Grégoire

Allemagne, quel droit à la nationalité ?

En Allemagne, avec la loi du 22 Juillet 1913, c'était le droit du sang qui prévalait. Depuis 2000, sous l'influence des Verts allemands, dirigés par Cem Ozdemir, le droit du sol a fait son apparition. Les naturalisations des ressorstissants étrangers ont été permises sous réserve de renoncer à leur nationalité d'origine.

La loi de 1913 basait la nationalité allemande sur plusieurs critères, à savoir : l'appartenance au « peuple » allemand, l'appartenance linguistique, l'adhésion aux valeurs allemandes. Selon ce principe, toute personne ayant au moins un parent allemand pouvait acquérir la nationalité par la naissance, ceci indépendamment de son lieu de naissance.

Par la suite, cette loi a été endurcie sous le régime nazi. En effet, les critères du « sang » et de la « fidélité » sont ajoutés. Autrement dit, la loi de 1913 prévoyait l'acquisition de la nationalité allemande par naissance pour les enfants nés de parents allemands quelque soit le mode d'acquisition de la nationalité par les parents. En revanche à partir de 1933, l'acquisition de la nationalité allemande des parents par naturalisation pouvait représenter un critère d'exclusion pour l'obtention la nationalité allemande des enfants. Cette conception de base est restée inchangée pendant plusieurs décennies.
Entre les années 70 et la fin des années 80, cette conception du *jus sanguinis* (droit du sang) commence à s'élargir. En effet le nombre croissant de personnes d'origine étrangère et la croissance du nombre d'immigrants « d'origine allemande » qui arrivent de l'Europe de l'Est obligent les politiques à prendre de nouvelles mesures.

Tout d'abord, il faut préciser que les étrangers résidants en Allemagne relèvent de la loi des Etrangers (Ausländergesetz). Pour commencer, le 15 décembre 1977, une directive restrictive sur la naturalisation (Einbürgerungsrichtlinien) est adoptée. Elle prévoit que l'acquisition de la nationalité allemande par une personne d'origine non allemande doit rester l'exception. Les articles 2-2 et 2-3 envisagent l'octroi de la nationalité allemande seulement s'il représente un « intérêt public », émanant de l'Etat ou de la société.

Ensuite, une nouvelle modification de la loi sur les étrangers entre en vigueur le 1er janvier 1991. Elle va donner naissance à une nouvelle catégorie : les nationalisations de plein droit et par ce fait faciliter l'intégration des étrangers qui vivent et travaillent en Allemagne depuis de nombreuses années.

Le 1er janvier 2000, un nouveau code de la nationalité entre en vigueur. Il consacre en plus du droit de sang le droit du sol. La nationalité est alors automatiquement accordée aux enfants de deuxième génération de l'immigration, si l'un de leur parent a sa résidence habituelle, légale depuis au moins 8 ans en Allemagne et qu'il possède un permis de séjour à durée indéterminée. De plus l'enfant aura l'obligation entre 18 et 23 ans de choisir définitivement entre ses deux nationalités. Le maintien de la nationalité d'origine ainsi que l'oubli d'informer les autorités de son souhait de conserver la nationalité allemande conduisant à l'abandon de la nationalité allemande. Ce nouveau code prévoit également la naturalisation des étrangers qui ne sont pas nés en Allemagne mais qui y vivent durablement et légalement. Pour ceci, les conditions à remplir sont les suivantes : posséder un permis de séjour ou une autorisation de résidence, être résident légalement depuis au moins 8 ans, de ne percevoir ni d'allocations de chômage, ni d'aides sociales pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, avoir une bonne connaissance de la langue allemande, adhérer à l'ordre constitutionnel (freiheitlich-demokratische Grundordnung) donc ne pas exercer d'activités contraires à la constitution, ne pas avoir été condamné pour délit ou crime et renoncer à sa nationalité d'origine.

> **« Bien que l'acquisition de la nationalité allemande pour les étrangers ait été facilitée par loi du 1er janvier 2000, l'abandon de la double nationalité pose encore problème. »**

Cem Ozdemir est co-président des verts allemands. photo: ©DPA

Un problème majeur et persistant : l'abandon de sa nationalité d'origine

Le principal obstacle pour les étrangers qui souhaiteraient obtenir la nationalité allemande reste le principe de l'abandon de la nationalité d'origine. En effet, pour certains pays, l'abandon de la nationalité peut causer des préjudices à l'intéressé, notamment en matière d'héritage.

L'exemple de la Turquie. La population turque en Allemagne représente environ 1,6 million de personnes sachant qu'un quart d'entre eux possède la nationalité allemande. Ce nombre élevé est lié à la venue en 1955 d'immigrés turcs pour aider à la reconstruction de l'Allemagne après la seconde guerre mondiale. Ses personnes étaient dénommées les « travailleurs invités » (Gastarbeiter). L'Etat à travers cette dénomination signifiait aux étrangers qu'ils étaient accueillis pour un temps imparti. Selon certains auteurs, la fin du recrutement par le gouvernement de Willy Brant en 1973 aurait incité les immigrés à rester sur le sol allemand de peur de ne plus pouvoir retourner en Allemagne. Aujourd'hui, la présence de cette population est stable et définitive. C'est pourquoi la question de l'intégration et de la nationalité reste centrale.

Bien que l'acquisition de la nationalité allemande pour les étrangers ait été facilitée par loi du 1er janvier 2000, l'abandon de la double nationalité pose encore problème. En effet la Turquie fait partie des pays évoqués ci-dessus dans lesquels il existe un nationalisme fort où l'abandon de la nationalité peut porter préjudice.

Cependant, il existe une exception très limitée à ce principe. Quand l'abandon de la nationalité d'origine est impossible ou difficile, la double nationalité est permise.

De fait, le parti de la droite parlementaire CDU/ CSU au pouvoir ne voit pas de raison de changer la loi du 1er janvier 2000, ce qui provoque les critiques des partis de l'opposition (SPD parti social-démocrate et Grünen les verts). Les uns, tels Volker Kauder, politicien du parti CDU, pensent que cette réforme conduirait à de nombreux problèmes par exemple l'extradition de délinquants. Les autres voient à travers l'interdiction de la double nationalité un moyen de renvoyer les turcs qui ne voudraient pas renoncer à leur nationalité d'origine et ainsi limiter le nombre d'étrangers à obtenir la nationalité allemande.

Justine Franco-Février

A lire sur www.poteapote.com :

le témoignage d'Ercan Yasaroglu, travailleur social à Berlin, d'origine turque. (réalisé par Michel Alexis de l'institut de droits de l'homme René Cassin)

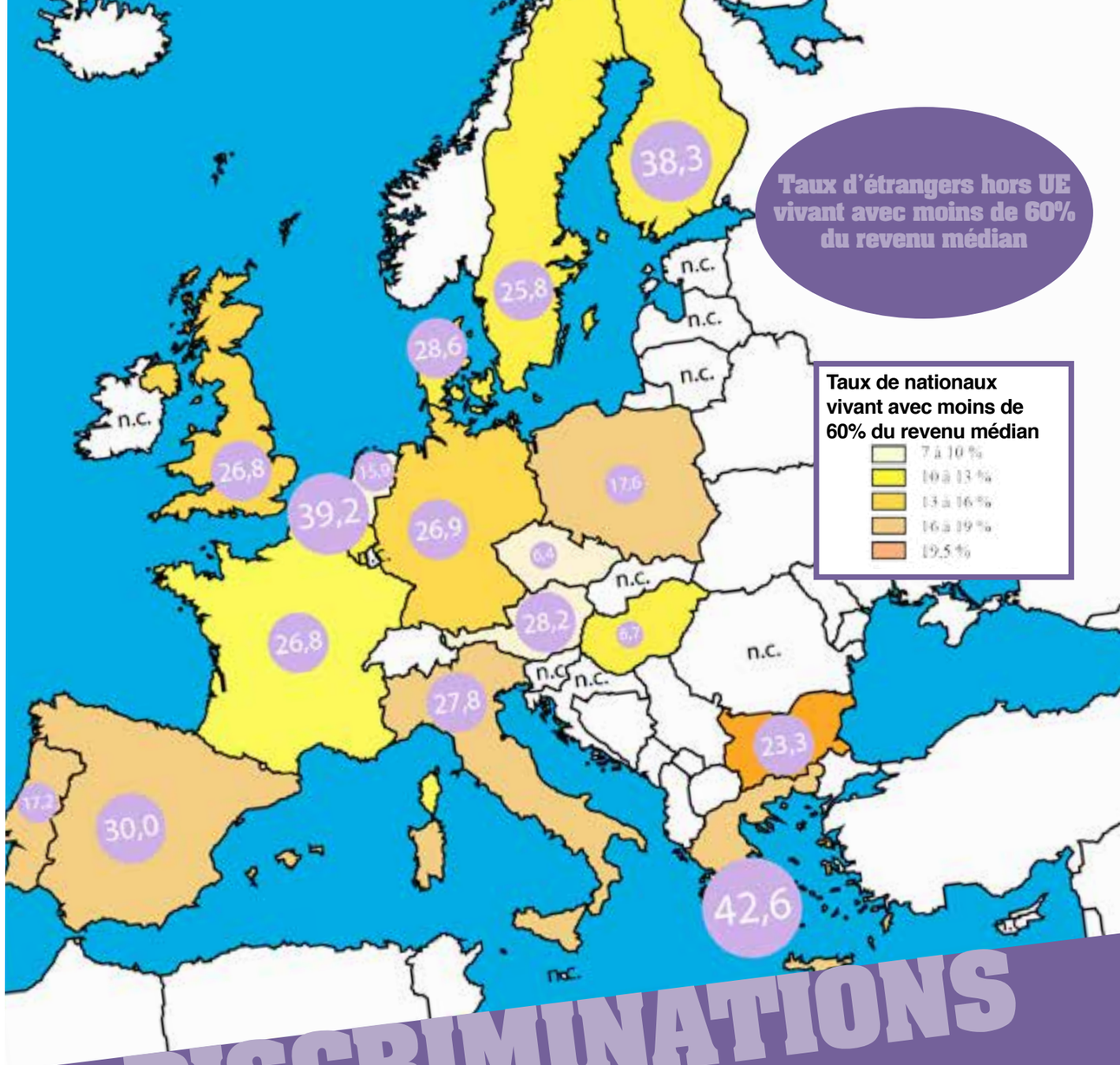

DISCRIMINATIONS

La lutte contre les discriminations est menée de manière inégale dans les différents pays d'Europe. Certains pays comme la France, la Suède, le Royaume-Uni avaient depuis les années 70 des législations antiracistes et des institutions en charge de la politique de lutte contre les discriminations, qu'ils ont renforcées par la suite, tandis que d'autres pays comme l'Allemagne ou la Bulgarie se sont engagés sur cette voie sous la contrainte des directives européennes de 2000. Toutefois, comme l'indique la chercheuse Isabelle Carles, ou la députée européenne Jean Lambert, on assiste depuis plusieurs années à un essouflement de la politique européenne de la lutte contre les discriminations. L'Europe, qui s'est élargie à l'est, s'avère notamment impuissante à protéger les Roms, victimes de persécutions et de discriminations dans de nombreux pays.

Samuel Thomas

Isabelle Carles, sociologue : histoire de l'Europe contre les discriminations

La lutte des organisations antiracistes, des universitaires, et juristes engagés contre les discriminations a contribué à mobiliser la commission et le parlement européen, des directives ont été produites, des observatoires créés. Mais le concept de «diversité» semble avoir pris le pas sur le combat pour l'égalité.

all different all equal

All different all equal, une campagne du conseil de l'Europe contre les discriminations

L'idée de porter à un niveau européen la lutte contre les discriminations va naître dans les années 80. Les frontières intérieures sont supprimées. L'élément central de la politique européenne d'immigration et d'intégration des immigrés repose sur la lutte contre les discriminations. La thématique de l'anti-discrimination raciale va être introduite par les instances européennes par deux biais. D'une part, la commande d'études transnationales qui vont inviter les universitaires européens à se pencher sur la problématique. Puis une impulsion politique avec une multiplication de déclarations, de recommandations qui vont s'appuyer sur différents rapports établis notamment par le Parlement européen et la Commission européenne sur la situation du racisme en Europe. Ces instances préconiseront la création d'un cadre commun de lutte contre le racisme au niveau européen.

Deux directives pour débuter

Un regroupement d'ONG, de juristes, d'universitaires vont proposer un cadre légal de lutte contre les discriminations commun à tous les Etats-membres. Par la suite, en 2000, les directives européennes vont être rapidement adoptées à l'unanimité. La première, dite « directive race » va interdire toute discrimination directe ou indirecte fondée sur le motif d'une prétendue race ou origine ethnique. La seconde, dite « directive emploi » va interdire toute discrimination sur le lieu de travail quel que soit le motif de discrimination : l'âge, la religion, les convictions, le handicap et l'orientation sexuelle.

La protection accordée aux victimes de discrimination raciale sera plus large que celle accordée aux autres motifs de discriminations. On est à un moment où l'extrême droite en Autriche entre au gouvernement et les pays européens veulent marquer de façon collective leur opposition de principe à cette entrée. Une entente politique se crée et pousse à l'adoption des directives. D'autre part, les deux directives vont être rapidement adoptées car elles correspondent parfaitement à un cadrage politique européen de l'époque ; à savoir la volonté de construire un marché unique européen mais aussi de lutter contre l'exclusion sociale.

Treize ans plus tard, le bilan en matière de lutte contre les discriminations au niveau européen reste mitigé. Un outillage juridique efficace fut adopté, notamment la discrimination directe ou indirecte et le principe d'allégement de la charge de la preuve furent introduits. A cette époque-là, une floraison d'organisations, de lobbys, de campagnes d'information ont été mises en place avec cette volonté de favoriser l'échange transnational. Des réseaux d'experts juridiques, des ONG antiracistes ont été étendus au niveau européen. En 1997, l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes est créé à Viennes. Il va participer à la diffusion d'information et de stratégie de lutte contre le racisme par des publications et des actions de lobbying.

« Les associations doivent s'assurer que les pays s'attachent à appliquer leurs propres lois anti-discriminations. »

Un combat mis de côté

Toutefois, les discriminations ne semblent plus constituer une priorité de l'agenda politique européen. Année après année, la thématique antiraciste s'est effacée au profit d'une lutte pour la diversité. L'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes a été remplacé par l'Agence des droits fondamentaux (FRA ndlr). Elle a désormais des mandats extrêmement élargis et non plus focalisés sur le racisme. Le premier programme d'action européen de lutte contre les discriminations est fondu dans un programme unique dans l'ensemble des affaires sociales qui s'intitule « Progress » dont le budget a été diminué. Cette évolution était peut-être inévitable : la base antiraciste était déjà associée aux autres motifs de discrimination.

L'étape suivante est de s'interroger sur la lutte contre les discriminations dites « multiples » qui pourraient croiser plusieurs critères discriminatoires. Cette question de la discrimination multiple est sur le plan juridique très peu traitée car ignorée au niveau européen. Par ailleurs, au niveau national, certaines dispositions des directives, notamment les définitions de la discrimination directe ou indirecte, n'ont pas été correctement transposées dans de nombreux pays ou alors de façon extrêmement lente. Le nombre de plaintes enregistrées reste faible et se limite aussi dans bon nombre de pays au domaine de l'emploi. Le niveau de connaissance de la législation anti-discrimination les campagnes reste relativement faible.

Dans ce contexte d'essoufflement de la politique européenne sur la question des discriminations, il est d'autant plus nécessaire que les associations s'assurent que les pays appliquent leurs propres lois anti-discriminations. Le prochain combat doit s'accompagner de mesures qui visent à informer, convaincre et persuader les personnes du bienfondé de l'égalité de traitement, par l'entremise par exemple de programmes d'éducation plus audacieux. La finalité serait d'informer les jeunes sur la richesse de l'échange et de la diversité. L'objectif est d'agir en amont afin de parvenir à un changement d'attitude de sorte que les discriminations soient évitées non seulement parce que l'on craint d'être sanctionné mais aussi parce que les enjeux de cette interdiction sont bien compris et surtout admis.

Isabelle Carles*,
Propos Recueillis par Julia Moumon aux Universités d'été des Maisons des Potes

**Chargée de cadrer la question de la lutte contre les discriminations au niveau européen, elle est docteure en droit.*

L'Europe veut elle encore lutter contre les discriminations?

Depuis 1976, le Royaume-Uni s'est doté d'une législation et d'une institution chargée de la lutte contre les discriminations sociales. Face aux violence, aux tensions à caractère raciste, des lois ont été adoptées pour garantir l'égalité entre tous les citoyens, issus notamment du Commonwealth.

Au Royaume-Uni pour comprendre le racisme et les discriminations, il faut connaître les changements qui résultent de la lutte contre les attitudes et les mouvements racistes. Ils proviennent de l'action politique, des organisations de terrain et des universitaires. Ils sensibilisent l'opinion et apportent un aspect plus informatif à ce qui se passe dans les rues.

Deux choses ont un impact fort au Royaume-Uni. De par notre histoire coloniale, de nombreuses personnes viennent des pays d'Asie du Sud ou d'Afrique. Elles possèdent le droit de vote et peuvent se présenter aux élections. De plus, nous sommes très ouverts au sujet de la double nationalité. Nous avons par exemple un député européen qui a la double nationalité britannique et sri lankaise. C'est également grâce à ces personnes qui ont le droit de vote que les politiques font plus attention à leurs attentes.

Nous avons une histoire moderne des relations raciales qui remonte aux années 70. En l'occurrence la loi des relations raciales était en quelque sorte une réponse à l'émergence du parti de l'extrême droite britannique, le BNP (British National Party). A cette époque le gouvernement travailliste a essayé de mettre en place des lois qui portaient plutôt sur l'égalité et qui étaient davantage une réponse aux questions de logement et de police.

Dans les écoles, nous avons assisté à un développement des politiques antiracistes. Par exemple, on enseignait aux enfants quelle attitude adopter face aux évènements racistes qui avaient lieu à l'école.

« Je pense que le Royaume Uni a apporté une sorte d'attitude positive en matière d'égalité, même s'il est vrai qu'il reste beaucoup de travail à faire. »

C'est à la suite de diverses manifestations antiracistes (telles que le boycott des bus de Bristol en 1963, photo ci-dessus) que le législateur britannique a adopté les premières lois sur les «relations raciales» (race relations acts). Photo: ©BBC

Puis on apprenait aux enfants l'histoire des Noirs ou ce qu'on appelle le mois des Noirs où on parlait de l'histoire et des revendications de cette communauté.

A l'époque nous avions décidé qu'il nous fallait surtout des données chiffrées sur le nombre de personnes qui étaient employées et leur niveau hiérarchique dans le service public et au sein des différentes entreprises. La Commission pour l'égalité raciale avait d'importants pouvoirs en matière de représentation et d'investigation.

Un autre évènement vint marquer la lutte contre les discriminations : le meurtre d'un jeune homme noir de 18 ans, Stephen Lawrence. La police a tellement minimisée cet incident qu'une enquête a été lancée. Pour beaucoup de familles blanches de classe moyenne, c'était la première fois qu'ils voyaient la réalité du point de vue d'une famille noire britannique. Cette enquête a révélé au grand jour le racisme institutionnalisé de la police. C'est pour cela que la famille de la victime n'a jamais obtenu justice.

Cela a engendré de nombreux changements au sein de la police comme la façon de recruter. Notamment, la police doit refléter davantage la communauté qu'elle sert. D'autres institutions publiques ont également dû apporter des changements. Aujourd'hui dans la législation britannique, il existe un devoir public de défense de l'égalité et des bonnes relations au sein de la communauté. C'est loin d'être parfait mais au moins ce devoir existe dans la loi.

Il était également nécessaire qu'il y ait des organisations qui puissent lancer des enquêtes à la suite d'évènements racistes. Et tout cela a eu une certaine influence sur la législation au niveau de l'U.E. Il existe un débat concernant l'Union européenne et le Royaume-Uni, à savoir en quoi l'U.E peut profiter au Royaume-Uni ? Et qu'est-ce que le Royaume-Uni peut apporter à l'Union Européenne ? Je pense que le Royaume-Uni a apporté une sorte d'attitude positive en matière d'égalité même s'il est vrai qu'il reste beaucoup de travail à faire.

Jean Lambert, députée Verte britannique,
Propos Recueillis aux Universités d'été des Maisons des Potes par Julia Moumon

Royaume-Uni : What's wrong with equality ?*

Trevor Philips, Président de la Commission for Racial Equality, installée en 1976 et devenue récemment Commission for Human Rights, a dirigé la principale institution dans la lutte contre les discriminations aux Royaume-Uni. Il critique la catégorisation ethno raciale qui engendre les comportements discriminatoires.

Trevor Philips dans un débat. photo: ©wikimedia commons

« L'inégalité est basée sur le fait que l'on n'accepte pas de dire que l'on peut être piégé dans des catégories. C'est une croyance qui considère fondamentalement que la race, la classe, etc… sont des effets secondaires. Ce n'est pas vrai. »

Quand on parle d'inégalités, on peut parler de choses aussi différentes que la santé, l'inégalité des salaires, l'éducation. Si vous êtes un homme noir, vous avez trois fois plus de chances d'aller en prison. Ces chiffres intéressants sont de grandes armes. Mais je ne pense pas qu'ils vont nécessairement nous aider à éliminer les inégalités.

Pour moi, le vrai challenge des sociétés modernes est de bien vivre ensemble et je veux insister sur « bien vivre ensemble », ce qui n'est pas seulement vivre ensemble. Je passe beaucoup de temps à l'étranger en ce moment et il m'apparaît clairement que les différences de classes, d'ethnies, et de genres marquent des clivages et fondent de plus en plus les sociétés modernes, ce qui rend plus difficile le bien vivre ensemble. C'est un phénomène qui augmente dans nos sociétés. La mondialisation signifie que nous avons besoin de plus de gens différents, tout le temps.

Les aléas de la naissance

Quand nous parlons de politique, nous ne pouvons plus savoir si nous parlons d'individus ou de catégories. Qu'est-ce-que je veux dire par là ? Je veux dire que les vraies injustices dans nos sociétés surviennent lorsque nous sommes piégés par les aléas de notre naissance. Notre origine détermine notre destinée. C'est le vrai problème lorsqu'on parle d'égalité et d'inégalité. Et le pire, c'est lorsque l'une de ces catégories : la classe, la géographie, la race et le genre sont ce qui détermine notre avenir. Il y a quelques années, pour lutter contre la fraude, Pizza Hut faisait payer les gens avant de consommer. Dans certains endroits, ils ont commencé à faire payer d'avance les gens d'une certaine origine. Un jour, quatre hommes noirs sont entrés. On leur a dit de payer d'avance, ils étaient d'accord. Ils ont mangé et se sont rendus compte que les gens de la table d'à côté qui étaient blancs ont payé après leur repas. Ce qui est intéressant dans cette histoire, c'est que les gens qui ont payé après étaient des gens ordinaires, comme vous et moi. Les quatre gars à qui on a demandé de payer d'avance étaient des footballeurs professionnels et auraient probablement pu acheter le restaurant avec leurs fonds de poches. Le plus frappant dans cette histoire est que leur ethnicité, ce dont ils avaient l'air, les a piégés dans cette situation particulière. Je pense que la réelle question que l'on doit se poser à propos d'injustice et d'inégalité n'est pas abstraite. Elle se situe quand la catégorie dans laquelle nous sommes rangés nous piège dans un endroit où nous ne voulons pas être. La crise économique et la mondialisation exacerbent ces sujets. Je crois que l'essentiel pour nous maintenant est d'être capable de comprendre ces questions. Le problème c'est que les politiques ne nous ont pas aidés.

L'inégalité est basée sur le fait que l'on n'accepte pas de dire que l'on peut être piégé dans des catégories. C'est une croyance qui considère fondamentalement que la race, la classe, etc… sont des effets secondaires. Ce n'est pas vrai. Et le problème laissé de côté est un surinvestissement dans l'idée que les catégories sont des victimes.

Trevor Philips
Propos recueillis par Christine Chalier

** : Quel est le problème avec l'égalité, titre d'un débat qui s'est tenu en 2012*

Bulgarie : Un si long chemin vers l'égalité

Si la Bulgarie n'est pas un modèle dans la lutte contre les discriminations, elle est néanmoins dotée d'une instance, la Commission de protection contre la discrimination, qui, comme nous l'explique sa chargée de projet Margarita Spasova, mène un travail de fond pour évaluer la situation des étrangers dans le travail.

Travailler pour un organisme national œuvrant pour l'égalité dans un pays en transition et nouveau membre de l'UE, fournit des réflexions intéressantes et stimulantes sur les concepts et les réalités de l'égalité, de la non-discrimination et la tolérance.

La Commission de protection contre les discriminations en Bulgarie est un organisme indépendant et national en termes de législation européenne contre les discriminations. Elle a été créée et fonctionne conformément aux Principes de Paris des Nations Unies (engagements relatifs à la protection des enfants, ndlr) et la recommandation de politique générale N° 2 de l'ECRI (Commission européenne contre le racisme et l'intolérance).

Compliqué

Contrairement à la plupart des lois anti-discriminatoires européennes qui limitent leur champ d'application aux six motifs protégés (genre, ethnie/race, âge, handicap, religion ou convictions et orientation sexuelle), la loi bulgare énumère 19 motifs protégés. Par ailleurs, la Commission émet des décisions juridiquement contraignantes et effectue de nombreuses démarches de sensibilisation visant à éliminer les causes et les conséquences de la discrimination – un phénomène aux racines sociales et psychologiques profondes qui contrarie même les sociétés les plus démocratiques. Dans ses formations et campagnes d'information pour les magistrats, les policiers, les éducateurs et les jeunes, la Commission tente de dénoncer les préjugés et les stéréotypes.

Cependant, la discrimination contre les personnes appartenant à des minorités ethniques persiste dans de nombreux domaines de la vie. Encore plus compliqué, les défis auxquels sont confrontées les femmes et les jeunes filles issues de minorités ethniques et religieuses. Selon l'Institut national de la statistique, en Bulgarie les groupes ethniques représentent 14,2 % de la population du pays avec une dominante turque (8,8%) et rom (4,9%). Le nombre de femmes l'emporte sur le nombre d'hommes dans la société bulgare (les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les catégories d'âge supérieures à 40 ans), tandis que le nombre d'hommes est plus important que le nombre de femmes dans les groupes ethniques traditionnels des Turcs et des Roms.

Insurmontable

La mauvaise pratique des annonces d'emploi ouvertement discriminatoires n'est plus visible. Cependant, pour une personne issue d'une minorité ethnique, il est très difficile de cacher ses origines lors d'un entretien d'embauche. La consonance du nom ou la couleur de peau, révélateurs d'une appartenance à la communauté rom, peut devenir un obstacle insurmontable.

En 2012, la Commission de protection contre les discriminations a orchestré une enquête nationale sur la représentation des minorités ethniques dans l'administration publique. Les résultats fourniront une image claire de la situation dans les différentes couches de la hiérarchie publique.

Margarita Spasova

Les syndicats face aux patrons

Pour Joseph Burnotte, responsable « lutte contre les discriminations et la diversité » CEPAG-FGTB en Belgique, les syndicats doivent se renforcer pour lutter contre le racisme et les discriminations dans le monde du travail.

Les outils législatifs européens ont des limites importantes parce qu'ils sont inscrits dans une économie capitaliste. Les lois ont un certain effet pédagogique sur les gens qui veulent avancer et lutter mais elles ratent une partie de leurs objectifs car les politiques européennes en termes de migration sont basées sur la répression et sur la stigmatisation de l'étranger.

Lorsqu'on va en justice, ce n'est pas évident de prouver la discrimination au travail, il faut gratter. Les témoins sont difficiles à trouver car ils ont peur d'avoir des problèmes avec le patron. Même s'ils sont protégés, le patron peut les licencier en payant six mois de salaire. Il faut lutter contre les discriminations de manière collective pour avoir plus de force face aux dirigeants des entreprises.

En Belgique, il y a une augmentation des plaintes pour discriminations : on est passés de 1649 à 4226 dossiers. Dans la plupart des cas, les gens s'adressent à nous parce qu'ils ont peur d'être mis à la porte s'ils vont revendiquer leurs droits directement aux patrons. Les syndicats effectuent un travail d'écoute des plaintes individuelles mais aussi de suivi juridique en partenariat avec le centre pour l'égalité des chances. Pour lutter contre les discriminations, les syndicats attaquent le patron, mais ils mettent aussi en place des journées de formation pour les employés d'une entreprise pour éviter qu'ils fassent de la discrimination entre eux.

« Il faut lutter contre les discriminations de manière collective pour avoir plus de force face aux dirigeants des entreprises. »

Les lois européennes stigmatisent les immigrés parce qu'elle ne sont discutées que par les politiques européennes et non par les syndicats. Les lois créent une Europe « forteresse » qui développe de la clandestinité et celle-ci permet aux mafias de s'enrichir. Pour empêcher cela, il faut créer des réseaux syndicaux afin de pouvoir lutter contre les lois des pays européens qui sont racistes envers les immigrants.

Propos recueillis par Julien Grégoire lors des Assises de l'Égalité le 11 juillet 2013

Suède :
la politique d'intégration remise en cause

Plusieurs organisations de défense des droits de l'homme en Suède dénoncent le discours xénophobe de l'extrême droite et maintiennent leur combat pour l'égalité.

Manifestation contre l'extrême droite à Stockholm
photo: ©AFP

À la fin du mois de décembre, le chef de file des sociaux-démocrates suédois, Stefan Löfven, a fait une sortie remarquée. Il a déclaré, dans la presse, qu'il estimait que l'arrivée massive, pour des raisons économiques, de ressortissants de pays non membres de l'Union européenne était une erreur. « Ce n'est pas ce type de mesure qui va régler la question de la lutte contre le chômage. Faire venir de la main d'œuvre étrangère bon marché sans penser à leur intégration n'est pas digne de la Suède. »

Cette prise de position stratégique est à lier à l'entrée au Parlement, il y a deux ans, des Démocrates de Suède (SD), parti d'extrême droite. Ce mouvement, qui a réalisé 5,7% des suffrages en 2010, est aujourd'hui crédité de quelque 10% d'opinions favorables.

Si les déclarations de Stefan Löfven étonnent fortement, cela s'explique par la tradition suédoise depuis l'après-seconde guerre mondiale. Selon Haleh Chahrokh, chercheuse sur l'Europe occidentale à Human Rights Watch, cette tradition a fait de la Suède le pays européen réputé être le plus ouvert à l'immigration. « La Suède a depuis la fin de la guerre une des politiques d'intégration des étrangers les plus ambitieuses si on la compare à celle des autres pays européens. Cela s'inscrit dans la logique suédoise de l'Etat-providence. Le but du pays, c'est d'aboutir, à terme, à une égalité de statut entre les immigrés et les citoyens suédois. Le tout en permettant aux immigrés de conserver leur culture d'origine ». Cours de suédois intensifs, stages d'entreprise, regroupement familial très fréquents... La Suède pratique une politique volontariste pour que le nouveau venu parvienne à s'intégrer sur son territoire. Le pays est aussi un des très rares pays européens à permettre aux étrangers, depuis 1975, la participation à certains de ses scrutins électoraux nationaux.

Mais cette politique n'a pas empêché le développement d'une relégation sociale des immigrés. Kitimbwa Sabuni est le président d'Afrosvenskarnas riksförbund, une association qui lutte contre les discriminations à l'encontre des immigrants d'origine africaine résidant actuellement en Suède. Il estime que d'importantes différences de traitement existent entre les Suédois dits « autochtones » et les Suédois d'origine étrangère. « Actuellement, en Suède, la marginalisation économique et sociale est fortement liée à la couleur de votre peau. Plus vous avez la peau sombre, plus il sera difficile pour vous d'obtenir quelque chose. » Emploi, logement, éducation… Des Suédois d'origine étrangère sont régulièrement victimes de discrimination ethnique dans différents secteurs de la vie quotidienne.

« Le combat pour l'égalité des droits en Suède est encore loin d'être gagné. »

Politique d'intégration à la Suedoise

Pour Haleh Chahrokh, cela peut s'expliquer par un paradoxe dans la politique d'intégration suédoise. « Le pays a adopté le multiculturalisme mais, en même temps, il semble conserver une logique assimilationniste. Le pays refuse une trop grande diversité culturelle. Les politiques encouragent même parfois à l'alignement sur les valeurs suédoises. Face à ce paradoxe, des débordements ont lieu. Certains remettent en cause cette politique d'intégration du pays ».

Lors des élections législatives de septembre 2010, le débat sur l'intégration des immigrés a été porté par le les Démocrates de Suède. Le parti d'extrême-droite a centré sa campagne sur l'islamophobie et le lien supposé entre l'immigration et l'augmentation de la délinquance et des problèmes économiques. Cela dans un pays où 18% de la population est d'origine étrangère, d'après les données de l'Institut suédois des statistiques.

Malgré une rhétorique qui se veut prudente dans un pays marqué par 50 ans de social-démocratie, des scandales langagiers ont éclaté autour de ce parti. Lors de ce scrutin, un de ses slogans était ainsi: « l'immigration musulmane est le plus grand danger en Suède depuis Adolf Hitler! ». Leur clip de campagne, imaginant une course à l'argent de l'État entre une retraitée et des femmes en burqa, a également fait polémique.

Kitimbwa Sabuni dénonce une xénophobie grandissante de la part des hommes politiques suédois. Et pas uniquement dans les mouvements d'extrême-droite. « Les enfants d'immigrés n'acceptent plus certaines discriminations que pouvaient tolérer leurs parents. L'égalité de traitement et certaines des exigences de la population issue des minorités ethniques sont considérés par certains politiques comme révolutionnaires et menaçants. Personnellement, je pense que ces revendications sont le signe d'un développement positif et nécessaire. C'est une étape vers l'instauration d'une société où les droits et les possibilités de réussite ne seront plus définis par la couleur de votre peau. »

Après avoir travaillé avec des écoles pour apprendre aux enfants l'histoire de l'esclavage suédois, avec des groupes de femmes pour lutter contre les harcèlements sexuels liés à des stéréotypes, l'association travaille, en ce moment, sur l'intégration des immigrés handicapés dans la société suédoise. Mais pour Kitimbwa Sabuni, le combat pour l'égalité des droits en Suède « est encore loin d'être gagné ».

Teddy Ambroise

Suède :
esprit de conciliation

La politique antidiscriminatoire de la Suède ressemble à la Suède : elle est avant-gardiste, autonome, collectiviste, et repose sur un esprit de conciliation. Mais beaucoup reste à faire.

C'est simple. En Suède, l'interdiction de discrimination raciale est inscrite dans la constitution. Le Bureau de l'Ombudsman chargé des questions de discrimination ethnique qui a été mise en place dès 1986, contrôle l'application des lois destinées à combattre le racisme, les lois qui sanctionnent la propagation de la haine, et le refus de fournir un service à une personne en raison de son origine ethnique. Son budget est contrôlé par le Parlement. Chaque année 1 000 dossiers aboutissent. Défense des minorités, interdiction de discrimination ethnique dans une offre d'emploi, ou dans l'exercice de l'autorité. Pour toute infraction à caractère raciste, la peine est aggravée. Que la motivation raciste soit le facteur prédominant ou pas. Le tableau suédois est un tableau de maître.

Mais tout n'est pas si rose. Jusqu'en 1999, il restait quelques épines : les dispositions du Code pénal suédois étaient « très difficiles à invoquer » devant un tribunal pour la victime qui devait tout prouver ---- jusqu'à ce que le législateur élargisse la directive européenne de 1997 contre la discrimination sexuelle à tous les cas de discrimination dans l'emploi. C'est cette généralisation que la Commission européenne reprendra à son compte et imposera dès 2000. Preuve incontestable qu'un Etat membre peut avoir de l'influence sur l'évolution du droit communautaire.

Le tournant suédois de 1999 encadre « les méthodes de recrutement, les conditions de travail et les problèmes de harcèlement liés au racisme ». Correspondant parfaitement à la logique collectiviste de la Suède (à savoir qu'elle possède un taux de syndicalisation de plus de 90%), les victimes supposées de discrimination n'ont accès qu'au droit commun si elles souhaitent « mener la démarche indépendamment ». Pour avoir accès à la juridiction spécialisée au travail, les victimes doivent être accompagnées. Quand elles le sont par l'Ombudsman (le médiateur), un syndicat, ou une organisation professionnelle, « les plaintes n'engendrent aucune dépense » que la victime gagne ou pas, la procédure ne lui coutera rien.

Objectif consensus

Même s'il a tous les droits pour obtenir les informations sur l'entreprise pour mener à bien son enquête sur celle-ci, l'Ombudsman préfèrera la médiation plutôt que le Tribunal. De toute manière, même si on peut faire de la prison, comme la loi l'indique, cette sanction n'a jamais été appliquée. Le consensus est l'objectif. L'objectif est le consensus. La société suédoise va jusqu'à rejeter la méthode du testing. Cette méthode, consistant à mettre en évidence telle ou telle pratique discriminatoire, met sur le fait l'entreprise, et s'éloigne du coup, d'après la société suédoise, de l'esprit de conciliation.

En 2009, suite aux critiques d'intellectuels antiracistes tels que Paul Lappalainen, jugeant « le manque de modernité de la législation », le statut du médiateur a été amélioré. Le Discrimination Act a créé un nouvel organe de supervision : le médiateur pour l'Egalité. En fait, « les lois ont été fusionnées, et les lacunes comblées » se réjouit le chercheur et avocat Paul Lappalainen dans le rapport alternatif qu'il a mené en 2008 pour l'ENAR (Réseau Européen contre le Racisme). Mais beaucoup reste à faire dans la police, dans le logement ou l'emploi, conclue le rapport. Le tableau n'est pas fini.

dolpi

NO HATE SPEECH MOVEMENT
www.nohatespeechmovement.org

«NO HATE» une Affiche du Conseil de l'Europe contre les discriminations.

« Les victimes doivent être accompagnées pour porter plainte. Quand elles le sont par l'Ombudsman (le médiateur), un syndicat, ou une organisation professionnelle, « les plaintes n'engendrent aucune dépense » que la victime gagne ou pas, la procédure ne lui coutera rien. »

Emploi et Discriminations :
L'UE impose un chemin, les états imposent leur rythme

Depuis le traité de Rome en 1957, l'Europe combattait les discriminations commises dans les différents états à l'encontre des ressortissants européens. Cela avait abouti avec le traité de Maastricht en 1991 à l'ouverture de tous les emplois non-régaliens, aux étrangers membres de l'Union Européenne, et à la délivrance du droit de vote des rrésidents communautaires.

> « Le supposé discriminateur est coupable jusqu'à preuve du contraire »

Depuis 2000, l'Union Européenne oblige les Etats membres à suivre une politique antidiscriminatoire dans l'accès à l'emploi. Les mauvais élèves sont allemands et Espagnols, contrairement aux précurseurs suédois, belges et britanniques.

Aménagement de la charge de la preuve

En 2000, le Traité d'Amsterdam marque une véritable volonté de mener une politique européenne en matière de lutte contre les discriminations raciales. Article 13 : « le Conseil (…) peut prendre les mesures nécessaires en vue de combattre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle… ». Le Traité est rapidement suivi le 29 juin par la directive 2000/43/CE relative à la mise en œuvre de principe d'égalité de traitement entre les personnes sans distinctions de race ou d'origine ethnique (critères de sélection, conditions de recrutement, promotion). Il incombe à la partie accusée de discrimination de prouver qu'il n'y a pas eu violation du principe de l'égalité de traitement (article 8.1). Le supposé discriminateur est coupable jusqu'à preuve du contraire.

Ce n'est pas tout ! Avec la directive 2000/78/CE, la victime n'est plus seule ! Celle-ci porte sur la création « d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail avec possibilité pour les associations, les organisations et les personnes morales de se porter civile et d'ester en justice avec l'accord de la victime présumée » entre autres.

Mais la route européenne reste un sentier qu'il faut savoir encore d'une part dégager et d'autre part répandre partout. A découvrir ci-dessous, outre-Rhin, le droit communautaire n'a pas encore réussi à faire plier le droit allemand. Les directives 2000 n'ont pas pu être votées à l'époque quand les sociaux-démocrates étaient au pouvoir. La société allemande dans son ensemble préférant que les étrangers et leurs enfants accèdent à la nationalité allemande pour mieux intervenir via… le vote. Devenir national pour voter ? Est-ce la même route, ou une autre manière de reculer sur la voie de l'Egalité ?

La Rédaction

Discrimination à l'emploi :
le mauvais élève allemand

En matière de politique antidiscriminatoire, l'Allemagne s'avère réticente à transposer les directives européennes. La lutte contre les discriminations raciales passe au second plan, derrière la lutte contre les discriminations de genre.

Avec ses règles antidiscriminatoires, l'Union Européenne évolue depuis 2000, dans un sens progressiste, et égalitaire. Peut-être trop lentement, peut-être pas assez fortement, mais le chemin est arpenté. Voilà, la Règle, c'est bien : ça permet de mesurer. Qui devrait se faire taper sur les doigts avec ? Qui est un mauvais élève ? Le cancre parle allemand.

En Allemagne : si tu arrives à être embauché, tu peux être protégé (et encore). Encore faut-il avoir accès à cet emploi. L'Allemagne ne fait pas grand-chose contre la discrimination faite aux étrangers. L'article 36 du livre III du code social allemand interdit aux bureaux publics de placement de « satisfaire les demandes des employeurs concernant des critères de sélection des candidats (…) lorsque ceux-ci ne sont pas justifiés par la nature du poste à pourvoir ». Mais une fois embauché, entamer une action en justice à l'encontre de l'employeur discriminant n'est pas un droit du salarié.

Les immigrés, c'est une sous-question

« [Il] peut solliciter l'intervention d'un syndicat mais ne peut l'exiger ». Oui, c'est là que c'est schwer (difficile, ndlr). « Les victimes de discriminations raciales doivent s'appuyer sur les procédures de droit commun ». Les associations ne peuvent pas se porter partie civile pour soutenir les plaignants. Les victimes ne peuvent pas obliger l'employeur à prouver qu'il n'y a pas eu discrimination, mais doivent prouver qu'il y a eu discrimination raciale (contrairement à la discrimination sexuelle). En Allemagne, un organisme indépendant spécialisé dans la promotion de l'égalité de traitement n'existe que depuis 2006. Cet organisme n'est pas réellement impliqué dans la lutte contre les discriminations à l'embauche.

La paix sociale en Allemagne repose sur le dialogue entre employeurs et syndicats. « La question des immigrés est jugée [comme subsidiaire.]», nous dit un rapport du CREDOC (Centre de Recherche pour l'Etude et l'observation des conditions de vie), réalisé par Isabelle Van de Walle, Marie Séguette et Pierre Tardieu. C'est pourquoi reconnaître les diplômes étrangers a pu être perçu comme une petite révolution. (voir n.129 : Tous les chemins mènent-ils à la Toléranz ?)

> « Les victimes doivent prouver qu'il y a eu discrimination raciale »

Le 18 octobre 2010, Rainer Bruederle, le ministre allemand de l'Economie de l'époque, disait : «Nous devons avoir une culture de bienvenue » puisque la population active allemande reculera de 6,5 millions de personnes d'ici à 2030, alors « compter sur les réserves nationales ne suffit plus », souligne aujourd'hui Philipp Rösler, l'actuel très libéral ministre de l'Economie. Enlisés dans leur problème de renouvellement démographique, les Allemands sont encore loin du début d'un commencement.

dolpi

Les Roms, une population européenne

La situation que vivent les Rroms en Europe est grave. Les « Chroniques Roms » retracées dans ces pages le montrent : Le passage des paroles racistes aux actes nazis a été effectué en Europe centrale. La Hongrie oblige les Roms bénéficiaires de minimas sociaux à effectuer des travaux pénibles. Cette mesure a été conçue pour eux, contre eux, et contre leur dignité. Par pur racisme d'Etat. En République Tchèque, quand elles évitent les pogroms de justesse, les populations ont droit à des spots télé qui en appellent à « une solution finale contre les Tsiganes ». Mais, le pire est peut-être la méconnaissance de cette population: « la minorité la plus européenne d'Europe » (10 millions d'individus) n'est pas nomade. Ou asociale.

Mais comment lutter contre ces idées reçues quand même un président français avait dans un discours resté tristement célèbre, fustigé les Roms en parlant de « pratiques culturelles » au sujet du trafic humain qu'ils subissent ? Même si le « discours de Grenoble » du président Sarkozy a fait réagir l'Europe, les 17 milliards d'euros engagés pour cette population sont à peine utilisés comme le déplore le député Karim Zéribi. En France, les médias tombent dans les pièges de l'extrême droite, et caricaturent ces populations comme le condamne le sénateur Michel Billout. Tout est exagéré. Tout est amalgamé. Selon un rapport du ministère de l'Intérieur transmis au magazine Pote à Pote, les Roms en France, c'est 20 000 personnes. Grand max.

Le pire est à venir, mais le meilleur est possible. Parce que maintenant nous sommes au courant de ce qu'ils vivent partout en Europe. Parce que maintenant nous saurons être vigilants. Parce que maintenant, nous aussi, nous passons aux actes. Quand le député-maire de Cholet, Gilles Bourdouleix, a lâché : « Hitler n'en a peut-être pas tué assez », la Maison des Potes a saisi la justice à son encontre pour « incitation à la haine raciale ». Parce que maintenant, ça suffit.

dolpi

L'eurodéputé Karim Zeribi propose un « Tryptique »

Le député européen du Groupe des Verts/Alliance libre européenne a une solution à propos des communautés Rroms. Fermeté, Humanité, Coopération. Ce sont les trois maîtres-mots du « triptyque » de Karim Zéribi. Pour le magazine Pote à Pote, le très médiatique député Vert dévoile son plan, se montre imaginatif, et tente de secouer l'Europe…

> « Comment à 500 millions, nous ne sommes pas capables de nous occuper de 6 millions de personnes? Si nous en sommes incapables, alors nous sommes incapables de faire l'Europe ! »

Une communauté prise en otage ?

Karim Zéribi : Je considère qu'en période de crise, on a toujours des réactions d'exclusion, de rejet de populations bouc émissaires pour justifier un sentiment de négation à tous les nouveaux, aujourd'hui ça se cristallise autour des Roms. On se doit de ne plus effectuer des sorties faciles sans apporter des solutions concrètes, des réponses durables, des réponses de fonds. A droite, on a Estrosi qui parle de « mater les Roms » comme si c'était une milice. A gauche, pas de réponses à part la fermeté, toujours la fermeté, et seulement la fermeté.

Une proposition concrète ?

Karim Zéribi : Je propose un triptyque : fermeté, humanité, coopération. « Fermeté » : la République comporte des règles, on ne peut pas s'installer partout comme on veut. « Humanité » : on ne peut pas laisser les gens dans la rue. Là, le mot intégration a un sens (pas pareil que pour les gens issus de l'immigration…). Je vois chez moi à Marseille, où je suis candidat à la mairie de Marseille, les gens ne se satisfont pas de la politique de l'exclusion. Ça suffit. Et enfin : « Coopération » : les Roms ne sont pas des apatrides (les populations Roms sont Bulgares, Roumaines,…). Nous devons travailler avec. Concrètement, si je deviens maire, je ferai venir le maire de Bucarest. Nous avons aussi idée de faire une Fondation Européenne d'initiatives positives pour les Roms.

Une fondation parce que l'Europe ne sait pas faire ?

Karim Zéribi : Comment à 500 millions, nous ne sommes pas capables de nous occuper de 6 millions de personnes ! Si nous en sommes incapables, alors nous sommes incapables de faire l'Europe ! L'Union Européenne, ce n'est pas simplement l'économie, l'aller et venir des marchandises. Rendez-vous compte, l'Europe a engagé officiellement 17 milliards d'euros pour la « stabilisation » de la communauté Rom », et seulement 2% sont réellement consacrés : personne ne veut utiliser cette enveloppe !

Une touche d'espoir ?

Karim Zéribi : L'Espoir nous vient de Suède et d'Espagne. A nous de nous inspirer de ce qui a marché. La Suède et l'Espagne arrivent à des résultats probants ---- avec des enfants qui vont à l'école. Via les ONG, et la vie associative, nous avons aussi à nous appuyer sur la société civile afin que la réponse soit plus adaptée.

dolpi

Les Roms ne sont pas nomades

La population la plus européenne d'Europe est aussi la minorité la plus méconnue.

©Réseau Romeurope

Difficile à croire, mais c'est pourtant vrai : les populations Roms ne sont pas nomades. Non, victimes de persécution depuis une dizaine de siècles, elles ne font que fuir les répressions et les lois discriminantes à leur égard. Oui, elles sont rarement nomades, sinon, les 10 à 12 millions de Roms ne constitueraient pas 10% de la population ici ou là, dans différents pays d'Europe. 10,33 % de la population en Bulgarie, 9,59 % en Macédoine, 9,17 % en Slovaquie, 8,32 % en Roumanie, 7,5 % en Hongrie. Et l'historienne Henriette Asséo de souligner : « 80% des tsiganes Européens n'ont pas bougé de leurs pays respectifs depuis 2 ou 3 siècles ».

En France, un rapport interministériel daté de mai 2013 que l'on m'a remis, précise que la migration des populations d'origine Rom dans les pays européens « commence à apparaître au tournant des années 90, au moment où la construction européenne prend une dimension nouvelle avec le principe de la libre circulation des personnes et où le démantèlement de l'ancien « bloc communiste » ouvre les frontières à l'Est. L'adhésion ultérieure de certains de ces pays à l'Union Européenne ne s'est pas traduite par des mouvements de population massifs. » En France, les populations Roms sont environ 20 000. Et elles ne sont pas nomades.

Dieu sait -s'il existe- que je n'ai rien contre le nomadisme (au contraire…) mais la pensée dominante dans nos sociétés modernes rejette toute forme de nomadisme. Et tout ce qui y ressemble. Ou plutôt, quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage, ici, pour discriminer une population, on dit qu'elle est nomade, et donc qu'elle ne veut pas « s'intégrer », adopter nos lois, se soumettre à notre mode de vie. Les populations Roms sont vues comme des insoumis, quand ce n'est pas comme des « asociaux ». En 1954, un arrêt de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe (en Allemagne) a affirmé que « les Tsiganes avaient été déportés comme « asociaux », et non pour des raisons raciales ». Sans rire. Asociaux ? Et ça dure, et ça dure entre amnésie et injustice. Si elles ont eu droit aux camps nazis, avec (selon l'association Romani Phuu) entre 250 000 et 500 000 individus exterminés, les populations Roms n'ont pas eu droit à être défendues au procès de Nuremberg ! La reconnaissance du génocide ne viendra qu'au début des années 1980.

Caricature à tous les étages

Toutefois, comme avec toutes formes de discriminations, d'abord il y a l'ignorance, ou le mépris, cette maladie dont les symptômes sont la médiocrité et surtout la prétention d'être persuadé de savoir ce qu'il en est. J'étais persuadé de savoir que les populations étaient toutes catholiques. N'importe quoi. Certaines sont baptisées orthodoxes et enterrées comme des Musulmans. Les Roms ne sont pas criminels par nature, chapardeurs ou que sais-je. Pour le maire d'extrême droite de la ville de Gyöngyöspata (en Hongrie), Oszkar Juhasz : « La criminalité tsigane est une notion scientifique. (…) Si les tsiganes élèvent des chevaux, ce n'est pas par amour des bêtes, mais pour dissoudre les corps des personnes qu'ils ont tuées ». N'importe quoi. Comme le dit un rapport sur la question signé par le sénateur Michel Billout, tout le monde y va de sa caricature et de sa tolérance à l'intolérance : « il est nécessaire de constater qu'il y a très peu de données existantes permettant de conclure à une plus forte criminalité parmi les Roms que chez les non-Roms. En France, par exemple, il n'existe aucune donnée à caractère ethnique. Pourtant les médias n'hésitent pas à faire l'amalgame sans jamais être contredits par les pouvoirs publics ou les responsables politiques ». Caricature et intolérance à tous les étages.

« Compte tenu de leur situation vulnérable en termes d'exclusion, de discrimination et de pauvreté, nous apprend un rapport de 2011 du Centre européen des droits des Roms et de l'ONG People in need, intitulé « Breaking the silence », les Roms sont touchés de manière disproportionnée par la traite des êtres humains ». La cause à leur « facteur de vulnérabilité ». Oui, il faut le marteler aux esprits empoisonnés par le « discours de Grenoble » du président Sarkozy, la traite n'est pas une « pratique culturelle » chez les Roms. La traite n'est pas une « pratique culturelle » chez les Roms. Il faudra du temps pour trouver des sérums et des vaccins efficaces. Tony Gatlif a beau réaliser des films qui bougent l'esprit et les clichés, ou même produire *Liberté*, un film qui se passe en 1943 dans la France Vichyste… ce n'est pas suffisant. Après la journée internationale des Roms le 8 avril, à quand un musée de l'Histoire des populations Roms ?

dolpi

« Les médias n'hésitent pas à faire l'amalgame sans jamais être contredits par les pouvoirs publics ou les responsables politiques. »

Hitler, idole des anti-Roms

Les populations Roms sont victimes d'une situation alarmante en Europe centrale. La France en est aux paroles, là où en République Tchèque et en Hongrie, entre travaux forcés, cocktail Molotov et pogroms, la haine est déjà passée à l'acte.

« Finir le travail d'Hitler ! », ce sont des propos qu'on entend de plus en plus à l'encontre des Roms. Le climat de haine anti-Roms est fort en Europe central me confie le sénateur Michel Billout, auteur du rapport L'intégration des Roms : un défi pour l'Union européenne et ses États membres. En Hongrie, le photographe Alain Keler a vu la police encadrer les Roms afin de les contraindre à des travaux forcés (voir l'article L'Horreur en Hongrie). « Les Roms de Hongrie sont les Roms les mieux intégrés d'Europe », comme m'explique Michel Billout. S'ils ont droit aux travaux forcés en Hongrie du fait de leur appartenance ethnique, en République Tchèque, des spots télé les fustigent en faisant référence à l'idéologie nazie ! Le Parti National tchèque avait proposé comme spot de campagne pour les élections européennes de 2009 : « une solution finale pour la question tzigane ».

Des actes…

Ce spot avait été retiré des antennes publiques, mais le message est passé : les extrémistes ont osé produire, réaliser, et diffuser leurs idées nazillardes. Pour le photographe Alain Keler : « le prochain drame est en République Tchèque ». Contre les Roms, Alain Keler y a vu défiler des néo-nazis « avec des flambeaux ». Il a vu les Roms échapper de justesse à des pogroms…

En Hongrie, la légalisation de leur traitement avait commencé dans une petite ville de la taille de Vitrolles, « avec parades militaires, chasse à l'homme, chasse aux Roms ». Un commando d'extrême-droite a même mené des attaques et assassiné six Roms. Puis, le maire étiqueté extrême droite, a rendu le travail obligatoire pour les chômeurs. Dans sa commune, c'est 80% de Roms. « Ce n'est pas une disposition légale, mais le gouvernement, au lieu de l'attaquer, a repris cette mesure à son compte » m'explique Michel Billout. C'est dans ce contexte, comme le précise le rapport d'Amnesty International *Agressions contre les Roms en Hongrie*, que les Roms ont subi des attaques au cocktail Molotov.

…des Paroles

Plus près de nous, ça s'accumule. Impossible de ne pas évoquer les sorties du député des Alpes-Maritimes et président de la Métropole Nice Côte d'Azur. « J'en ai maté d'autres, je vous materai ». Le Maire de Nice, Christian Estrosi, amalgamant les Gens du Voyage et les Roms, gonflait la poitrine : « La première chose que je fais, c'est de vous mettre des caméras partout, pour surveiller vos faits et gestes dans les quelques heures qui viennent. On va noter ceux qui rentrent, sortent, à quelle minute, à quel moment et ce que vous allez faire partout, dans la ville, dans la métropole, etc. ».

Quelques jours après, c'était au tour de Gilles Bourdouleix de se distinguer : « Hitler n'en a peut-être pas tué assez ». Le 21 juillet, le député-maire de Cholet s'était lâché, s'adressant aux Gens du Voyage. Réaction de son parti (l'UDI) : l'exclusion. Réaction de l'Etat (ministre de l'intérieur) : saisie de la justice pour « apologie de crime contre l'humanité ». Réaction de la société civile : la Maison des Potes a déposé une plainte pour « incitation à la haine raciale ». Il est temps de se réveiller : entre les paroles racistes et les actes des nostalgiques d'Hitler, la frontière est de plus en plus floue, en Europe, et en France…

dolpi

Italie : la dolce vita n'est pas pour les Roms

Ces dernières années, les immigrés et notamment les Roms, venus de l'Est ont subi de nombreuses attaques racistes sans que les autorités ne leurs viennent en aide... Bien au contraire.

Les Roms sont confrontés à des conditions de vie déplorable et à une ségrégation spatiale. Les immigrés font face à des traitements discriminatoires et violents qui sont très peu sanctionnés. Ainsi un groupe d'immigrants vivant dans une petite ville de Calabre en 2008 a été victime du groupe mafieux Ndrangheta. Ils se faisaient régulièrement tirer dessus et voler jusqu'à ce qu'ils se décident à porter plainte suite à des blessés graves. Cela n'a abouti qu'à des attaques encore plus violente de la part du groupe mafieux mais en plus les citoyens se sont mis à les attaquer. Tout ce que la police a fait suite à cette escalade de violence envers ce groupe d'immigrés a été de les évacuer de la ville.

Les Roms sont également victimes de traitements inhumains. Par exemple en Mai 2000 ,Paolo Frigerio, qui était alors maire de la ville de Cernusco sul Naviglio dans la province de Milan, déclarait publiquement qu'il donnerait environ 2600 euros ,venant des caisses de la Mairie, à chaque agriculteur qui vaporiserait de manière volontaire les Roms qui résidaient dans la ville. Il a expliqué son initiative en déclarant qu' « un bain de fumier est la seule manière d'égaliser avec les Gitans, un acte de justice égale au fumier ils nous laissent quand ils déménagent».

Thibault Roy ©Journal Europa

Une situation effectivement horrible dans laquelle se retrouvent ces populations. Cela alarme les organisations internationales telles qu'Amnesty International qui est extrêmement inquiète du « climat de discrimination » qui se développe en Italie. La presse étrangère telle que la BBC parle d'une « vague raciste » qui est en pleine expansion. L'ONU et l'Union Européenne sont elles aussi perturbées par la situation dramatique à laquelle doivent faire face les populations immigrées et Roms qui vivent en Italie. Il y a deux ans, le Conseil de l'Europe et l'Organisation Internationale du Travail ont d'ailleurs interpellé le gouvernement italien sur la xénophobie et la discrimination subie par les travailleurs étrangers.

La situation demeure critique à cause du climat politique qui existe autour de la question de l'immigration .Cela provoque un durcissement des peines contre l'immigration clandestine, de la part du gouvernement, et des propagandes racistes et discriminantes à l'encontre des Roms et des Immigrés lors des campagnes électorales. Comme l'illustre le flyer de campagne de Umberto Bossi, leader de la ligue du nord, qui a été distribué lors des élections régionales : « Si vous ne voulez pas des gitans, des marocains et des autres délinquants dans vos maisons, soyez le maitre de votre propre maison en vivant dans une ville agréable et votez la ligue du Nord ».

On voit donc à quel point les immigrés et les roms subissent une hostilité vive et à des conditions de vie critiques en Italie. Ce qui explique la mobilisation d'acteurs associatifs engagés dans la lutte contre les discriminations et le racisme tel que SOS Razzismo Sicilia.

Alexandrine Yala

L'horreur en hongrie :
Ils ont mis les Roms dans des camps !

Le gouvernement autocratique Hongrois a mis en place un chantage économico-social qui oblige 300 000 Roms à faire des travaux forcés. Ce racisme d'Etat se passe sous les yeux de l'Europe.

L'actuel gouvernement Hongrois a décidé de mettre les Roms dans des camps de travail. » Quoi ? A terme, cette mesure va toucher 300 000 personnes ! 300 000 personnes Roms, parce qu'elles sont Roms.
Septembre 2011, le gouvernement Hongrois bascule dans l'innommable. En substance : « Toi, chômeur, rends-toi dans ces camps, et si tu n'effectues pas les travaux forcés, on te supprimera les minimas sociaux pendant trois ans. » Sur le papier, cela ne vise pas les Roms, mais dans les faits, c'est une mesure raciste évidente. Le journal allemand Die Tageszeitung nous rapporte « cette mesure vise principalement les Roms : près de 50% d'entre eux, faiblement qualifiés et discriminés à l'embauche, seraient sans emploi. Nombre de familles vivent ainsi de l'aide sociale. » C'est une mesure injuste et discriminatoire. Szandor Szöke, leader du « Mouvement des droits civiques hongrois », s'est rendu à Gyöngyöspata : « Sur les quarante travailleurs du chantier, 39 sont des Roms ». L'arithmétique dit plus que les maux.

Dans une caravane, des enfants brandissent des pancartes contre la politique d'expulsion du gouvernement français.(© AFP PHOTO / ANNE CHRISTINE POUJOULAT)

Pas de barbelés mais des camps volants

Gyöngyöspata est un village au nord de la Hongrie. C'est aussi en Europe, non ? Quand je demande à Stella Méritxel Pradier présidente de PATIV (association européenne pour le respect et la dignité des Manouches et des Roms) : mais que fait l'Europe ? Elle me répond : « rien ». Non, t'es pas sérieuse. La sociologue insiste. Les associations de défense des populations Roms se sont adressées à l'Union Européenne, et l'U.E. a répondu : « nous ne sommes pas au courant ». Ce qui intéresse l'Union, c'est le caractère autocratique du fonctionnement de la Hongrie (voir encadré ci-contre). En attendant que l'U.E. se réveille, que fait la France ?

« Il n'y a pas de camps de Roms au sens on pourrait l'imaginer ». Michel Billout est sénateur de Seine-et-Marne, membre du groupe d'amitié du sénat France-Hongrie. A la lueur des événements, ce groupe a failli disparaitre. Car il ajoute : « Mais il y a une réalité… ». Ce sont des camps volants. Un peu comme quand le patron vient chercher ses saisonniers ici, pour l'amener tel jour là, et tel autre ailleurs. Mais dans le cas hongrois, pas de « saisonniers », ils sont tous Roms et le patron ne vient pas toujours te chercher. Le sénateur est bien placé pour en parler. Il est l'auteur du rapport L'intégration des Roms : un défi pour l'Union européenne et ses États membres, rendu le 6 décembre 2012.

« Certains doivent faire plus de 7 kilomètres pour se rendre à leurs chantiers obligatoires. Sans eau, sans toilettes, sans abri contre le soleil, enchaînant dix heures de travail par jour »

Michel Billout connaissait déjà la Hongrie en 1976 où il a vécu son « premier choc », il entendait : « les Tsiganes Hongrois sont des Tsiganes, pas des Hongrois ». Ceci dit, à l'époque, les gens travaillaient ensemble, etc., « il n'y avait pas de différences entre Roms et Hongrois au fond de la mine », mais les temps ont changé. Aujourd'hui, la police encadre les Roms afin que ceux-là travaillent, un peu comme ces forçats qui cassent des pierres au bord des routes de l'imaginaire.

L'incitation au travail pénible

Mais ce n'est pas un rêve. C'est un cauchemar social. Les autorités assurent que ça ne touche pas que les Roms Hongrois qui vivent d'aides sociales (sic). « Sauf que quand on creuse la réalité, à chaque fois qu'il y a un travail pénible : ce sont les Roms qui le font » remarque le sénateur. Pour l'actuel ministre des ressources humaines, Balog Zoltán, maître d'œuvre des politiques sociales, c'est normal : «les Roms sont redevables à la société, et c'est un moyen de les réinsérer ». L'idée que les Roms soient une population de fainéants est fortement ancrée dans l'inconscient populaire. « D'une politique d'insertion à l'emploi, on passe à une politique d'incitation au travail… ». Dangereux. La frontière est fine entre le productivisme et l'esclavage ?

En attendant, la frontière entre l'U.E. et la Hongrie s'élargit. Pour voir qui tente de casser ces murs d'intolérance, Michel Billout, qui est aussi au sénat vice-président de la commission des Affaires européennes, m'assure qu'il faut voir, non pas du côté de l'U.E., mais du côté du Conseil de l'Europe. L'organisation internationale, garante de la convention européenne des Droits de l'Homme, a réagi au « discours de Grenoble » du président Sarkozy été 2010, discours crachant sur les Roms notamment. L'organisation a mis en place, courant automne 2010, une stratégie qui oblige chaque Etat à produire un document sur sa politique nationale vis-à-vis des Roms, avec un rendez-vous annuel. « A l'échelle de l'Europe, c'est presque une révolution » sourit Michel Billout, également membre du groupe Communiste Républicain et Citoyen. Les stratégies ont été présentées une première fois courant automne 2011, et la Commissaire européenne à la justice, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, Viviane Reding, a créé, courant automne 2012, un groupe de suivi. Mais il y a urgence.

Pour de vrai, certains doivent faire plus de 7 kilomètres pour se rendre à leurs chantiers obligatoires. Sans eau, sans toilettes, sans abri contre le soleil, enchaînant dix heures de travail par jour ils travaillent forcés dans les champs, retapent des bâtiments, et même un commissariat de police. Ce dispositif esclavagiste qui repose sur un chantage économico-social, est censé toucher 300 000 personnes. Pour commencer.

dolpi

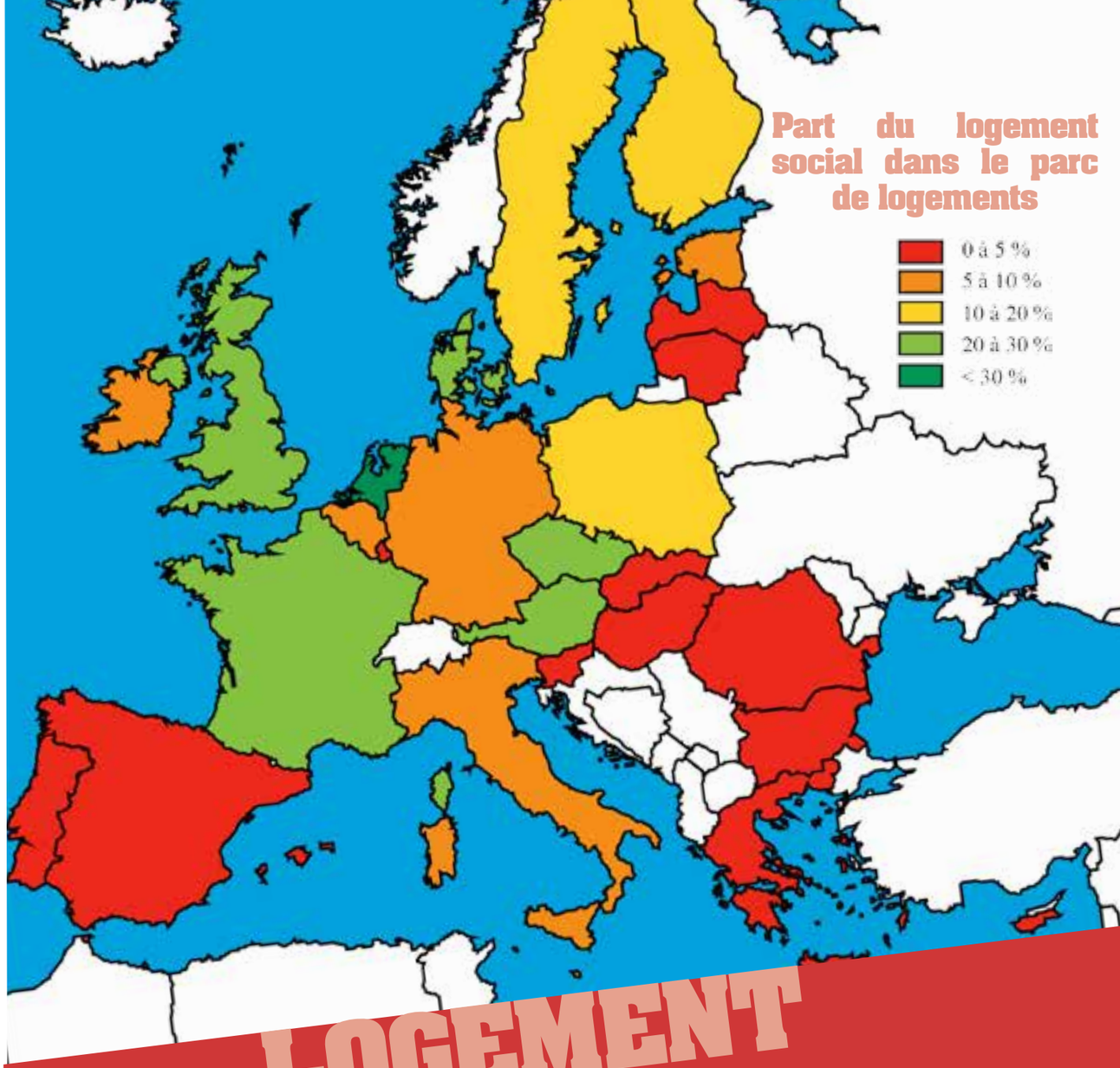

LOGEMENT

Dans un grand nombre de pays d'Europe, comme en Espagne ou en Autriche, les immigrés sont surreprésentés dans l'habitat indigne, souvent victimes de marchands de sommeil. Ils sont le plus souvent concentrés dans les immeubles les plus anciens et dégradés. Pour garantir aux populations aux ressources modestes d'accéder à un logement de qualité, de nombreux pays ont développé une offre de logement sociaux. Certains pays comme les Pays Bas ont même une politique intensive de construction de logements sociaux pour atteindre 60% de HLM dans le pays. En Europe, on compte 25 millions de personnes habitant un logement social. Pour autant, comme on le constate en France, les discriminations raciales n'épargnent pas le secteur HLM; leurs conséquences en matière de ségrégation raciale dans la ville sont visibles dans de nombreux pays. En effet, face à la pénurie de logements sociaux, les luttes et concurrences pour obtenir du bon logement social à bas prix ont bénéficié à ceux qui avaient le plus de piston et de poids électoral. C'est pour lutter contre ces pratiques illégales et discriminatoires que des villes comme le Grand Londres ont adopté la transparence totale des critères et des attributions de HLM. Ces bonnes pratiques méritent d'être promues par l'Union Européenne comme le plaide Karima Delli, députée Européenne EELV en pointe sur ces questions.

Samuel Thomas

Karima Delli :
le logement est la première préoccupation des européens

Karima Delli, Députée Europe Ecologie - Les Verts au parlement européen a fait adopter son rapport intitulé «le logement social dans l'Union européenne ». Celui ci démontre que le logement social est un levier pour aider à sortir de la crise sociale, économique et écologique. Elle nous expose dans ces colonnes les progrès qui restent à effectuer dans ce domaine.

« Le logement ne devrait pas être considéré par les États comme une dépense, mais comme un véritable investissement pour l'avenir qui mérite d'être mieux pris en compte. »

Julien Vanhée : Pourquoi faut-il que l'Europe s'investisse dans le logement social?

Karima Delli : Pour la première fois, le parlement européen s'engage clairement sur l'investissement dans le logement social. L'Europe traverse une grave crise du logement, sur fond d'explosion des inégalités sociales et le droit au logement est mis à mal alors que c'est un droit fondamental. Beaucoup d'européens n'ont plus les moyens d'avoir accès à un logement décent dans le parc privé. Lorsque l'on regarde les chiffres, il y a aujourd'hui près de 6% des européens qui souffrent de privation de logement, 18% qui vivent dans des logements surpeuplés ou indécents. Pire : 10% des ménages, soit 50 millions de personnes, accusent un surcoût du logement qui dépasse 40% de leurs revenus. Enfin, et c'est une nouveauté, 50 à 125 millions d'européens sont victimes de la précarité énergétique. Tous ces chiffres tirent la sonnette d'alarme au niveau européen.

Dans le même temps, les états et les collectivités sacrifient les aides au logement social et réduisent leurs dépenses. L'austérité n'est pas une fin en soi, et la baisse tendancielle des investissements dans ce secteur depuis une trentaine d'années met en péril la cohésion sociale. L'union Européenne réagit face à l'urgence sociale, aux expulsions injustes, et signifie clairement par ce rapport qu'investir dans le logement social est un premier pas pour sortir de la crise économique, sociale et écologique. En effet, un parc de logements sociaux conséquent permettrait de prévenir la flambée des prix de logements et d'éviter l'apparition des bulles immobilières qui sont désastreuses comme en Irlande ou en Espagne.

En outre, le logement social est non seulement un amortisseur social en tant de crise mais il est aussi un pilier essentiel pour la relance de l'ordre local, le développement par la construction et la rénovation des filières notamment vertes, des emplois locaux verts non délocalisables et mènera ainsi à la transition énergétique. Le logement ne devrait pas être considéré par les États comme une dépense, mais comme un véritable investissement pour l'avenir qui mérite d'être mieux pris en compte.

A travers ce rapport l'Europe envoie un message. Elle propose des recommandations politiques aux États membres pour garantir l'inclusion sociale par le logement à travers des mesures fortes qui favorisent la mixité sociale, la prévention des expulsions, la transparence dans les attributions des logements sociaux et la lutte contre la vacance de logement.

JV : Est-ce que tu as connaissance de pays européens qui auraient favorisé un système discriminatoire et ségrégationniste ? Au-delà de cela, est-ce que les étrangers ont accès aux logements sociaux ?

KD : Le logement est la première préoccupation des Européens. Le parc de logements sociaux existe partout en Europe sauf en Grèce. Il représente environ 25 millions de personnes. Il y a plusieurs modèles en Europe caractérisés par des conceptions différentes du logement social. Il permet de faire face à l'exclusion. C'est un véritable parcours du combattant pour avoir accès au parc de logement social que ce soit par les communes ou par les bailleurs sociaux. Certaines catégories de la population sont considérées comme discriminées ; par exemple, l'accès des étrangers au parc de logement social est conditionné à la régularité du titre de séjour. Cette discrimination ne touche pas uniquement les étrangers mais également ceux qui se retrouvent dans une situation précaire : les chômeurs, les bénéficiaires à minima sociaux, les travailleurs pauvres, ceux qui ont connu des structures locatives, un hébergement chez des particuliers.

Par ailleurs, la ségrégation territoriale dans l'octroi des logements est établie par l'attribution au niveau communal. Elle encourage la concentration des ménages les plus fragiles dans des territoires et freine les parcours résidentiels de ces mêmes foyers. La mixité sociale doit exister aussi bien dans les centres villes qu'à la périphérie des villes.

JV : La loi française impose à chaque commune de plus de 3500 habitants la prévision de 20% de logements sociaux dans son parc immobilier. Comment expliquer qu'au niveau européen le pourcentage frôle seulement les 5%. ?

KD : Dans d'autres pays, beaucoup ne connaissent pas la crise du logement. En Allemagne par exemple, il y a un encadrement des loyers qui n'existent pas en France. Aux Pays Bas, le taux de logements sociaux est d'environ de 60%. En Suisse, il y a des alternatives de logements sociaux, tels que l'habitat participatif ou les coopératives. La manière d'aborder la question du logement social est différente selon les États.

JV : Certains pays commencent à évoquer la restriction dans l'accès au logement social notamment le premier ministre britannique, David Cameron, qui voudrait réduire l'accès des migrants aux logements. Est-ce qu'il y a une crainte d'une nouvelle vague de discrimination dans l'accès au logement ?

KD : Cameron et les conservateurs européens voudraient faire croire que la pauvreté est un choix de vie et comme d'habitude, les pauvres, les migrants, sont les boucémissaires de cette droite qui les utilise pour justifier les échecs de leur politique libérale. Cette idée de réserver le logement social aux seuls nationaux vient tout droit en France de politiques exécrables. L'Union Européenne combat avec toute son énergie. Toutes ces tentations populistes, discriminatoires et xénophobes et dénonce les propos tenus par Mr. Cameron. Le droit au logement est un droit fondamental universel inscrit dans la Charte des droits fondamentaux. Tous les États doivent donc l'appliquer, le reconnaître et garantir son application. La population discriminée est diverse : les migrants, les jeunes, les familles monoparentales, les travailleurs ou retraités pauvres. Ce rapport se veut et doit apporter des réponses notamment aux personnes les plus concernées et lutter contre l'euroscepticisme et contre les extrêmes. C'est un véritable pas en direction d'une Europe beaucoup plus locale.

JV : Dans les préconisations de ce rapport, la transparence est mentionnée, qu'en est-il de l'anonymisation ou des démarches qui vont dans ce sens ?

KD : L'Europe est favorable à l'anonymisation des demandes de logements et elle invite les États membres à l'adopter. La France fait partie de ces états qui ont pris du retard en la matière ; un retard assez important par rapport à ses partenaires européens.

Face aux dérives d'attribution de logements sociaux comme celle du directeur de cabinet de C. Boutin, l'anonymisation des demandes devient un moyen d'y parvenir. D'ailleurs même la Halde avait constaté en 2006 que cette méthode avait permis la progression dans l'attribution d'un logement social à des demandeurs extracommunautaires, passant ainsi de 43 à 59%. Atteindre 25% de logements sociaux dans les villes de plus de 3500 habitants va être un progrès important. Avec les prix du logement que l'on connaît en France par exemple, comment peut-on aujourd'hui encore envisager que les communes préfèrent payer des amendes plutôt que des loyers sociaux, considérant que les logements sociaux vont de paire avec une population pauvre. Il faut être exigeant concernant la définition de la mixité sociale, qui n'a toujours aucune portée juridique.

L'anonymisation des demandes doit être accompagnée d'une hiérarchie plus claire et plus équitable des critères prioritaires pour l'attribution d'un logement social qui contribue à renforcer la transparence en s'inspirant de l'Europe qui offre différents modèles beaucoup plus efficaces. Le modèle adopté à Londres depuis le début des années 2000 consiste à affecter les logements sociaux aux candidats qui disposent du plus grand nombre de points. Ces logements sont attribués en fonction de critères comme l'ancienneté de la demande, le revenu, l'urgence de la situation, avec ou sans enfants. Ce système existe aussi en Suède, aux Pays-Bas. Plus on a de points, plus on a de chances de l'obtenir. En France, le système de transparence et notamment ce système de points a été mis en place à Rennes (par exemple) depuis 2002 et a été expérimenté à Grenoble et dans plusieurs grandes villes. Les États membres doivent s'assurer de l'équité, de la transparence mais aussi de l'impartialité dans le choix des critères d'attribution, pour réellement rayer toute discrimination et tout phénomène d'évitement des populations les plus vulnérables, qui conduit à renforcer la ségrégation spatiale et à créer des ghettos. Ces critères vont permettre d'établir des équilibres territoriaux, notamment au niveau intercommunautaire, et vont répondre localement aux besoins des populations.

Propos recueillis par Julien Vanhée

« L'Europe est favorable à l'anonymisation des demandes de logements et elle invite les États membres à l'adopter. »

Derniers arrivés derniers servis

La qualité du logement social se révèle un formidable instrument de mesure dans la lutte contre les discriminations ethniques, selon à qui il est destiné, comment il est attribué et surtout si l'offre en est suffisante. En Europe, ce sont 25 millions de familles qui en dépendent. Toutes ne sont pas logées à la même enseigne.

La crise en Europe que l'on tente vainement de réprimer à grands coups d'austérité se mesure aujourd'hui à l'aune de populations de plus en plus fragilisées, de plus en plus précaires, de plus en plus «résiduelles» selon le terme consacré. A l'heure actuelle, il est urgent de repenser les politiques publiques de logement afin de répondre dans les meilleures conditions à une demande toujours plus pressante et d'éviter ainsi les dérives type marchands de sommeil, bailleurs crapuleux ou ultra-sélectifs. Car à ce petit jeu de la roulette russe, ce sont souvent les mêmes qui perdent, les plus vulnérables, les migrants, les sans-droits. Ainsi en Espagne, l'ONG Caritas a vu doubler le nombre de demande d'aide en deux ans, passant de 400.000 à 800.000 personnes à charge. 40 % sont des immigrés alors que le pays compte 11,3% d'étrangers. Selon un rapport de l'Observatoire de la Réalité Sociale de Caritas, le logement est un des droits sociaux les plus difficiles à exercer pour les immigrés en Espagne.

De même en Autriche s'exerce une ségrégation urbaine vigoureuse grâce à la libéralisation du système locatif, commune à de nombreux pays de l'Est. Elle est engendrée par la concentration géographique de ménages d'origine étrangère, ceci en raison de la réduction notable du nombre de logements sociaux. Les politiques de lutte contre les discriminations ethniques voulues par de nombreux gouvernements de l'Union pour enrayer un phénomène de ghettoïsation s'avèrent malheureusement difficiles à mettre en œuvre et sont souvent livrées au bon vouloir des administrations locales et de bailleurs qui se font tirer l'oreille. La Belgique a par exemple été pointée du doigt par un rapport du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme pour avoir introduit un critère d'attachement local dans son système d'attribution qu'il dénonce comme «un moyen d'empêcher les étrangers et les nouveaux arrivants de s'installer sur le territoire».

« Certains Etats de l'Union tentent d'inventer une réelle mixité sociale grâce à des systèmes d'attribution plus transparents qui limitent le clientélisme et l'exclusion. »

Cependant, sans sombrer dans les quotas ni dans la discrimination positive, certains Etats de l'Union tentent d'inventer une réelle mixité sociale grâce à des systèmes d'attribution plus transparents qui limitent le clientélisme et l'exclusion. Suite à une plainte sur la concurrence déposée par la Commission Européenne, les Pays-Bas ont dû revoir leur copie. Initialement ouverts à tous, les logements sociaux néerlandais sont aujourd'hui destinés aux ménages dont les revenus n'excèdent pas 33 000 euros par an, ce qui a eu pour conséquence de réduire la proportion de la population éligible de 100 % à 41 %. Mais c'est le système d'attribution, le Choice Based Lettings, mis en place dès la fin des années 80 et qu'ils ont en commun avec le Royaume-Uni depuis les années 2000, qui offre les meilleurs résultats contre la ségrégation urbaine : les logements vacants sont présentés sur internet ou dans la presse locale, les demandeurs choisissent l'habitation qu'ils préfèrent, chaque candidat se voit attribuer un nombre de points, calculés en fonction de critères explicités par le bailleur. Le logement est finalement attribué au candidat disposant du plus grand nombre de points. Le Housing Research Summary 231 fait état en 2006 d'une meilleure offre ainsi que d'une amélioration de l'accès au logement social pour les personnes vulnérables et les minorités ethniques grâce à une augmentation du nombre de logements proposés et une réduction des effets de ségrégation. Peut-être l'exemple à suivre en Europe.

Christine Chalier

Un voile raciste cache l'absence de politique sociale

« Que jeter sur un tel tableau, un voile ou un peu de lumière ? A d'autres le voile ! » Albert Londres

En avril dernier, le premier ministre britannique, David Cameron, déclare lors d'un déplacement à Ipswich, une ville du sud de l'Angleterre, que des restrictions des droits sociaux aux immigrés européens et non européens vont être mises en place. Le leader du parti conservateur durcit sa politique alors que monte en puissance le parti politique anti-européen UK Independance Party (UKIP). Pour ce chef du gouvernement, l'accès aux services publics « doit être quelque chose que les immigrants gagnent et non un droit automatique ». Ces restrictions concernent les indemnités de chômage, l'accès aux logements sociaux ainsi que les remboursements des frais de santé. « Sous ce gouvernement, il y aura toujours l'introduction de contrôles transitoires quand un nouveau pays rejoint l'Union européenne comme nous l'avons vu avec la Bulgarie et la Roumanie et comme nous le verrons avec la Croatie cette année » développe le dirigeant des conservateurs. L'administration Cameron annonce qu'un nouveau critère sera établi dans l'accès au logement social : entre deux et quatre ans de résidence dans le pays avant de pouvoir y prétendre. Les différentes associations ou chercheurs interrogés par The Guardian révèlent que cette annonce stigmatise les immigrés, exagère la portée du problème et lance des rumeurs alarmistes sans fondement. En effet, le 10 Downing Street a d'abord affirmé que le nombre de logements sociaux accordés aux immigrés avait augmenté de 40% entre 2007 et 2008, puis entre 2011 et 2012 avant d'admettre qu'il n'avait en fait augmenté que de 9% dans la totalité du parc. Sarah Mulley, directrice associée de l'institut de recherches des politiques publiques, dénonce ce type de propos : « Les politiciens devraient faire attention à ne pas nourrir les peurs qui ne sont pas basées sur des faits. La grande majorité des immigrés logent dans le parc locatif privé ».

Lamia Dzanouni

Logement Social aux Pays-Bas : Un modèle ?

«Quand la loi est ainsi faite que, pour les travailleurs, avec leur salaire légal, il est impossible d'avoir un logis pour abriter humainement un foyer, un berceau, ce n'est pas d'entreprendre une construction sans permis, c'est la loi qui est illégale. Ce n'est pas aux hommes de s'écraser devant la loi. C'est à la loi de se changer pour répondre aux droits de l'Homme» L'Abbé Pierre

Un modèle pour l'Europe ?

Aux Pays Bas, l'organisation de la politique du logement social est gérée par les forces associatives et communautaires. Celle-ci correspond à 500 associations et fondations dits « Woningcorporaties ». Elles ont le même mode de fonctionnement que des sociétés commerciales avec des buts sociaux. Dans son article « le logement social : La rupture avec la logique universaliste de l'Etat providence », Noémie Houard, chercheuse associée au CEVIPOF, développe l'idée que les associations représentent 2,4 millions de logements avec un rapport qualité/prix bien meilleur par rapport au parc immobilier privé.

photo : ©Nederland3

Ainsi, la sociologue Évelyne Baillergeau explique que la force de l'organisation du parc locatif est de se situer en dehors des institutions traditionnelles par le biais du contact direct des habitants dont ils favorisent la consultation et l'implication dans les projets d'aménagement concernant leur quartier. A travers son article « Logement et action sociale aux Pays-bas » publié dans le numéro 123 de la revue *Informations sociales*, Evelyne Baillergeau établit qu'au quotidien, ces intervenants pratiquent l'enquête auprès des habitants et l'organisation de réunions de présentation et de discussion des projets envisagés.

Selon elle, dans les grandes villes comme Amsterdam ou Rotterdam, la part du logement contrôlée par les bailleurs sociaux atteint jusqu'à 80% dans certains quartiers, avec de fortes concentrations de population issue de la classe ou de l'immigration classique.

« Dans les grandes villes comme Amsterdam ou Rotterdam, la part du logement contrôlée par les bailleurs sociaux atteint jusqu'à 80%. »

Les Pays-Bas sont l'un des seuls pays de l'Union européenne à proposer un parc de logement social sans condition de ressources fixée pour les ménages. Cette politique du logement permet d'éviter la ghettoïsation et la ségrégation spatiale et raciale. Elle permet également aux classes moyennes de pouvoir se loger avec les classes sociales les plus pauvres parce que ces logements HLM ne sont pas exclusivement réservés aux catégories populaires. Néanmoins, elles y ont un accès prioritaire.

Les Pays Bas ont un vaste parc locatif en logement social. Il est beaucoup plus facile de faire de la mixité sociale entre les catégories socioprofessionnelles qu'en France. Nous constatons également que le sentiment de stigmatisation de certains quartiers ou des catégories sociales dites « sensibles » est moins présent qu'en France telles que les discriminations à l'adresse, à l'embauche, aux loisirs, à l'accès aux logements.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Dès 2005, un débat européen s'est engagé entre la Commission européenne et le gouvernement néerlandais sur la question du logement social. La Commission veut que les Pays Bas limitent l'accès à leur parc locatif social aux foyers dont les revenus sont inférieurs à 33 000 euros par an. Les échanges entre les bailleurs sociaux, le gouvernement néerlandais et la Commission européenne sont toujours en cours.

Dans une période de crise majeure du logement social en Europe, le fait que la Commission veuille remettre en cause le principe du service public et parapublic du logement social avec l'exemple des Pays Bas constitue une grave entorse au principe de mixité et de diversité sociale. Non ! Ce n'est pas parce qu'aux Pays Bas, l'offre de logements sociaux est « surabondante », selon la direction générale de la concurrence de la Commission Européenne, que le parc locatif social ne doit être réservé qu'aux plus pauvres, avec les graves conséquences socio-économiques et politiques que nous connaissons en France.

Slimane Tirera

Logement dans le Grand Londres : The choice is yours !

Quasi-impartial et totalement transparent, le *Choice Based Lettings* (mot-à-mot : le choix de logement), un système récent d'attribution des logements sociaux dans le Grand-Londres, permet de combattre le clientélisme, trop souvent associé au marché très prisé du logement social.

photo : ©City of Westminster

« la véritable avancée demeure dans la transparence de la démarche puisque les résultats des attributions sont mis en ligne et consultables par chacun. »

Comment les autorités ont-elles réussi à imposer la transparence aux bailleurs sociaux dans le «Grand Londres» ? En mettant en place un système d'attribution, importé de Delft aux Pays-Bas, dès l'an 2000, le *Choice-Based Lettings.*

Dans le Grand Londres, il n'est désormais plus utile de remplir un dossier et d'attendre patiemment que celui-ci évolue au gré de variations totalement incontrôlables dans la pile posée sur le coin du bureau d'un agent administratif. Aujourd'hui, le Choice-Based Lettings fonctionne sur un système de points, équitablement attribués selon des critères explicites et en principe indiscutables. Ces critères de classement rendus publics, sont définis par la commune. Ils peuvent évoluer en fonction de la situation économique ou des publics et visent à observer une cohérence dans la mixité sociale.

Egalité numérique

Les habitants de la méga-capitale peuvent consulter la liste des logements sociaux vacants dans la presse locale, via internet, par SMS ou à partir de bornes interactives et se positionner sur ceux qui emportent leur préférence. En un clin d'œil, le candidat à un logement à loyer modéré peut même postuler pour plusieurs d'entre eux, en tout cas sur ceux qui lui offrent les meilleures chances d'aboutir. La conception du Choice-Based Lettings œuvre à ce que tous les citoyens aient un égal accès au système et met tout en place pour lutter contre la fracture numérique. Ainsi, il est possible de déléguer sa recherche aux services municipaux, en cas de difficultés d'accès aux logiciels permettant d'utiliser le système.

Les points sont attribués selon la situation personnelle et/ou familiale. De fait, le Choice-Based Letting est conçu pour donner la priorité aux catégories les plus vulnérables. D'autres critères sont facteurs d'évaluation comme l'ancienneté de l'attente d'un logement, la situation financière, le temps d'occupation du logement précédent, d'éventuels arriérés de loyers. Forts de son nombre de points, le postulant a la possibilité de visualiser sa position dans la liste d'attente pour chaque logement, ainsi que celles des autres postulants de façon anonyme. C'est celui qui aura le plus grand nombre de points qui se verra finalement attribuer le logement.

Améliorer l'accès des minorités ethniques

Par son caractère quasi mathématique, le Choice-Based Letting revendique l'égalité de traitement. Mais la véritable avancée demeure dans la transparence de la démarche puisque les résultats des attributions sont mis en ligne et consultables par chacun. Après plus d'une dizaine d'années de mise en action, il a été observé que, grâce à cette transparence, le nombre de désistements et de contestations a significativement baissé. Selon un rapport de la mairie de Paris, « le degré de satisfaction des usagers est en outre très élevé », car ils en apprécient la transparence et la simplicité d'utilisation. Par ailleurs, « les évaluations conduites par le gouvernement britannique ont montré (...) que ce système offrait davantage de choix aux demandeurs et qu'il contribuait à améliorer l'accès au logement social pour les personnes vulnérables et les minorités ethniques. »

Ce système d'attribution des logements sociaux est enfin une grande avancée du genre car il réussit à rendre le demandeur acteur de sa propre demande et de sa recherche. Il lui permet de prendre conscience de l'offre réduite du parc social et lui offre d'autres perspectives que le logement social. Une politique assumée par les gouvernements britanniques successifs (voir article ci-contre) malgré les récents efforts de Boris Johnson, actuel maire de Londres, pour légèrement inverser la tendance.

Christine Chalier

POLICE JUSTICE

Dans tous les pays d'Europe les tribunaux et les commissariats devraient faire appliquer les lois contre le racisme et les discriminations. Commettre un acte raciste contre une personne à raison de sa nationalité, son origine, sa religion etc. met en péril la cohésion nationale et la cohésion de l'Europe entière. Pourtant, dans de nombreux pays, ce combat judiciaire contre le racisme et les discriminations n'est pas mené par le ministère public et les états encouragent les individus à agir simplement au civil pour réclamer la réparation du préjudice qu'ils ont subi. Au Royaume-Uni, l'État a financé une «Commision for racial equality» pour épauler les actions civiles engagées par les individus victimes d'actes de discrimination raciale. Devant une procédure longue et couteuse, la question des moyens financiers pour faire appel à un avocat se pose inévitablement. Dans certains pays, comme l'Allemagne ou l'Italie, les justiciables ont ainsi droit à un montant d'aide juridictionnelle 2 à 3 fois supérieur à celui alloué en France. Pour autant, le nombre d'actions judiciaires contre les discriminations reste dérisoire. La législation des class actions (comme aux USA) permettrait de donner un nouveau souffle à ce combat.

Samuel Thomas

Discriminations : un problème sociétal ou individuel ?

En Europe, l'unanimité règne sur la procédure administrative, mais les avis sont partagés entre la voie civile et la voie pénale. Si certains pays ont légiféré sur les deux procédures, d'autres ont opté pour une seule des deux solutions, la procédure civile. La différence significative entre ces deux procédures réside en la portée sociale de la sanction.

Il existe trois façons de lutter contre les discriminations au niveau juridique : les poursuites pénales, civiles ou administratives.

Pénaliser un acte de discrimination est une manière de refléter une pensée, une lecture de la société. En effet, lorsque cet acte est passible de poursuites et de sanctions pénales, cela signifie qu'une atteinte contre l'Etat et non plus contre une victime isolée est portée. L'état exprime ainsi une condamnation morale de la discrimination. Il souhaite, à travers la reconnaissance de ce délit, imposer une marque d'infamie au regard de la discrimination, éduquer les citoyens, et faire comprendre qu'une société doit partager des valeurs républicaines.

Au civil, l'Etat considère que la discrimination est un conflit entre individus. Ainsi, le juge ne joue qu'un rôle d'arbitre entre les parties portant sur le montant du préjudice subi à octroyer. Dans cette forme de procès, les outils tels que la conciliation ou la médiation réduisent au silence le conflit sans condamner le discriminant. Dépénaliser la discrimination privatise le conflit et induit qu'elle n'est plus un problème sociétal mais individuel. Cette vision contribue dangereusement à sa banalisation.
Quant à la procédure administrative, elle permet de saisir les institutions ou responsables locaux afin d'obtenir soit une sanction rapide (fermeture d'un établissement commercial pendant une courte durée), soit une décision de justice lorsque la discrimination est effectuée par l'Administration ou l'un de ses représentants.

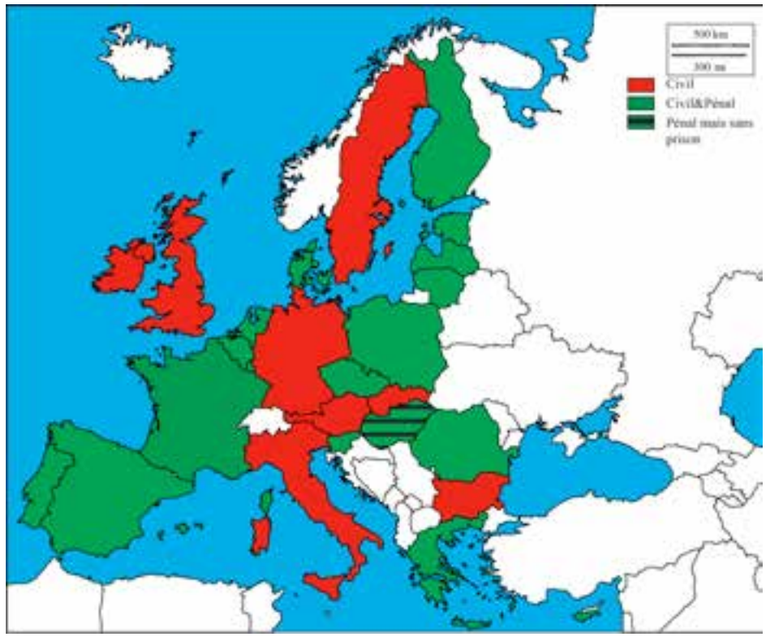

Carte des possibilités d'actions judiciaires au civil ou au pénal en Europe.

L'asymétrie des poursuites entre les différentes procédures décourage la victime de poursuivre. « Nul n'est censé ignorer la loi », pourtant les profanes qui veulent s'en prévaloir pour défendre leurs droits, sont confrontés à une nébuleuse juridique à laquelle les associations antiracistes sont les seules à pouvoir apporter une réponse concrète.

Lamia Dzanouni

Au pénal

Avantages :
- Le poids financier est moindre : l'autorité publique mène l'enquête et engage ses propres fonds. La victime n'a besoin d'un avocat que pour prouver l'effectivité de son préjudice et non plus la réalisation de l'infraction elle-même.
- Le rôle des associations antiracistes est important. Elles permettent à certains égards de compenser une défaillance due au laxisme ou à un manque de formation des magistrats.
- La liberté de la preuve pour les victimes et associations : Le testing est utilisé par une dizaine de pays en Europe ; il est même devenu un outil législatif en France, ainsi qu'en Hongrie et jusqu'à un certain point en Belgique.

Inconvénient :
- La procédure pénale ne peut être utilisée que dans le cadre d'une discrimination directe. S'il s'agit d'une discrimination indirecte, la victime ne peut poursuivre qu'au civil.

Au civil

Avantage :
- La charge de la preuve est allégée en matière de discrimination. La victime doit apporter des éléments de doute et le défendeur doit prouver que ces éléments ne sont pas discriminatoires.

Inconvénients :
- La preuve n'est pas libre : la victime ne peut apporter que des preuves loyalement récoltées, le testing n'étant pas considéré comme un mode de preuve loyal.
- La justice n'engage pas l'autorité publique pour enquêter sur ces affaires. La victime se retrouve donc chargée d'apporter par ces propres moyens les éléments au soutien de ses prétentions : une inégalité s'installe en terme financier. Le poids pécuniaire qu'engage cette procédure – tels que les conseils de l'avocat afin de connaitre les preuves à fournir – impliquent que la justice ne semble pas être accessible à tous.

Discrimination directe / discrimination indirecte.

La distinction se situe dans l'intention. Refuser d'employer quelqu'un au motif d'un critère racial est assimilé à une discrimination directe : il y a volonté de préférer une personne par rapport à son appartenance ethnique.

Si une personne, qui se dit lésée car les réunions ont toujours lieu un mercredi, se voit répondre que c'est en raison de son temps partiel, cet élément est à priori objectif. Pourtant, 90% des temps partiels sont des femmes : la discrimination indirecte est criante.

Lutte judiciaire contre les discriminations : l'historique du Royaume-Uni

Depuis la fin des années 70, le parti travailliste joua un rôle important dans la promotion de politiques au niveau local et national qui profitent particulièrement aux minorités. Ces politiques d'intégration se traduisent par un certain nombre de lois promulguées entre 1965 et 2000.

Des lois intégrant les minorités et limitant l'immigration

En 1965, le premier *Race Relations Act* reflétait un consensus : restreindre l'immigration et appliquer une politique d'intégration. Elle fut la première loi interdisant la discrimination raciale au Royaume-Uni dans les espaces publics. Cette loi mettait en place la création d'une institution appelée *Race Relations Board* en 1966 pour examiner les plaintes qui tomberaient sous cette loi. Cette loi permit de viser la discrimination telle une faute civile et non plus telle un délit pénal. De prime abord, on estime que cela allège la gravité de l'infraction de discrimination, cependant, une justice sans effet est une justice qui court à sa ruine. L'effectivité de la poursuite de l'infraction par le biais de la juridiction pénale n'était pas convaincante, il a fallu rendre la poursuite plus simple pour toute victime de discrimination ; d'où la requalification en civil offence : plus accessible et moins contraignante en matière de preuves à l'inverse du système français. Néanmoins, les associations antiracistes furent écartées de ce processus judiciaire et ne peuvent en aucun cas poursuivre au nom des victimes comme cela est le cas en France. Cette loi ne s'appliquait cependant pas en Irlande du Nord.

Une progression législative par étape

La loi a dès lors été renforcée avec le second *Race Relations Act* de 1968 qui étendait l'interdiction de la discrimination dans le domaine de l'emploi et des boarding houses – location de chambre(s) dans les maisons (ndlr). Elle rendait illégale de refuser un logement, un emploi ou un accès aux services publics à une personne pour sa couleur de peau, son appartenance ethnique ou sa nationalité. Elle a aussi crée la Community Relations Commission pour promouvoir les relations harmonieuses entre communautés. Elle a été renforcée encore par le troisième Race Relations Act de 1976 qui voit la création de the Commission for Racial Equality – appelée Equality and Human Race Commission depuis The Equality Act de 2006. Cette autorité administrative indépendante se doit de promouvoir et renforcer l'égalité et la lutte contre les discriminations en Angleterre, en Ecosse et au Pays-de-Galles.

Le quatrième volet de Race Relations Act de 2000 est une expansion et un renforcement des politiques antidiscriminatoires. Il fait suite à différents affrontements entre la police et les habitants de certains quartiers sur plusieurs décennies. L'attitude raciste des forces de l'ordre a souvent été dénoncée. Il faudra attendre le meurtre racial de Stephen Lawrence, 18 ans, dont l'enquête de police a été corrompue par l'attitude raciste des hommes en charge de l'affaire pour voir le législateur renforcer le *Race Relations Act*. Le racisme policier et institutionnel fut reconnu dans le rapport Macpherson de 1999, ce qui entraîna une réforme en profondeur de cette administration ayant très mal reçu cette analyse. Un consensus sans précédent a été trouvé dans ces textes législatifs : d'une part, les conservateurs applaudissaient la politique de quota, pendant que d'autre part les minorités se réjouissaient des nouvelles protections obtenues.

En 1995, la mort de Stephen Lawrence, suivie de l'enquête bâclée de la police britannique suscite un vif émoi qui révèle une inégalité dans la justice. Un racisme institutionnel qui sera par ailleurs pointé par un rapport gouvernemental en 1999. photo : ©Mirror

« La communauté musulmane ne se sent plus représentée par le parti travailliste »

En effet, dès 1965, The White Paper était une manière de justifier leur politique de quota : « sans intégration, le contrôle est inexcusable, sans contrôle, l'intégration est impossible. » The White Paper réduisait le nombre de permis de travail de 20 000 à 8 500 par an et en même temps promettait de créer des mesures positives ayant pour but d'assurer aux immigrants et leurs enfants une place dans la société britannique. Cependant, comme toute loi sur l'immigration, le consensus ne peut être total. Dès lors, on peut souligner les limites ou inachèvements de ces textes législatifs ainsi qu'un revirement de situation selon le contexte politique international.

Désaveu et échec

Deux mois après les attaques terroristes du 11 septembre à New York, le gouvernement de Tony Blair vote la loi *Crime and Security Act*. La communauté musulmane ne se sent plus représentée par le parti travailliste : la promulgation de ce texte législatif tend à faciliter le partage d'informations privées par exemple. Suite à cette loi, une quarantaine de mosquées sont fouillées sans réelles preuves. D'où le constat tiré par Khizar Humayun Ansari, directeur du centre d'études des minorités ethniques à l'Université de Londres : « l'islamophobie est aussi générée par le gouvernement ». A un niveau plus général, Shamit Saggar – professeur de Sciences politiques à l'Université de Sussex – explique que la tentative de dépolitisation des questions de race et d'immigration par la politique de *Race Relations* avait en fait marginalisé le peuple des communautés de minorités ethniques qui sont devenues des objets de politique publique plutôt que des acteurs dans ce processus. En effet, la politique de l'actuel premier ministre conservateur continue sur cette lignée discriminatoire et stigmatise les migrants en annonçant la réduction des aides qui leur étaient attribuées dans le domaine de la santé, du logement, ou du chômage.

Lamia Dzanouni

Des magistrats espagnols contre le racisme

En Espagne, de nombreuses lois luttent contre la discrimination. L'article 14 de la Constitution notamment pose le principe de non-discrimination pour motifs racial, d'origine, de culture, de religion entre autres.

© Iker Ayestaran

> « Depuis 2009, une magistrature spécialisée dans la violence raciste et discriminatoire constituée de procureurs de l'État existe. »

En Catalogne, SOS-Racisme a répertorié de nombreux cas de racisme en 2012. Il y a quelques années, une spécificité catalane a vu le jour: une magistrature spécialisée dans la violence raciste et discriminatoire constituée par des procureurs de l'Etat existe depuis 2009. Ces derniers font de la recherche préventive contre le racisme. Ils ont recours à des actions pénales. Ils peuvent porter assistance aux personnes qui sont discriminées lors des procès et ils peuvent faire des recours également. Une diffusion dans le reste de l'Espagne est en questionnement. En 2011, un projet de loi d'égalité des droits et de non-discrimination fut discuté, sans aboutir.

Par ailleurs, la police catalane possède un outil pour faire des études statistiques liées à la discrimination et au racisme. Cet instrument se développe.

Nous avons attaqué une librairie appelée Calki car elle vendait des livres d'idéologie néo-nazie. Quatre personnes étaient impliquées. Le tribunal régional les a condamnées à 3 ans de prison et 2100 € d'amende pour les délits de justification du génocide nazi, association illicite pour encourager la haine et la discrimination, ainsi que pour la provocation à la discrimination contre des groupes pour des raisons racistes. Les condamnés ont fait appel. Cette décision fut cassée en appel par le tribunal suprême à Madrid, qui les a relaxés. La lutte se poursuit : nous lançons un recours devant la cour européenne des droits de l'Homme à Strasbourg.

Mar Carrrera lors des Assises de l'égalité le 13 juillet 2013
Propos recueillis par Julia Moumon

Accès à la Justice : l'exemple allemand

Membre du parti de la gauche radicale, Die Linke, Michaël Reuß évoque l'accès au droit en Allemagne et les menaces qui pèsent actuellement sur l'aide juridictionnelle dans ce pays.

Les problèmes de base sont partout les mêmes. L'accès à la justice est un problème d'éducation ou de formation à l'école. Celle-ci ne forme pas les jeunes à défendre leurs droits. Outre Rhin, si on parle de l'accès au droit, on évoque surtout deux piliers : l'aide juridictionnelle et l'aide à l'accès au droit, à la consultation juridique. L'État subventionne chaque année un million de consultations spécialisées. L'avocat perçoit 70 euros de l'État et 10 euros restent à la charge des clients. Néanmoins, l'avocat n'est pas obligé de réclamer cette somme.

Concernant l'aide juridictionnelle, la constitution pose comme principe fondamental l'accès à la justice. Toutefois, comment assurer aux plus démunis la connaissance de leurs droits, ainsi que le recours aux tribunaux pour les faire valoir ? En Allemagne, on ne dépense qu'un demi-milliard d'euros pour l'aide juridictionnelle. Dans deux tiers des cas, l'aide juridictionnelle sert pour les conflits familiaux, qui relèvent ici de la compétence des tribunaux de famille. Pour les conflits sociaux (Sozialgericht, ndlr), il y a 10 % de l'aide juridictionnelle qui sont reversés aux tribunaux sociaux (prud'hommes, ndlr).

> « L'accès à la justice est un problème d'éducation ou de formation à l'école. Celle-ci ne forme pas les jeunes à défendre leurs droits. »

Ce coût, très important, revient aux Länders (régions allemandes) qui ont la charge de l'organisation judiciaire sur leur territoire. Ils veulent bien sûr diminuer leurs dépenses. Alors comment faire ? Un projet de loi porté par trois ou quatre Länders vise à diminuer ces dépenses et à instaurer des taxes. Il est également question de baisser le plafond des revenus qui permet de prétendre à l'aide juridictionnelle, ce qui reviendrait à réduire le nombre de bénéficiaires. Pour Die Linke, le parti de gauche, c'est inacceptable. Cette loi ne pouvait pas passer sous la précédente majorité, qui était une coalition entre le parti social démocrate et les conservateurs. Maintenant débarrassés des sociaux démocrates, les conservateurs, alliés aux libéraux pensent pouvoir y parvenir.

Michael Reuß

Aide Juridictionnelle : Tous les chemins mènent à Rome

En Italie comme en France, l'aide juridictionnelle existe pour garantir à chacun l'accès au droit pour se défendre ou lancer une procédure juridique en vertu de l'égalité de tous devant la loi. Toutefois, il s'agit d'une aide financière pouvant être octroyée à condition de remplir des critères précis. Dans les deux pays, ces critères sont de deux natures : le statut administratif du demandeur et sa condition économique. Néanmoins d'un Etat à l'autre les conditions exigées varient. L'Italie notamment a mis en place une aide plus complète et moins discriminante à la disposition d'un certain nombre de personnes.

Le paradoxe français : à trois euro près…

En France, les personnes qui peuvent solliciter une aide juridictionnelle doivent être françaises, ressortissantes de l'Union Européenne ou d'un Etat possédant une convention internationale à ce sujet avec la France. D'autres personnes peuvent toutefois en bénéficier : les mineurs étrangers, les étrangers résidant en situation régulière en France ou étant impliqués en tant que témoin assisté, inculpé, prévenu, accusé, condamné, partie civile, dans une procédure pénale, enfin, ceux qui sont menacés d'expulsion, de rétention, contestant un arrêté d'expulsion ou de reconduite à la frontière ou essuyant un refus de titre de séjour.

En Italie, tous les citoyens italiens, ainsi que les étrangers et les apatrides résidant dans le pays peuvent demander à bénéficier de l'assistance juridictionnelle sans plus d'exigences.

Les conditions économiques à remplir en France contribuent fortement à réduire la proportion de bénéficiaires potentiels tant le plafond de ressources maximum est bas.

Chaque année ce plafond est recalculé en fonction de la tranche de revenu imposable la plus basse sur l'échelle de l'impôt. Il existe une aide totale qui s'élève à 400 € et une partielle de 165 €. Ainsi en 2013, peuvent bénéficier de l'aide juridictionnelle tous ceux dont la moyenne des revenus mensuels de 2012 était inférieure à 929 € pour une aide pleine et à 1393 € pour une aide partielle. Il est important de remarquer que ce seuil de revenu maximum est en dessous du SMIC qui, en 2012, était fixé à 1 398,37 €. Cela signifie qu'un « smicard » n'est pas assez « pauvre » pour recevoir l'aide juridictionnelle. En définitive, seuls les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou Fond National de Solidarité (FNS) qui en font la demande obtiennent directement l'aide. Enfin l'aide peut être directement accordée sans que vous remplissiez les conditions administratives ou économiques sous couvert que votre situation apparaisse comme « digne d'intérêt » au regard de l'objet de votre requête ! Le tout est de savoir qu'est-ce qu'une situation digne d'intérêt!

> « Tous les citoyens italiens, ainsi que les étrangers et les apatrides résidant en Italie peuvent demander à bénéficier de l'assistance juridictionnelle sans plus d'exigences. »

Quand les transalpins ne lésinent pas sur les moyens !

Le droit italien veut que les demandeurs disposent de revenus mensuels inférieurs à 767,43 € imposables – soit un revenu annuel de 9 269,22 € – pour bénéficier de l'aide. Bien qu'à première vue, le seuil semble plus restrictif, il faut savoir qu'en Italie, il n'y a pas de SMIC, mais si on devait en donner un équivalent, il s'approcherait de 600 € mensuel. Ainsi, le seuil maximum de 767,43 € est supérieur au revenu minimum et permet en conséquence d'ouvrir l'aide à un plus grand nombre de prestataires qu'en France. Ce plafond est réajusté tous les deux ans par rapport à l'évolution de l'indice des prix. Comme en France, les revenus du conjoint et autres personnes habitant avec le demandeur sont comptabilisés sauf s'ils sont opposés dans l'action engagée ; et pour chaque personne à charge, le seuil est réajusté. Enfin, tout bénéficiaire de l'aide doit disposer des mêmes conditions financières du moment de l'attribution jusqu'à la fin du procès.

Une autre distinction s'ajoute entre l'aide juridictionnelle française et l'italienne. Il faut savoir que chez nos voisins, l'aide consiste à prendre en charge la totalité des frais que comprend l'action du bénéficiaire. C'est-à-dire que le demandeur peut recourir aux moyens nécessaires au montage du dossier procédural tel que faire appel à des experts et/ou des avocats sans contraintes budgétaires.

En France, l'avocat est rétribué en fonction d'un nombre fixe d'unités de valeur affectées à son dossier. A titre d'exemple, sur le barreau de Paris, le nombre maximum d'unités de valeur est de cinquante soit 1142 €. En d'autres termes, ces unités de valeurs – constituant un forfait – ne représentent pas la réalité des frais engagés : pour l'avocat, certains dossiers engagent des frais supérieurs au montant de son indemnisation !

L'aide juridictionnelle française est censée placer tous les individus recourant à la justice française sur un même pied d'égalité. Or ici, on comprend bien que les conditions administrative et économique d'autrui ainsi que la teneur de l'aide financière (sous forme forfaitaire) peuvent avoir raison de ce principe. Quand argent et papier excluent et divisent, la FNMDP n'est jamais loin pour faire de l'égalité une réalité !!

Julia Moumon

Les Class Actions arrivent en France

La Commission européenne établissait dans un rapport datant de 2007 que l'utilisation des « class action » serait un outil primordiale dans la lutte contre les discriminations. Pourtant aucun pays membre n'a suivi ces directives. En 2013, La France pourrait devenir le premier pays européen à les introduire.

Illustration : ©Lau Ka-Kuen

« Nous devrions prendre exemple sur la législation américaine, notamment le dispositif de la class action qui permet une action collective pour toutes les victimes d'une même discrimination. »

Les « Class-actions » permettent à un groupe d'individus qui se sentent discriminés pour de multiples raisons : origine, sexe, handicap, âge, religion, opinion politique et syndicale, de pouvoir porter plainte en commun. Selon Samuel Thomas, président de Fédération des Maisons des Potes, la plupart des victimes de discriminations ne portent pas plainte.

Razzy Hammadi, député de la Seine-Saint-Denis, espère avec ces actions collectives pouvoir donner plus de force aux personnes discriminées qui n'osent pas se faire entendre. Cet élu veut donner un nouveau souffle à la lutte contre les discriminations.

Selon le projet de loi, le processus pour une « class-action » est la suivante : la plainte doit être déposée devant la justice par le Défenseur des droits, une association ou un syndicat. Ensuite, le juge fixe les critères du profil des victimes et celles-ci ont six mois pour adhérer au groupe des plaignants.

Une promesse oubliée ?

L'autorisation des « class-actions » était une promesse faite par les élus de gauche depuis quelques années. Dans le « Pote à Pote » d'avril, mai et juin 2009, Harlem Désir, qui était à l'époque tête de liste PS en Ile de France aux européennes du 7 juin voulait les introduire en Europe : « Nous devrions prendre exemple sur la législation américaine, notamment le dispositif de la « class action » qui permet une action collective pour toutes les victimes d'une même discrimination ». Pourtant, le gouvernement socialiste n'a adopté ce processus que pour permettre aux consommateurs d'un produit qui se sentent lésés par un professionnel de porte plainte. Cette loi, la loi « Hamon », en référence au ministre de la consommation, a été votée le 2 juillet 2013 par l'Assemblée Nationale et sera examiné en septembre par le Sénat.

Précurseur en Europe

La France est le premier pays en Europe où une proposition de loi permettant des actions collectives pour lutter contre les discriminations est déposée devant les institutions nationales, plusieurs pays européens permettent déjà des actions de groupes pour les consommateurs lésés. Pourtant dans un rapport datant de 2007, le réseau d'experts juridiques en matière de non-discrimination, créé en 2004 par la Commission européenne, explique que l'action collective est utile : « Pour combattre les pratiques discriminatoires dont l'élimination ne serait autrement pas possible en recourant à des affaires individuelles ou qui exigeraient une lutte ardue et beaucoup de temps ». Les experts signalent à ce propos que les gouvernements des Etats membres de l'Union européenne n'ont pas pris conscience de l'influence des actions collectives dans la lutte contre les discriminations.

Les « class actions » sont très répandues aux Etats-Unis, où elles existent depuis 1938. De nombreuses actions collectives ont été menées dans les années 60 par la communauté afro-américaine pour lutter contre la ségrégation raciale. Selon France Info, plus de 6.300 « class actions » ont été traitées par la justice américaine en 2012. L'industrie du tabac est la plus touchée par des « class action », en 25 ans, les marques de cigarettes ont dû verser plus de 370 milliards de dédommagements. Dans un autre secteur, « Pote à pote » publiait dans son numéro de juillet, août et septembre 2010 que Coca-Cola avait été condamné à une amende de 192 millions de dollars suite à une plainte de plus de 2200 salariés noirs qui ont été victimes de discriminations au salaire et à l'évolution de carrrière.

Espérons que l'introduction des « class actions » en France va effrayer les entreprises et les pousser à rentrer dans la légalité en amont. Les grandes firmes attachées à leur « image de marque » préfèreraient en effet éviter l'impact médiatique de grands procès ainsi que l'étalage de leurs pratiques discriminatoires.

Julien Grégoire

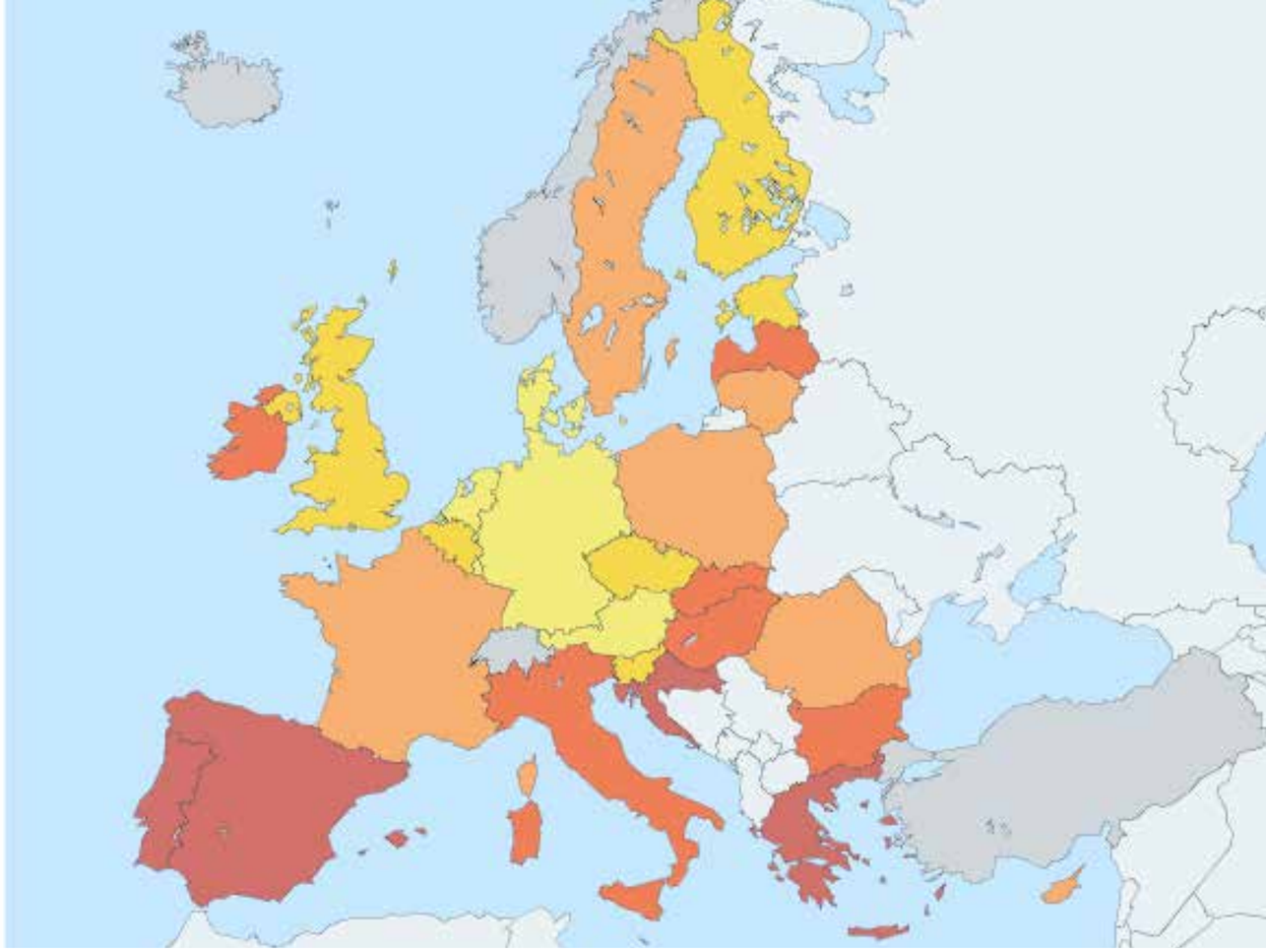

Taux de chômage des moins de 25 ans

8.1 - 18.0
18.0 - 21.0
21.0 - 27.8
27.8 - 35.3
35.3 - 55.3
Non disponible

Valeur minimale:8.1 Valeur maximale:55.3

source et carte : Eurostat

ECO EMPLOI

En Espagne comme en Allemagne, et dans la plupart des pays d'Europe, les travailleurs étrangers hors Union Européenne sont les premières victimes de la flexibilité avec les femmes. Quand la crise économique survient, ce sont les premiers à être au chômage. En Angleterre, David Cameron envisage même de réserver l'allocation chômage aux seuls ressortissants britanniques. Le recours à l'intérim (au lieu de stabiliser les employés en CDI) frappe en premier lieu les étrangers et cette politique ne concerne pas que le secteur privé, au contraire... L'état, dans la plupart des pays européens, comme en France, réserve les emplois stables du secteur public aux européens et concède aux étrangers non européens les emplois de vacataires. En 1991, l'Europe avait contraint tous les pays de l'UE à ouvrir la majorité des emplois statutaires de la fonction publique et des entreprises publiques aux ressortissants européens qui, jusque là n'avaient droit qu'aux emplois de vacataires. Au nom de la lutte contre les discriminations, il faut que l'Europe réclame aux États que ce qui a été accordé aux travailleurs européens le soit pour les travailleurs non européens.

Samuel Thomas

L'Allemagne est-elle raciste par intérim ?

La fameuse compétitivité allemande se fait sur le dos des intérimaires. La sueur des étrangers en est la monnaie.

©Charb

« les Allemands comptent 5,8% de sans emplois, les étrangers sont 11,8%. »

Christine Lagarde, ancienne ministre de l'Économie française, et actuelle directrice du Fonds Monétaire International, déclarait en mars 2010 son amour du modèle germanique : «Il est clair que l'Allemagne a accompli un excellent travail au cours des dix dernières années, améliorant sa compétitivité, exerçant une forte pression sur ses coûts de main-d'œuvre.» Mais quelle baguette magique a-t-elle été utilisée il y a dix ans sur les « coûts de main d'œuvre » ? En fait, plutôt qu'une baguette magique, ce fut un coup de fouet qu'on a appelé : « l'Agenda 2010 ». C'est le petit nom des grandes réformes structurelles menées en Allemagne par la coalition SPD-Les Verts entre 2003 et 2005. L'Agenda 2010 a réformé le marché du travail (réformes Hartz principalement) sous la houlette du chancelier Gerhard Schröder. Le but : déréglementer le marché du travail, notamment le travail intérimaire, Arbeitnehmerüberlassung, appelé plus souvent Leiharbeit, autrement dit : travail « prêté ». Résultat des réformes : une explosion des emplois précaires, du temps partiel et de l'intérim. Tout le monde travaille, dans des conditions précaires, un peu, et à n'importe quel prix : pour la même voiture, « Un [salarié] ouvrier en CDI gagne 15 euros de l'heure pour monter la portière gauche, et l'intérimaire qui monte celle de droite 8,50 euros. Ahurissant » s'en étonne le quotidien économique allemand Handelsblatt. Malgré tout, ça donne des idées. En 2010, 43% des nouveaux emplois étaient intérimaires.

Du point de vue du travailleur, pourquoi aller vers ça ? Parce qu'à première vue, il n'y a pas grand-chose d'autre à faire. L'Allemagne, et ses 80 millions d'habitants, c'est presque 3 millions de chômeurs. Proportionnellement moins qu'en France. Mais selon l'institut du travail de Duisbourg, le modèle socio-économique allemand, vanté par les libéraux déconnectés de la réalité, compte « 6,5 millions de salariés pauvres, qui touchent moins de 10 euros de l'heure ». Ce n'est pas tout. « Deux millions de personnes perçoivent un salaire inférieur à 4 euros de l'heure, soit 720 euros par mois pour un emploi à temps plein ». En Allemagne, 70% des chômeurs vivent sous le seuil de pauvreté contre 45% en moyenne pour l'ensemble de l'Union européenne. Ach so… autant vite retrouver un emploi, même « prêté ». Aujourd'hui, l'Allemagne exploite presque 1 million d'intérimaires.

Le travail précaire augmente

Ce chiffre est en constante augmentation. Selon l'agence fédérale pour l'emploi, le nombre de travailleurs intérimaires en Allemagne a « augmenté de 13 % en un an, atteignant 910 000 personnes en juin 2011 ». L'Agenda 2010 a permis l'âge d'or du travail précaire : ses réformes Hartz ont fendu le bouclier d'une loi de 1972, une loi qui interdisait l'emploi répété, et l'utilisation de l'intérim dans certaines branches comme le bâtiment, et obligeait un traitement égal des intérimaires et des salariés. Tout ça c'est fini. Avant ces réformes, c'était 24 mois maximum. Après les réformes Hartz, plus de limites pour la durée des missions. Du coup sur l'ensemble des contrats intérimaires, seule la moitié durent moins de trois mois. « Le travail stable recule et le travail précaire augmente sans cesse », constate amèrement Detlef Wetzel, vice-président du grand syndicat de la métallurgie et de l'automobile IG Metall. Sa parole n'est pas anodine : la métallurgie allemande a ferré 200 000 intérimaires. Enorme. Et comme lui, amer on peut l'être : le revenu mensuel des intérimaires du secteur est de 30 à 40 % inférieur à celui des salariés en CDI. 30 à 40% ! Le plus bas salaire s'élève à 1 900 euros par mois. Pour le même poste, et pour le même travail, à l'Ouest, l'intérimaire se contente de 1 200 euros, et à l'Est de 1 063 euros. Presque la moitié ! Mais, et je vous le donne en mille, qui sont proportionnellement les plus touchés ?

Quand on ajoute les 7,5 millions de «mini-jobbers», avec des emplois à 400 euros pour 60 heures par mois « dans les secteurs aussi variés que la distribution, le nettoyage industriel, les soins aux personnes âgées… », quand on ajoute que près de 12 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté alors… la sarabande parait bien triste, surtout pour les non-européens : là où ils étaient 135 000 intérimaires en décembre 2011, ils sont 150 000 en juin 2012. Les chiffres de l'Agence fédérale sont très précis : 135 736 au 31 décembre 2011 et 149 878 au 30 juin 2012. Soit une augmentation de 14 142 intérimaires en six mois.

Les étrangers y sont surreprésentés

Le coup de jus de l'Agenda 2010, c'est le coup de fouet qui a permis la fameuse compétitivité allemande réalisée sur le dos des intérimaires, où les non-européens sont fortement représentés, comme ailleurs. Là où chez les nationaux Allemands, les Allemands eux-mêmes sont 5,8% sans emplois, pour les étrangers c'est deux fois plus : le chômage représente 11,8% de leur population, selon Destatis, l'office allemand de la statistique. Et pour l'intérim, l'inégalité est encore plus frappante : les étrangers y sont de plus en plus surreprésentés avec, sur l'ensemble des intérimaires, près de 15%.

Alors, peut-être plein le dos, les étrangers se sont mis à créer des entreprises, à un rythme effréné qui n'est pas prêt de s'arrêter. « Les personnes issues de l'immigration constituent 11% des nouveaux entrepreneurs alors qu'elles ne représentent que 9 % de la population allemande ». Selon une étude de l'Association des Chambres de commerce et d'industries allemandes, en 2010, les immigrés ont créé 150 000 emplois. Soit sur l'ensemble des emplois créés : 1 emploi nouveau sur 3.

dolpi

Allemagne le premier pays d'immigration ne sait pas ouvrir son marché aux étrangers

L'Allemagne est le 1er pays d'accueil d'Europe. Paradoxalement son marché du travail reste fermé aux étrangers.

L'Allemagne est un pays d'immigration. Le premier en Europe. « A la fin des années 1980 et sur une bonne partie de la décennie 1990, l'Allemagne est devenue le second principal pays d'immigration de l'OCDE ». L'Organisation de Coopération et de Développements Economiques, c'est tout l'occident Europe-Etats-Unis, du Japon à la Turquie en passant par le Mexique ou la Nouvelle-Zélande. De tout ça, l'Allemagne est la 2ème, la 2ème terre d'accueil des pays industrialisés juste après les Etats-Unis ! Et plus près de nous : le premier de l'Union Européenne. Mais son marché du travail ne s'avère pas très accueillant.

«Merde aux boulots à 1€ de l'heure» ©Reuters

« La situation des immigrés sur le marché du travail s'est fortement dégradée [ces dernières] années », comme l'explique Odile Chagny, chargée d'études au Centre d'Etudes & Prospective du Groupe ALPHA et en charge du suivi des politiques de l'emploi et des réformes du marché du travail en Europe, au Commissariat général du Plan de 2004 à 2007.

Le travail précaire aux étrangers

« L'évolution des taux d'emploi par catégorie de population montre une forte dégradation de la situation des immigrés sur le marché du travail au cours [des dernières] années », nous apprend elle dans *Politiques comparées d'intégration en Europe,* publication parue en 2005 aux éditions Profession Banlieue. Si le chômage de longue durée touche autant les Allemands que les étrangers, pour la chercheuse : « la dégradation relative de la situation des immigrés sur le marché du travail a été l'une des plus importantes en comparaison internationale, [et] les populations étrangères sont proportionnellement plus touchées par les réformes du marché du travail… ». Ces réformes structurelles ont contribué à l'explosion du travail précaire (voir l'article « L'Allemagne est-elle raciste par intérim ? »).

Pourtant, de tradition, ce sont les pays périphériques de l'Europe du sud qui sont prompts à faire signer des emplois précaires aux non-européens. La championne, c'est l'Espagne, championne du contrat temporaire. Comme le rappelle Florence Lefresne, docteur en sciences économiques, chercheure à l'institut de recherches économiques et sociales : « pour économiser les charges sociales sur le week-end, le contrat de travail est signé le lundi et le salarié termine son contrat de travail le vendredi soir ». Les études les plus sérieuses précisent qu'en Espagne 1 migrant sur deux travaille avec un contrat temporaire : 49% selon l'Organisation Internationale du Travail. 43% en Allemagne. Mais ces études datent de 1999. Soit avant la « crise », et surtout avant les conséquences des réformes structurelles menées par le chancelier Schröder entre 2002 et 2005.

« La situation des immigrés sur le marché du travail s'est fortement dégradée [ces dernières] années. »

La révolution au ralenti

Cette année-là, l'Allemagne a adopté une nouvelle loi sur l'immigration qui a mis l'accent sur la maîtrise de la langue et sur la connaissance de la vie en Allemagne, via des « cours d'intégration ». Voyant sa démographie chuter, l'idéologie de l'utilisation productiviste des étrangers en Allemagne a poussé le gouvernement fédéral à plus de souplesse dans la reconnaissance des diplômes étrangers. Pourtant, ces incantations ne se traduisent pas dans la réalité : la révolution des esprits ne semble pas en marche.

A l'approche des élections législatives du 22 septembre 2013, celle qu'on surnomme Mutti (« maman » en allemand) chasse sur le terrain des idées de ses adversaires de gauche. Angela Merkel parle de salaire minimum, d'encadrement des loyers. Mais sur l'immigration, aucune surprise : l'actuelle chancelière reste vague, et « seuls des immigrés à la fois qualifiés et parlant allemand » semblent être pris en compte. C'est sans prendre en compte l'OCDE qui a publié, le 13 juin dernier, une étude assez frappante. L'étude montre que « si l'Allemagne attire, elle ne retient pas ». Ce n'est pas l'intérêt pour l'Allemagne qui est en cause. « Le problème, c'est la langue ». Et en ce qui concerne la reconnaissance de leurs diplômes, «les étrangers se sentent [toujours] discriminés ».

dolpi

Emplois fermés en Europe : la xénophobie d'état n'est pas partout la même

Allemagne

Membre de l'UE depuis : 1957
Population totale : 82 314 900
Population étrangère : 7 138 000

La Constitution : La Loi fondamentale, art. 33 (2) garantit l'égalité d'accéder à la fonction publique pour les Allemands, mais cette n'est pas un obstacle à l'accès des étrangers.
Emploi contractuel : Pas de critère de nationalité
Postes réservés aux ressortissants : Selon les régions
Remarque : Depuis un amendement de 1993, la fonction publique est ouverte aux citoyens des autres États membres ainsi que des pays tiers pour lesquels il y a un accord avec l'UE sur la reconnaissance mutuelle des qualifications. A titre d'exception, l'accès peut être limité aux ressortissants « si les tâches à accomplir le requièrent ». Le ministère fédéral de l'Intérieur peut fournir des exceptions à cette restriction (à savoir recruter des étrangers) en cas de nécessités urgentes.

Belgique

Membre de l'UE depuis : 1957
Population totale : 11 116 243
Population étrangère : 1 169 064

La Constitution : Seuls les citoyens belges sont admissibles à l'emploi public, avec la possibilité de faire des exceptions par la loi.
Emploi contractuel : Pas de critère de nationalité
Postes réservés aux ressortissants : inspecteurs de la finance, service diplomatique…

Bulgarie

Membre de l'UE depuis : 2007
Population totale : 7 364 370
Population étrangère : 37 000

La Constitution : Pas de données
Emploi contractuel : Pas de critère de nationalité
Postes réservés aux ressortissants : l'administration, le pouvoir judiciaire et le ministère de l'Intérieur. D'autres par des lois spécifiques

En Europe, tout le monde n'a pas les mêmes droits. L'Union Européenne a reçu le Prix Nobel de la Paix, elle n'aura pas celui de l'Egalité face à l'accès à l'emploi. Au contraire. Beaucoup d'Etats membres continuent à discriminer les non-européens, et donc à institutionnellement légitimer la discrimination faite aux étrangers, en leur interdisant d'exercer certains emplois. Cette xénophobie d'Etat n'est pas la même dans tous les domaines. En France, ce sont 5,3 millions d'emplois qui sont encore interdits aux étrangers.

Partout en Europe, « La législation européenne a obligé les États à ouvrir les concours de fonctionnaires titulaires aux étrangers citoyens des Etats membres de l'Union européenne. Ces concours restent fermés aux autres étrangers, qui peuvent néanmoins occuper certains postes en tant que non-titulaires. » Cette nuance est la règle dans la plupart des pays de l'Union.

En droit français, la législation européenne a été traduite par la loi du 26 juillet 1991 qui distingue deux types d'étrangers : les européens d'autres pays d'Etats membres de l'Union Européenne d'une part, et d'autre part tous les autres du monde entier. Cette loi a ouvert la fonction publique au premier groupe, les étrangers ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, réservant aux nationaux : l'armée, la police, la magistrature, la diplomatie et l'administration fiscale. A ceux-là, il faut ajouter les métiers d'avocats, de médecins, d'architectes, de pharmaciens, de débitants de boisson, de gardiennage, entre autres, et on obtient alors tous les métiers qui restent encore fermés statutairement aux non-européens en France. L'Observatoire des Inégalités précise : « Au total, plus de 130 000 recrutements annuels sont interdits aux étrangers non européens à la recherche d'un emploi ». La xénophobie légale de l'Etat français n'est pas une exception culturelle. Que se passe-t-il pour les autres pays de l'Union ?

Les informations sont tirées du rapport « Free Movement of European Union Citizens and Employment in the Public Sector » pour la Commission Européenne

La Rédaction

Danemark

Membre de l'UE depuis : 1973
Population totale : 5 529 888
Population étrangère : 328 000

La Constitution : Nul doit être nommé fonctionnaire s'il n'est sujet danois.
Emploi contractuel : Pas de critère de nationalité
Postes réservés aux ressortissants : les juges, les dirigeants policiers, gouverneurs et vice-gouverneurs des prisons et des gardiens de prison
Remarque : Un étranger peut cependant être employé en probation comme gardien de prison s'il est prévu qu'il obtienne la citoyenneté danoise peu après

Espagne

Membre de l'UE depuis : 1986
Population totale : 44 474 600
Population étrangère : 5 218 000

La Constitution : Dispositions non précises
Postes réservés aux ressortissants : Les ressortissants étrangers résidant en Espagne peuvent accéder aux postes du secteur public comme contractuel dans les mêmes conditions que les ressortissants espagnols, en conformité avec les principes constitutionnels de l'égalité, le mérite et la compétence. Ils peuvent donc postuler pour des postes vacants dans le secteur public annoncés par les administrations publiques.

Irlande

Membre de l'UE depuis : 1973
Population totale : 4 312 500
Population étrangère : 428 000

La Constitution : Pas de données
Postes réservés aux ressortissants : Pas de critère de nationalité.
Remarque : Le ministre des Finances est responsable de toutes les questions relatives au recrutement dans la fonction publique, y compris «les critères d'admissibilité ». La définition des postes réservés aux ressortissants Irlandais résulte de la pratique. Il n'y a aucune indication sur la méthode ou critères spécifiques utilisés pour décider si un poste doit être réservé aux nationaux.

Italie

Membre de l'UE depuis : 1957
Population totale : 59 131 300
Population étrangère : 4 562 000

La Constitution : La nationalité italienne est une exigence générale pour l'accès à des postes dans le secteur public.
Postes réservés aux ressortissants : direction dans les administrations de l'État, les postes dans les succursales de l'administrations de l'État, les postes de juges, les avocats et les procureurs, postes civils et militaires dans le bureau du Premier ministre, postes du Ministère des Affaires étrangères, du ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice, Ministère de la Défense, Ministère des Finances
Remarque : Les citoyens des Etats membres de l'Union peuvent accéder aux postes des administrations publiques qui n'impliquent pas directement ou indirectement l'exercice de l'autorité publique ou la sauvegarde de l'intérêt national.

Luxembourg

Membre de l'UE depuis : 1957
Population totale : 476 200
Population étrangère : 216 000

La Constitution : Les Luxembourgeois sont seuls à être admissibles pour les postes civils et service militaire, sauf que la loi peut, dans des cas particuliers en disposer autrement.
Postes réservés aux ressortissants : Emplois qui comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de l'autorité publique et pour les fonctions qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux des personnes publiques étatiques ou autres.
Remarque : Jusqu'au 1er Janvier 2010, l'accès à la fonction publique a été limitée aux ressortissants luxembourgeois, à l'exception des secteurs de l'enseignement, recherche, santé, transports, télécommunications ainsi que l'eau, l'électricité et l'approvisionnement en gaz.

Pays-Bas

Membre de l'UE depuis : 1957
Population totale : 16 358 000
Population étrangère : 586 000

La Constitution : Dispositions non précises
Postes réservés aux ressortissants : postes dans la magistrature; fonctions avec la police, les postes militaires à l'exception des nominations à titre provisoire pour des postes qui ne peuvent pas être remplis par les militaires déjà nommés, par exemple de traducteurs à l'étranger; certains bureaux de l'Etat élevés, tels que le Médiateur national et des membres du Conseil d'Etat.
Remarque : Depuis une loi de 1988, l'accès à la fonction publique n'est pas soumis à conditions de nationalité, sauf exception dictée par la loi.

Rép. Tchèque

Membre de l'UE depuis : 2004
Population totale : 10 190 213
Population étrangère : 113 000

La Constitution : Pas de données
Emploi contractuel : Pas de critère de nationalité
Postes réservés aux ressortissants : les policiers, la sécurité (pompiers, membres de contre-espionnage soldats de service etc.) et professionnel, les juges ou procureurs pour assistants de la Cour constitutionnelle et Haute Cour
Remarque : La citoyenneté tchèque n'est pas nécessaire pour les agents des autorités municipales, mais ils sont soumis à une condition de résidence permanente.

Royaume-Uni

Membre de l'UE depuis : 1973
Population totale : 60 816 700
Population étrangère : 4 735 000

La Constitution : Le Royaume-Uni n'a pas de constitution écrite, mais il y a un principe constitutionnel fondamental.
Postes réservés aux ressortissants : Actuellement environ 95% des postes de la fonction publique sont non réservés.
Remarque : Lorsque les candidatures sont annoncées, il est précisé si elles ne sont ouvertes qu'aux citoyens britanniques. Il n'y a aucune indication sur la méthode ou critères spécifiques utilisés pour décider si un poste doit être réservé aux nationaux.

Droits sociaux britanniques : vers une exclusion de tous les étrangers

Les travailleurs immigrés, les bouc-émissaires de la situation sociale britannique

Jonathan Portes ©Sunday Times

David Cameron, l'actuel premier ministre britannique, a annoncé en avril dernier des mesures restrictives au sujet des aides publiques dont bénéficient les nationaux et les immigrés. Seuls les immigrés verront leurs droits sociaux limités. En effet, les indemnités chômage ne seront plus versées après six mois si les difficultés du retour à l'emploi se basent sur le critère de leur capacité à parler anglais.

Une question se pose déjà à ce stade : comment déterminer le critère de refus d'une candidature ? Il faudra également que les demandeurs d'emploi fournissent la preuve d'avoir activement cherché du travail pendant cette durée ou bien montrer qu'ils ont une chance réelle d'être recrutés. Dans un temps de crise économique majeure, pourquoi imputer la faute de la précarité aux seuls travailleurs, qu'ils soient nationaux ou non ? Jonathan Portes, directeur de l'institut national des recherches économiques et sociales, qualifie le discours de Cameron de « divertissement mineur ». Il ajoute néanmoins que ce discours nie la réalité : « la plupart des immigrés de la zone économique européenne sont jeunes, travaillent et contribuent à l'économie nationale ». Selon Euronews, « la levée des restrictions de l'accès au travail du marché européen pour les Roumains et les Bulgares en 2014 [nourrit] les inquiétudes ».

Le gouvernement Cameron prévoie également de faire payer les soins prodigués à l'hôpital. La nécessité de contracter une assurance de santé privée fut aussi évoquée. Ces mesures concernant la santé s'ajoutent aux cotisations qu'ils versent déjà. Cette politique ne fait pas l'unanimité outre-manche y compris auprès des sympathisants du ministre et crée de fait une dissonance à droite. Ryane Shorthouse, directeur de Bright Blue – groupe proche du parti conservateur – a déclaré : « La tournure politique concernant les immigrés est risquée politiquement, socialement et économiquement. Ce pays a besoin de manière urgente d'une croissance économique conséquente. Il semble donc étrange que le gouvernement veuille réduire le nombre de travailleurs productifs et de consommateurs qui alimentent notre économie ».

Lamia Dzanouni

Espagne : où travaillent les immigrés ?

En Espagne, il existe un certain nombre d'emplois qui s'offrent aux personnes étrangères. Ces postes doivent être caractérisés par l'impossibilité de trouver des personnes correspondantes au profil recherché sur le marché espagnol.

Le contingent de travailleurs étrangers non communautaires lors de la période 2002-2008 atteint un total de 98 604 postes à caractère stable. Les Communautés autonomes avec une plus grande concentration du contingent de travail stable en 2008 sont la Catalogne et Madrid.

Pour l'ensemble de l'Espagne, les secteurs économiques qui augmentent le plus leur poids dans le contingent entre 2002 et 2008 sont, principalement, l'hôtellerie et le commerce; alors que dans la construction et les services c'est l'effet inverse. Les trois quarts des affiliés étrangers à la Sécurité sociale travaillent, et le font depuis 2002, dans la construction, le service domestique, l'agriculture, l'hôtellerie, le commerce et, dans un degré moindre, l'industrie. On peut voir dans la composition de l'année 2010, une forte crise du secteur de la construction.

Au total, des affiliés étrangers, 13,7 % travaillent en freelance, face à 19 % des travailleurs espagnols. Ce pourcentage est descendu peu à peu à partir de 2000, lorsqu'il atteignait 17,1 %.

Dans le graphique, on peut observer que la construction a connu une forte croissance jusqu'en 2007, lorsque 21,1% de la main d'œuvre travaillaient dans ce secteur. Ensuite, le nombre de travailleurs dans la construction a tendance à diminuer. Le secteur industriel connaît une situation similaire à la construction.

On attire aussi l'attention sur ce qu'on pourrait dénommer «des niches de refuge» : le service domestique, l'agriculture et le commerce. Le premier a eu une évolution négative entre les années 2002-2004, puis une forte évolution en 2005 et a recommencé à descendre jusqu'en 2007. Dès cette année, il a connu une croissance soutenue. L'agriculture suit une évolution semblable au service domestique. Dans ces deux cas, il s'agit d'emplois extrêmement durs, avec des rémunérations peu attractives, qui ont l'habitude d'être abandonnés quand des possibilités d'emplois apparaissent dans d'autres secteurs avec de meilleures conditions de travail.

Répartition des travailleurs étrangers par secteur d'activités. 2011 © élaboré par informe-espana à partir des données du Ministère du Travail et de l'Immigration espagnol.

Les immigrants recherchent à travailler dans le commerce car les emplois qui peuvent se libérer dans cette branche d'activité sont variés en ce qui concerne la responsabilité et la qualification.

Finalement, l'hôtellerie semble s'être maintenue malgré la crise. Dans ce cas, on peut considérer l'Espagne comme une destination touristique sûre.

SOS Racisme Catalogne

LES MAROCAINS EN ESPAGNE

En 2003 les Marocains représentent environ 1,1% de la population active en Espagne. Plus de 200.000 travailleurs marocains sont incorporés dans le marché du travail en Espagne. Sur ces 1,1% 171.000 sont en situation légale et 40.000 sans-papiers.

A cause de la crise économique qui a frappé l'Espagne, les Marocains ont perdu 60% des emplois saisonniers. De même, les secteurs du bâtiment et des exploitations agricoles ont été fragilisés par cette crise. L'Institut National des Statistiques (INE), a signalé une baisse spectaculaire des étrangers en Espagne. Pour eux, c'est un constat de première depuis des années. . Ils étaient 5,75 millions en 2011, ils ne sont plus que 5,71 millions cette année (40.447 de moins).

Les immigrés marocains sont aussi touchés par la crise surtout ceux travaillant dans le bâtiment et les exploitations agricoles. Sur les 758.000 Marocains installés en Espagne, 239.000 étaient sans emploi l'année dernière, selon El Pais. Et leur situation se corsera davantage. En effet, le nouveau gouvernement de Mariano Rajoy (Partido popular), a limité les soins de santé accordés aux immigrés clandestins. Par ailleurs, des milliers de Marocains en situation irrégulière ne pourront plus bénéficier de la couverture médicale. La carte de santé, qui leur permet d'accéder aux centres de santé et aux hôpitaux publics leur sera retirée. Seules les femmes enceintes et les enfants seront acceptés dans les services. Seuls les immigrés en situation régulière pourront accéder au système de santé public.

Abby Faye

DISCRIMINATION À L'EMPLOI

Beaucoup d'immigrés n'ont pas la chance de trouver un emploi à cause des discriminations. Les banques aussi sont très réticentes à accorder des prêts aux étrangers. De même, les emplois temporaires accordés aux étrangers les privent d'indemnités de licenciement et d'allocations chômage.

Les secteurs de la construction, de l'agriculture, de la restauration et des travaux domestiques sont ceux dans lesquels les étrangers sont le plus employés. Toutefois, à cause de la crise économique, 119 309 permis de travail ont été délivrés en 2009 contre seulement 7050 en 2010, entre janvier et septembre.

De même, le nombre de nouveaux immigrés arrivant en Espagne a fortement ralenti ces dernières années. En 2009, il a connu une croissance de 1,07%, contre 7,21% avant le début de la crise économique.

Abby Faye

DISCRIMINATION SALARIALE ENTRE MAROCAINS ET ESPAGNOLS

Une étude publiée à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le racisme, le 21 mars 2012, montre que les travailleurs étrangers reçoivent des salaires moins élevés que les Espagnols.

En Espagne, le salaire dépend des origines du travailleur. S'il est étranger, il recevra, en moyenne, moins de la moitié de ce qu'un Espagnol perçoit à la fin du mois, selon une étude du syndicat espagnol UGT, publiée à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les discriminations raciales et basée sur des chiffres datant de 2009. Ainsi, les travailleurs étrangers hommes n'ont perçu cette année-là que 40,53% de ce qu'ont reçu les Espagnols, soit 10 526 euros l'année, contre 20 069 pour les Espagnols.

La différence des rémunérations se retrouve également entre femmes espagnoles et étrangères, même si elle est moins accentuée : 9 123 euros contre 16 778 euros par an, soit 51,35% du salaire des Espagnoles.

L'UGT dénonce ces discriminations salariales et demande à ce que les étrangers soient traités sur pied d'égalité avec les Espagnols. Leur contribution dans l'économie espagnole n'est plus à démontrer : quelques 4 926 608 étrangers, dont près de la moitié sont des ressortissants de l'UE, bénéficient de permis de travail en Espagne.

Abby Faye

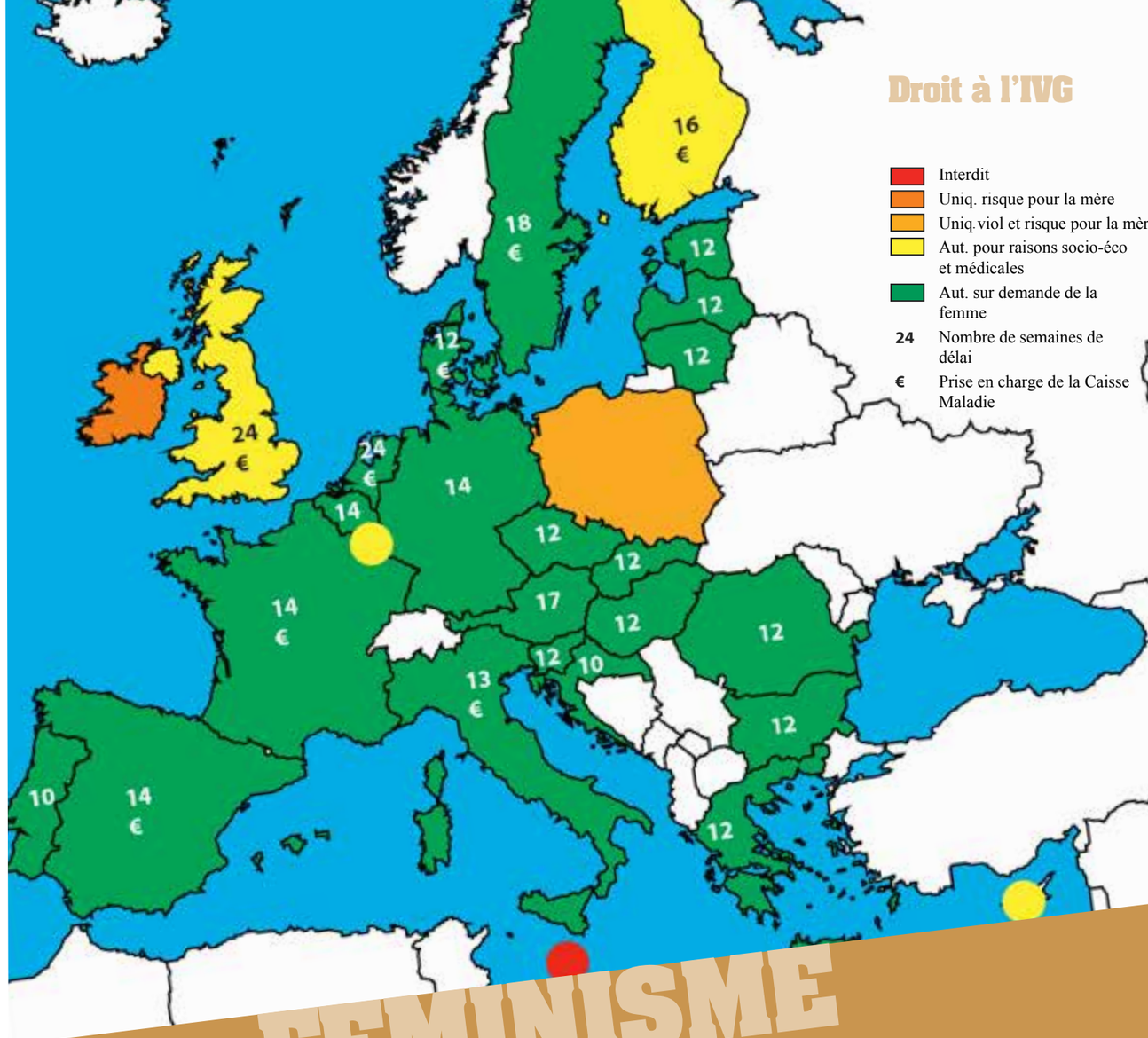

FEMINISME

Dans toute l'Europe, des réseaux mafieux mettent sur le trottoir des femmes exploitées et violentées pour satisfaire les désirs sexuels d'hommes. Il s'agit le plus souvent de femmes immigrées dont le corps est exploité par des trafiquants d'êtres humains. Le mouvement féministe va devoir s'unir pour aboutir à l'abolition de la prostitution dans l'espace européen. Engagés depuis toujours dans la défense du droit des femmes à disposer de leur corps, les féministes sont appelés à venir en aide aux femmes polonaises, irlandaises et même espagnoles pour lesquelles ce droit est remis en cause. Pour interpeller l'opinion publique sur ces enjeux, les FEMEN, parties d'Ukraine, ont réussi dans tous les pays d'Europe à remettre le combat féministe sur le devant de la scène en dénonçant les dominations patriarcales prônées par les religions. C'est cette domination patriarcale tellement ancrée dans notre civilisation occidentale qui contribue à ce que les femmes soient reléguées dans notre économie à un rang inférieur à l'homme. Si l'égalité Homme-Femme a été conquise sur le plan juridique, nous devons agir sur les mentalités pour qu'elle devienne une réalité.

Samuel Thomas

Femmes et Roms : la double peine

Au cours des 20 dernières années de ce que l'on appelé la transition en Bulgarie, le chômage s'est transformé en un phénomène de communauté pour les Roms. Une génération entière a été privée de la possibilité d'organiser sa vie autour du travail. Un fléau qui frappe en priorité les femmes.

Les femmes roms sont particulièrement désavantagées sur le marché du travail, en raison de leur rôle domestique traditionnel dans la famille et leurs grossesses fréquentes, mais aussi du fait d'un manque de qualifications et des préjugés des employeurs potentiels. Ces femmes, en particulier dans les zones rurales, ont des difficultés à accéder aux services de l'emploi et au marché du travail en raison d'un manque d'information. Une femme rom se plaignait de ne pas trouver d'emploi, ni même de décrocher un entretien d'embauche en dépit de son diplôme universitaire. Le problème, c'était l'adresse mentionnée dans sa lettre de motivation montrant qu'elle vivait dans le quartier rom de la ville.

En Bulgarie, les femmes roms sont le plus souvent cantonnées dans des emplois non qualifiés. Travailleuses saisonnières et occasionnelles dans l'économie grise, elles sont gratifiées de faibles salaires et n'ont pas accès aux prestations de la sécurité sociale.

Les coûts sociaux du manque d'emplois sûrs sont particulièrement graves pour les plus vulnérables parmi les femmes roms : mères célibataires, veuves et femmes victimes de violence conjugale, qui n'ont pas le soutien de la communauté et peuvent se trouver contraintes à la prostitution et / ou victimes de la traite des êtres humains. De plus, parmi ces femmes, les plus âgées sont dans un état de pauvreté préoccupant.

Les traditions, les stéréotypes et la réalité

Les besoins et les problèmes des femmes des minorités restent cachés et invisibles derrière les images biaisées et stéréotypées propagées dans les médias. Par exemple, l'étude de l'OIT / PNUD a prouvé que les femmes roms jouent un rôle clé dans la prise de décision familiale. Par conséquent, des mesures et des politiques concrètes visant à améliorer la situation des communautés roms doivent tenir compte de ce fait et promouvoir une plus large participation et implication des femmes dans la société.

L'accès à une éducation de qualité pour les filles

Les enquêtes sociologiques et les rapports d'experts montrent clairement que les stratégies nationales, les programmes municipaux et les plans d'action pour l'intégration scolaire des enfants des minorités ne tiennent pas compte des besoins spécifiques des filles en situation minoritaire.

La fermeture des écoles dans les petits campements néglige les droits et les intérêts des filles des minorités. En dehors de l'aspect économique (les parents n'ont souvent pas les moyens d'envoyer leurs enfants à l'école dans une autre ville tous les jours, de fournir l'argent de poche pour un repas chaud, etc), les déplacements des filles génèrent des craintes concernant leur sécurité.

De fait, les filles des régions rurales peinent à bénéficier d'une éducation de qualité. La formation en langue maternelle est très limitée et entrave encore l'intégration des filles des minorités qui, traditionnellement, ne passent pas autant de temps à l'extérieur de leurs maisons, et les empêche de se socialiser avec de nombreux pairs de diverses cultures.

Les Roms sont le seul groupe ethnique en Bulgarie où le niveau d'éducation des femmes est inférieur à celui des hommes. L'illettrisme est trois fois plus fort chez les femmes que chez les hommes. L'analphabétisme ou le faible niveau d'éducation des femmes se répercute sur les aspirations et les réalisations scolaires de leurs enfants.

Le processus de la non-scolarisation, l'absentéisme et le décrochage scolaire chez les enfants des minorités exigent la fourniture urgente de moyens et d'outils institutionnels pour garder les enfants et les jeunes dans le système éducatif assez longtemps pour leur offrir des choix flexibles. L'éducation est un facteur clé lors de la mesure du risque de pauvreté.

Margarita Spasova
représentante de la Commission de protection contre les discriminations (Bulgarie)

« L'illettrisme est trois fois plus fort chez les femmes que chez les hommes en Bulgarie. »

Couvrez ce sein que je ne saurais voir

La suite de la réplique donne «Par de pareils objets les âmes sont blessées,et cela fait venir de coupables pensées». Le Tartuffe de Molière, acte III, Scène 2. Bon nombre de personnes devraient relire cette pièce du répertoire littéraire français, elles apprendraient beaucoup à tous les vieux réactionnaires obscurantistes auxquels les féministes font face. Pourtant, on en est toujours au même stade, et cette phrase est d'une très grande actualité. Il n'y a qu'à voir comme le mouvement FEMEN est désavoué par tous: Alain Soral parle même de «putes ukrainiennes». Que l'on remette bien les choses en place.

Lorsqu'il s'agit de parler de la matérialisation des femmes dans la publicité ou de leur hypersexualisation à des fins commerciales, on n'entend personne débattre de la nudité et la manière dont les femmes et leur corps sont utilisés ne choque absolument personne. Mais lorsqu'il s'agit d'un mouvement politique contestataire qui vise justement à dénoncer le patriarcat et la domination masculine, vous avez des voix qui s'élèvent de toute part et qui jouent les vierges effarouchées devant une nudité qui sert à attirer l'attention sur le message qu'il porte. «Mais depuis quand va-t-on acquérir sa liberté en montrant ses seins?» Malheureusement, force est de constater que les hommes ont main-mise sur le corps des femmes (et ce n'est pas un vulgaire jeu de mots), dès qu'il s'agit du corps qui ne sert pas à leur plaisir sexuel, là il faut le cacher, le dissimuler, il appartient au domaine du privé, au domaine de la chambre à coucher. Evidemment, les femmes à moitié nues dans le salon de l'automobile ou pour la dernière publicité d'un célèbre parfum que monsieur déshabille d'un claquement de doigts ne dérangent en rien, car cela conforte monsieur dans sa vision et sa considération de la femme: elle doit se taire, être belle et répondre à ses plaisirs.

Sauf que malheureusement pour ces damoiseaux, les FEMEN ne mangent pas de ce pain là. Dès qu'une femme a le culot d'assumer sa sexualité, de se réapproprier son corps en montrant qu'elle est libre de faire le choix de l'exhiber ou pas, mais surtout de montrer qu'il n'est l'objet d'honneur de personne, qu'il n'est pas une chose obscène alors là, cela crée un tollé général et tout le monde s'en offusque.

Quant à l'appellation de «pute ukrainienne», je ne peux que faire le constat du manque d'arguments et de pertinence de Monsieur Soral à ce sujet. Il est bien trop facile de conclure qu'une femme est «une pute», dès lors qu'elle fait le choix de prendre en main son destin et d'avoir conscience de sa liberté humaine et de la prise en main de sa condition. Le problème est que les attributs féminins ont été sacralisés, mais par qui?

« L'hypocrisie dominante est d'aduler le corps érotique des femmes mais seulement lorsqu'il sert le plaisir masculin. »

publié sur http://laroberouge.wordpress.com

Les hommes évidemment, on en revient à ce que je disais tout à l'heure, ils s'illustrent à nouveau dans leur magnifique capacité à tout confisquer: y compris le corps des femmes. Car c'est bien de cela dont il s'agit, en acceptant que, oui effectivement, ce n'est pas très bien de montrer ses seins pour dénoncer le patriarcat, le sexisme, la misogynie, les viols, l'esclavage moderne par la prostitution, c'est non seulement fermer les yeux sur des problèmes graves qui touchent absolument toutes les sociétés, mais c'est de surcroît à nouveau un gain de cause pour les hommes qui s'érigent en propriétaires du corps de la femme en acceptant de ne le montrer que quand cela plait à ces messieurs. Et c'est justement en cela que la supercherie machiste consiste.

Une hypocrisie dominante qui vise d'un côté à aduler le corps érotique des femmes mais seulement lorsqu'il sert le plaisir masculin et de l'autre à vouloir le camoufler dès lors qu'il se retourne contre son soi disant manque d'éthique. Mais justement, comme le suggère la suite de la réplique du Tartuffe de Molière, n'est-il pas indéniable de noter que quoi que l'on dise, les hommes sont animés par un désir sexuel qui les dépasse et qui fait qu'ils veulent à tout prix être maîtres du corps de la femme. En effet, dès lors qu'ils ne sont plus propriétaires de ce corps, il ne peuvent plus se satisfaire à leur guise. Or, ce que les gens ont du mal à comprendre, c'est que le corps des femmes est confisqué par les hommes dans cette optique là, et faire le choix de le montrer ou pas et d'en faire ce que bon lui semble c'est ne plus en être dépossédé comme cela l'est depuis bien trop longtemps.

Une femme qui réfléchit et qui a conscience d'elle même fait peur aux hommes. Mais il faut comprendre que le féminisme ce n'est pas de la vulgarité, ce n'est pas une lubie, ce n'est pas la haine de l'homme. Non, les féministes ne sont pas des amazones: il s'agit simplement d'une lutte intégrée à la lutte des classes. Une lutte des opprimé-e-s contre les oppresseurs.

Il s'agit donc de manifester le plus grand soutien à toutes les femmes à travers la planète qui se battent pour leurs droits ou qui ne peuvent le faire, à toutes les femmes otages de la tradition et de la religion, à toutes les femmes en général mais en particulier à Amina, qui a eu le tort de réaffirmer que son corps lui appartenait et qu'elle en avait assez de «la morale», ainsi qu'à toutes les autres victimes de ce genre d'horreurs.

Sophia Hocini

Le plus vieux métier du monde

Auriez-vous un jour imaginé voir un proxénète devenir célèbre et venir rouler des mécaniques devant les caméras de TF1, W9 en passant par Canal Plus. Non? Et Dodo La Saumure alors?

publié sur http://jesuisabolitionniste.wordpress.com

Derrière ce nom, qui semble plutôt sympathique, un physique rond et des cheveux grisonnants -la première fois que je l'ai entendu je pensais que c'était un chanteur de bistrot miteux- se cache un homme qui exploite sexuellement des femmes: appelons un chat un chat. Monsieur a côtoyé Dominique Strauss-Khan, l'un de ses clients. Non, ne vous fiez pas à cette apparence de papy gâteau, dès qu'il ouvre la bouche, on sait à qui l'on a affaire, un trafiquant qui croit tromper son monde sur ses activités et qui est quand même accusé de proxénétisme aggravé dans le cadre de l'affaire du Carlton de Lille.

Non seulement, il vient vendre un baratin qui ne reflète en rien la réalité des faits, mais en plus les médias relaient ces informations et contribuent à donner du crédit à ces activités et donc parallèlement à cautionner l'asservissement des femmes, des humaines qu'il y a derrière. Alors que des associations, des collectifs, des mouvements, des personnalités et des citoyen-ne-s contribuent au quotidien à oeuvrer pour l'abolition de la prostitution et à protéger les prostituées, d'autres cherchent à vous faire croire qu'il est normal que des femmes soient obligées d'êtres vendues par des trafiquants d'humains comme Dodo La Saumure.

Etat des lieux

Parce que ce qu'il faut retenir, c'est que la prostitution n'est pas un phénomène «normal», qu'il est inévitable: selon un rapport établi par l'Inspection générale des affaires sociales, 90% de la prostitution est issue de réseaux criminels et que dans cette part, 80% des femmes sont des étrangères. Comment alors, au vu de ces chiffres peut-on encore être partisan de la réouverture des maisons closes, surtout lorsque l'argument principal avancé est «qu'il permet de canaliser les pulsions sexuelles des hommes».

Pourtant, on ne peut se revendiquer féministe si l'on n'est pas abolitionniste: la prostitution est ingérable parce que comme vous pouvez le voir, elle est la porte ouverte à tous les trafics et tous les réseaux criminels que l'on ne peut contrôler. Par ailleurs, il n'est pas tolérable que des corps soient utilisés au sens propre, à des fins commerciales, et plus encore lorsqu'ils profitent à des exploiteurs et que la personne en question n'est même pas maîtresse de son activité.

Cela est et demeurera un métier très dangereux à plusieurs égards: lorsque l'une des victimes de ces bandes organisées cherche à s'en aller, la plupart du temps elle est retrouvée et réintégrée dans le milieu. Les prostituées sont très souvent mal-traitées, et le mot est faible pour cerner tout ce qui est greffé autour de l'activité sexuelle tarifée, puisqu'en plus des violences physiques et verbales dont elles sont victimes, elles se retrouvent également entraînées dans des trafics annexes: la drogue et les armes.

Enfin, il apparaît également très important de souligner que les risques sanitaires sont eux aussi très élevés, étant donné que très souvent les personnes auxquelles elles font face refusent d'avoir recours au préservatif qui est la seule contraception qui protège des maladies sexuellement transmissibles et se trouvent alors exposées en permanence. Pourtant, du point de vue de la législation, la France se place du côté des abolitionnistes: les maisons closes sont toutes fermées depuis 1946 , aider, protéger ou assister un proxénète ou une activité qui relève du proxénétisme est passible de sept ans de prison et de 150 000€ d'amende.

« Selon un rapport établi par l'Inspection générale des affaires sociales, 90% de la prostitution est issue de réseaux criminels et que dans cette part, 80% des femmes sont des étrangères. »

Et maintenant?

Aujourd'hui et plus que jamais, il faut légiférer de manière plus ferme afin d'éradiquer complètement la prostitution non pas en sanctionnant celle qui y a recours mais celui qui est responsable de l'activité: à savoir le proxénète.

Nos sympathiques petits présentateurs de Touche Pas A mon Poste et toutes les autres émissions qui se sont fait le malin plaisir d'inviter notre cher ami Dodo La Saumure afin de faire exploser leur audimat étaient donc en infraction et nous aurions pu (dû?) les poursuivre pour cela.

Pour l'heure, nous nous devons de continuer à lutter contre l'exploitation de la femme car en plus de la domination patriarcale et phallocrate à laquelle nous devons faire face, c'est également la politique capitaliste faisant la course aux économies et donc pratiquant la réduction drastique des dépenses qui contribue, en paupérisant les individus et en particulier les femmes, à entériner et conforter la pratique de la prostitution, surtout en bande organisée.

Le mot d'ordre tient en quatre syllabes: A-BO-LI-TION.

Sophia Hocini

Dépenses annuelles d'éducation par élève/étudiant par rapport au PIB par habitant au titre des établissements d'enseignement publics et privés

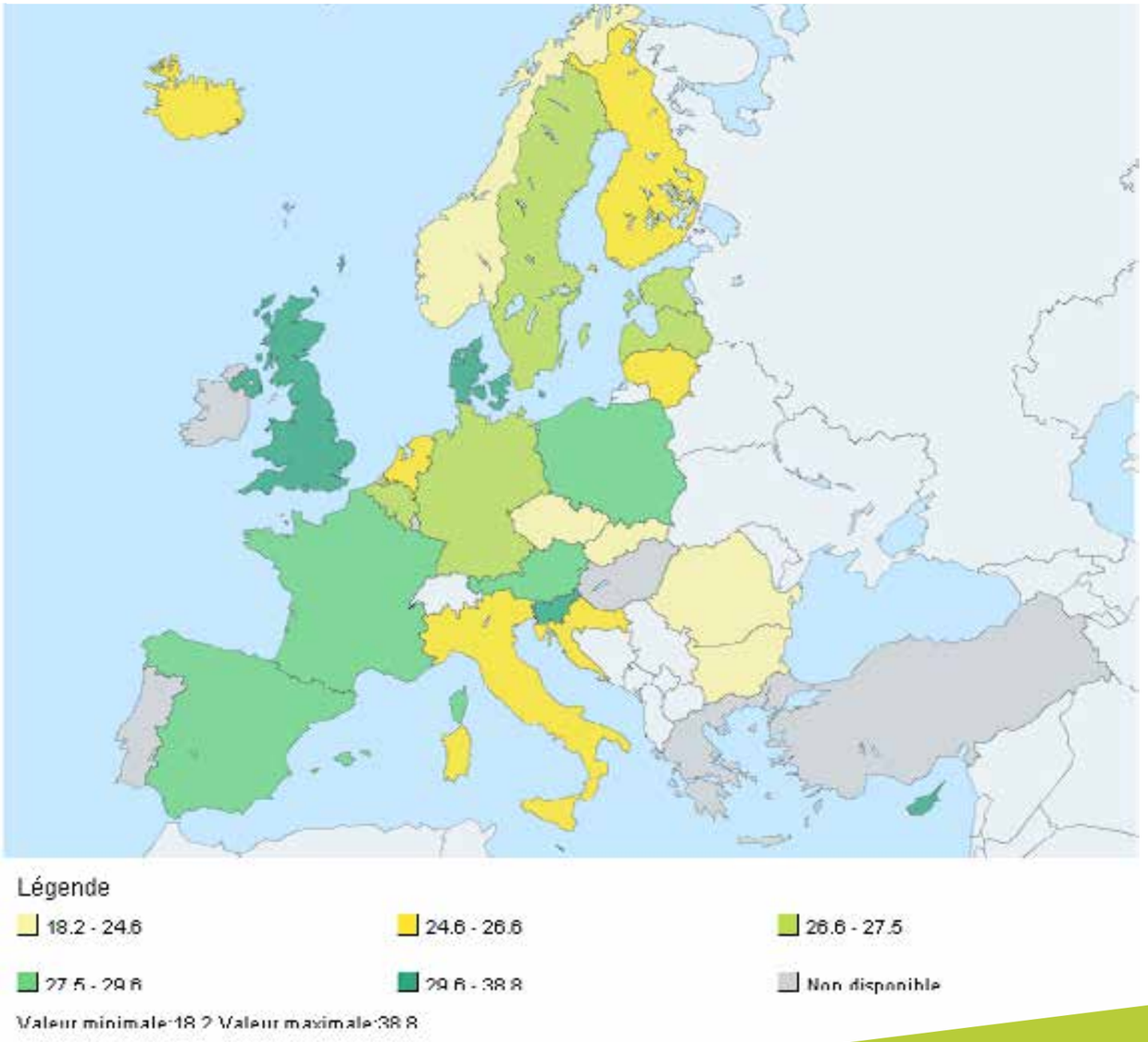

en pourcentage
source et carte : Eurostat

EDUCATION

Pour que les enfants des milieux modestes et notamment les enfants d'immigrés réussissent à l'école, il faut dans tous les pays d'Europe un service public de l'Éducation Nationale de qualité. C'est dans les pays du Nord de l'Europe que les moyens alloués à l'Éducation aboutissent au meilleur taux de réussite scolaire pour les élèves issus des classes populaires. Enseigner à des classes de petite taille, assurer du tutorat individualisé s'y révèle extrêmement payant. A l'inverse, dans de nombreux pays, la remise en cause de la gratuité de l'enseignement, notamment à l'Université est venu aggraver les inégalités sociales d'accès au savoir. C'est un formidable enjeu de civilisation que de construire une Europe qui garantirait l'accès à une éducation laïque de qualité pour tous sans condition de revenus ou de religion.

Samuel Thomas

Education : poids économique
ou devoir envers les futures générations ?

Si les argumentaires politiques pointent souvent que l'éducation est l'un des premiers budgets, couteux, allant parfois jusqu'à la comparer à un « mammouth », certains ont encore en tête le vieux dicton de Jules Simon : « Le peuple qui a les meilleures écoles est le premier peuple. S'il ne l'est pas aujourd'hui, il le sera demain »

Une classe en Suède photo ©Apple

En France, depuis les années 80, l'école républicaine pour tous, gratuite, laïque et obligatoire, fait l'objet d'un zonage précisant les établissements dits "prioritaires". Ces écoles n'en ont que le nom puisque, comme le démontrent les rapports succesifs de la Cour des comptes et celui de Thomas Piketty et Matthieu Valdenaire, chercheurs à l'EHESS, ces établissements comptent en moyenne 30% de financement en moins (personnels surtout) que les établissements de centre ville.

Il est question dans notre pays depuis des années d'inciter les professeurs expérimentés à s'y rendre, de débloquer des fonds supplémentaires, de diminuer le nombre d'élèves par classe… Des annonces qui sont restées sans effets. Quelles leçons peut-on tirer de nos voisins européens ? Deux grandes orientations se distinguent.

Chez nos voisins britanniques tout d'abord, qui sont aussi un pays de grandes disparités territoriales (quartiers pauvres, quartiers d'immigration). Les gouvernements successifs ont joué la carte de l'autonomie des établissements, poussant ceux-ci à trouver dans des fonds privés les moyens de subsister ou d'accroitre les performances et capacités. Les écoles dites « à problème » font l'objet d'une grande surveillance, et, si elles ne satisfont pas les objectifs, subissent un changement radical en terme de personnel et de matériels.

Depuis l'arrivée au pouvoir de la coalition libérale et conservatrice dirigée par David Cameron, a été lancé le programme « Academies » visant à forcer les écoles à se mettre sous la protection de groupements religieux, caritatifs ou d'entreprises. Des syndicats se mettent alors à contester une politique qui rend les plus pauvres livrés à eux mêmes. C'est ainsi que le National Union of Teachers (NUT) et la National Association of Schoolmasters Union of Women Teachers (NASUWT) ont déploré le fait que le Secrétaire d'Etat à l'Education, Michael Gove, comptait faire reprendre les écoles par des sponsors externes et les détacher des communautés scolaires et des autorités locales.

« En Suède, l'échec scolaire est réputé venir de la ségrégation résidentielle et ethnique. »

Si ce modèle de conception très libérale pourrait faire croire que la France n'est pas si mal lotie, il n'en est effectivement pas le cas, puisque les pays nordiques sont à la pointe de la lutte contre l'échec scolaire, et notre république ferait bien de s'en inspirer.

Le modèle suédois d'éducation est un système commun sans filières, où la gratuité est très large (Frais d'inscriptions, matériels et fournitures scolaires, restauration, suivi médical…) Ici, pas de faux semblants : l'échec scolaire est réputé venir de la ségrégation résidentielle et ethnique (Rapport du Ministère de l'Éducation Nationale « Concertation sur la refondation de l'école de la République » de septembre 2012) ! Ainsi, l'école tente de renverser ces ségrégations en accordant une attention toute particulière à chaque élève (12 élèves par classe, 2 enseignants !) et en ajoutant des heures d'apprentissage de la langue suédoise ainsi que du soutien dans les langues d'origine des élèves pour les matières fondamentales (!).

Le petit avantage du système suédois réside aussi dans « les écoles des idées ». Ces établissements bénéficient de ressources spécifiques supplémentaires, afin de développer des formations à destination des personnels d'autres écoles (travail sur le langage et la communication, relations entre les élèves, entre les personnels et parents), pour mettre en lumière leurs actions, notamment contre l'échec scolaire…

Julien Vanhée

L'Espagne
maltraite sa jeunesse

Depuis que la crise a commencé, et notamment depuis l'arrivée au pouvoir du Parti Populaire (droite), la société espagnole et particulièrement la jeunesse a vu ses droits énormément diminuer. Le taux de chômage des jeunes espagnols est le plus élevé d'Europe. Un chiffre qui a atteint les 56,4% en février 2013.

Manifestation étudiante à Barcelone ©cincodias.com

« Devant la passivité du gouvernement face aux autres formes de protestations estudiantines, les étudiants ont décidé massivement de ne pas payer leurs inscriptions à l'université publique. »

L'éducation, à quel prix ?

Les dernières mesures adoptées par le gouvernement ne furent pas d'aider à la formation des jeunes, mais d'augmenter le coût des inscriptions aux universités publiques à partir de la dernière année scolaire. Avant 2012, il fallait compter autour de 600 euros pour s'inscrire en Droit et jusqu'à 1300 euros pour entrer en Médecine. Depuis 2012, le gouvernement central a autorisé les gouvernements régionaux à augmenter ces prix jusqu'à 2100 euros dans plusieurs universités de Médecine madrilènes (ndlr : le revenu médian espagnol se situe à 12 514€ par an en 2011, source eurostat). Les bourses d'études se réduisent à peau de chagrin.

Pour la formation professionnelle, antérieurement gratuite dans tout le pays, 400 euros de frais d'inscription sont exigés dans la Communauté de Madrid. Les aides au logement et à l'autonomie ont presque disparu. S'émanciper de ses parents est devenu mission impossible.

Les manifestations des étudiants et des citoyens sont souvent interrompues par les interventions violentes de la police. À Barcelone, dans une des grèves générales qui a eu lieu, une femme y a perdu un œil. Beaucoup d'autres cas d'agressions illégitimes ont été cachées par la police.

L'ensemble de ces manifestations n'a presque rien changé à l'attitude du gouvernement. Celui-ci ne répond pas aux questions posées par les journalistes; et quand il parle à la nation, il le fait à travers un enregistrement retransmis devant les journalistes.

Une révolution espagnole ?

L'Espagne a vu naître plusieurs mouvements sociaux ces derniers mois ; comme celui du changement, celui des Indignés ou encore celui des affectés par l'hypothèque, face à l'accroissement du nombre de logements saisis par les banques. Celles-ci ont été sauvées au détriment des contribuables. C'est le cas de Bankia, un des plus grands établissements financiers du pays qui fut dirigé par l'ancien Ministre d'Économie du gouvernement du Parti Populaire. Ce dernier est considéré comme l'artisan de la privatisation et de la sortie en bourse de cette banque, parmi d'autres entreprises espagnoles de renommée internationale telles que Telecom ou Iberia.

D'autres mouvements comme la Marée Blanche, où les patients des hôpitaux publics de la capitale de l'Espagne unis avec les fonctionnaires hospitaliers, se sont défendus contre la privatisation des centres sanitaires espagnols. Ils sont devenus un exemple de par le monde pour leur gestion et ont refusé les objectifs du gouvernement de les mettre dans les mains de multinationales capitalistes qui chercheront le bénéfice économique au dépens du bénéfice social.

Le mouvement le plus récent est né d'un groupe d'étudiants à León, une ville au nord de l'Espagne. Devant la passivité du gouvernement face aux autres formes de protestations estudiantines, ces étudiants ont décidé massivement de ne pas payer leurs inscriptions à l'université publique. Cette dernière manifestation cherche à révéler le paradoxe social espagnol : le manque d'argent des jeunes étudiants face à la hausse des frais d'inscription.

La hausse des prix pour la prochaine rentrée scolaire a déjà été réalisée dans certaines régions. La prise de décisions des mouvements étudiants et sociaux se passent en cette période de vacances. L'Espagne se prépare donc à un septembre agité.

Ricardo Bouzas-Mendes
Traduction par Diego Grajales

Les Catholiques croates
ne veulent pas d'éducation sexuelle

Craignant qu'elle ne pervertisse la jeunesse de son pays, l'Eglise catholique croate a réussi à suspendre l'enseignement de l'éducation sexuelle à l'école. La Croatie est devenue le 1er juillet, le 28éme état membre de l'Union européenne. Cette adhésion ne plait pas à tout le monde dans ce pays de l'ex-Yougoslavie et notamment au sein du clergé qui possède une très forte influence dans le pays qui compte plus de 86% de catholique au sein de sa population, selon Croatie.eu. L'église catholique considère que l'Europe va faire perdre ses valeurs et ses traditions à la population locale.

L'église distribue des tracts homophobes. photo © Attila Kisbenedek / AFP

« La Croatie est en train de rejoindre le complot mondial des pédés, des homos et des gouines qui s'efforcent d'imposer les opinions d'une minorité à tous les autres en menaçant ainsi la société de sombrer dans la déchéance. »

Une menace pour la paix

Le 22 mai 2013, la Cour Constitutionnelle de Croatie a décidé de suspendre les nouveaux cours d'éducation sexuelle prévus à la rentrée par le gouvernement suite à une plainte de Grozd, une association conservatrice de parents d'élèves. Une nouvelle victoire pour l'Eglise catholique qui participait à ce combat aux côtés de Grozd (le groupe en français). La Cour constitutionnelle a dénoncé un « vice de forme » au programme en reprochant au gouvernement de ne pas avoir consulté au préalable les parents. Ladislav Ilcic, le chef de Grozd était très satisfait de la décision de la cour : « Ce programme viole le droit des parents de décider de l'éducation qu'ils veulent donner à leurs enfants, cela viole un droit de l'Homme fondamental, celui de penser différemment. » a-t-il déclaré à l'AFP.

« Une propagande homosexuelle », c'est de cette façon que le clergé croate considère le programme des cours d'éducation sexuelle qui devait entrer en vigueur en septembre prochain dans les collèges et lycées croates. Il s'agissait de 3 à 4 heures de cours par an sur des sujets comme la contraception, les maladies sexuellement transmissibles, la masturbation et l'homosexualité. Les tracts que distribuait l'Eglise dans tous les pays à l'attention des parents d'élèves étaient très claire : « Cela ne vous gêne-t-il pas que vos enfants apprennent qu'une relation homosexuelle est aussi naturelle qu'une relation entre un homme et une femme ? » Selon l'AFP, Josip Bozanic, l'archevêque de Zagreb a même jugé que le programme des cours d'éducation sexuelle menaçait la paix dans le pays.

En janvier dernier, le théologien Adalbert Rebic avait déclaré, selon le quotidien Novi List, que le programme d'éducation sexuelle faisait rentrer la Croatie dans un cercle vicieux et destructeur : « La Croatie est en train de rejoindre le complot mondial des pédés, des homos et des gouines qui s'efforcent d'imposer les opinions d'une minorité à tous les autres en menaçant ainsi la société de sombrer dans la déchéance. »

Un précédent programme d'un autre siècle

Le site Euractiv.com explique qu'il existait déjà un cours d'éducation sexuelle dans les collèges et lycée croate mais qu'on y enseignait que la seule façon de se protéger contre les maladies sexuellement transmissibles était l'abstinence car les préservatifs ne le permettaient pas et qu'une famille était plus forte si la mère restait à la maison. Le précédent gouvernement conservateur de la Croatie, très proche du clergé, avait été obligé de créer ce module pour être en règle avec la charte sociale européenne.

En 2007, le Centre international pour la protection juridique des droits de l'Homme, le Centre pour les droits reproductifs et le Centre pour l'éducation avaient porté plainte devant le Comité européen des droits sociaux qui veille à ce que la charte sociale européenne soit respectée. Ce comité avait condamné le programme d'éducation sexuelle croate en 2009 : il lui reprochait de ne pas permettre la compréhension de leur sexualité aux enfants et aux jeunes.

Le Premier ministre, Zoran Milanovic a déclaré qu'il acceptait la décision de la Cour Constitutionnelle de suspendre les cours d'éducation sexuelle mais il a dénoncé le comportement des opposants qui mènent selon lui, une guerre culturelle à travers le pays.

Julien Grégoire

CULTURE MEDIAS

La télévision peut contribuer à donner une mauvaise image de l'étranger, de l'immigré, du musulman. C'est ce qu'analyse Carolina Maciel de França en Belgique. Dans tous les pays d'Europe, les habitants des quartiers populaires, les enfants de l'immigration, sont extrêmement sensibles à l'image que l'on donne d'eux, comme le précise Didier Lapeyronnie. Alors recourrir à la télévision pour témoigner du racisme que subissent les immigrés est devenu essentiel, comme pour retourner une arme contre son aggresseur. C'est ce qu'a fait Gunter Walraff, l'écrivain engagé, qui a su interpeller les téléspectateurs allemands sur le sort des immigrés africains en réalisant un documentaire «vérité».

Samuel Thomas

Tête de Nègre

En caméra cachée, le documentaire *Noir sur Blanc* montre une Allemagne violemment raciste.

« En 2011, le ministère de l'Intérieur allemand a compté 2 528 agressions faites à l'encontre des étrangers. En 2012 presque 500 de plus: 2 923. »

Le fait de nier l'existence du racisme est la face émergée du racisme. Quand un Noir ose crier qu'il en est victime, les soldats de la mauvaise foi et les Naïfs du Grand déni parlent sans détour d'exagération, voire de victimisation ou encore de « syndrome de persécution ». C'est un réflexe. C'est peut-être pour ça que Günter Wallraff a voulu se mettre dans la peau d'un Noir. Ça donne le documentaire *Noir sur Blanc* : voyage en Allemagne de Pagonis Pagonakis et Susanne Jäger. Dans les années 80, Günter Wallraff a écrit Tête de Turc. Il s'était déguisé en Turc pour, dans le livre, relater la xénophobie allemande au travail. Tête de Turc s'est vendu à plus de 5 millions d'exemplaires.

Cette fois-ci, Günter Wallraff s'est colorié en Noir, devenant Kwami, un Somalien, avec une perruque, mais muni d'une caméra cachée qui va, en douce, mais violemment, subir des situations racistes hallucinantes. A tel point que les soldats de la mauvaise foi se demanderont s'il ne s'agit pas de situations scénarisées. Pourtant c'est réel ---- et je le sais d'autant plus que je suis moi-même un Noir vivant régulièrement des brimades similaires dans toutes les strates de la société, même parmi des gens bien sous tous rapports. « L'Afrique aux singes, l'Europe aux Blancs ! », voilà ce qu'un jeune Allemand lance à Kwami à l'entrée d'un club. Dans une barque, les passagers Blancs demandent à Kwami de leur servir des bières. C'est une blague ? Ils ne l'ont pas fait exprès ? S'en rendent-ils compte ? En tout cas, ils le tutoient, l'infantilisent, se foutent de lui, tentent de l'humilier. Quand Kwami s'assied sur un banc à côté d'un couple de seniors, ces derniers se lèvent aussitôt. Quand Kwami entre dans une bijouterie intéressé par une montre, manifestement « on ne sait jamais » : on le soupçonne d'être un voleur.

Le Noir serait « différent »

Comme touriste, comme promeneur ou comme client, notre ami est à chaque fois salement dénigré. Même en présence d'enfants à qui du coup on transmet cette sale maladie. Aidé par un complice (blanc), Günter Wallraff recueille des justifications à faire peur. Une fois Kwami parti, le complice (blanc) filme, lui aussi en caméra cachée, toutes les réactions racistes indirectes et parfois très directes : à plusieurs reprises Kwami manque de se faire frapper en public. En 2011, le ministère de l'Intérieur allemand a compté plus de 2 500 agressions faites à l'encontre des étrangers. 2 528 pour être précis. En 2012 presque 500 de plus: 2 923. Le logement et l'emploi sont aussi testés par Kwami. Et là aussi, ce sont les aprioris qui frappent. Pourtant, selon l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme il y a de la place : l'Allemagne construit 290 000 logements neufs par an, pour une demande évaluée à 200 000. Toutefois, l'imaginaire et les caricatures animent des discours où le Noir serait « différent ». Les auteurs de propos et d'actes racistes n'ont pas le courage d'aller contre les préjugés de la société, ou s'en accommodent avec des « ça sert à rien » d'essayer. Pourtant des forces humanistes existent aussi en Allemagne : le réseau antiraciste *kein mensch ist illegal* (personne n'est clandestin) est à l'origine de « l'initiative pour des droits sociaux à l'échelle mondiale » avec d'autres organisations comme le syndicat sidérurgiste IG Metall. Celui-ci, pour info, est capable de mettre dans la rue 400 000 salariés, comme en mai 2013, avec ses grèves d'avertissement.

Le film documentaire *Noir sur Blanc* réussit à défendre la thèse d'une société allemande encore grotesque, lamentable et violente.

dolpi

Une mauvaise image produit de l'exclusion sociale

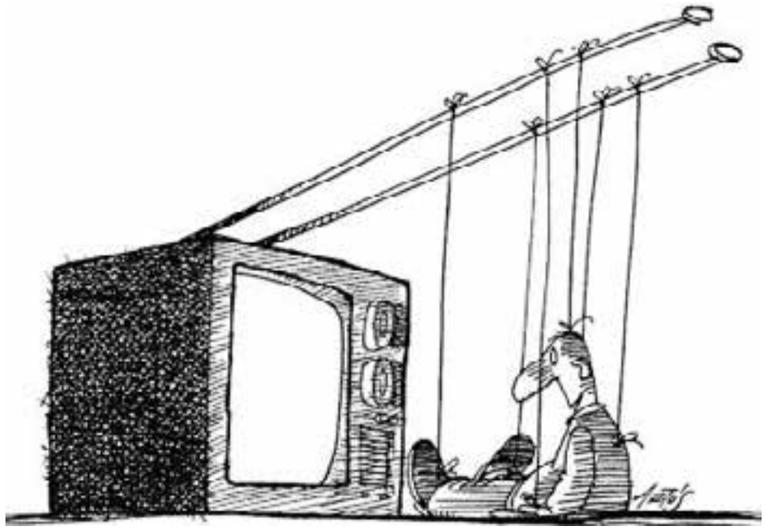

Didier Lapeyronnie considère que le problème de l'image des jeunes est une difficulté majeure des banlieues.

« Les gens des banlieues sont extrêmement sensibles à l'image qu'on donne des banlieues dans les médias. »

Je voudrais souligner deux aspects qui me paraissent intéressants dans l'image que les médias donnent des jeunes : premièrement, il me semble qu'il y a un problème de représentation générale de la jeunesse en France et pas seulement de celle des quartiers, il suffit de regarder le journal télévisé de France 2 pour s'en rendre compte. La jeunesse est reconnue comme un problème par l'ensemble de la société. Je pense que les difficultés que connaissent les banlieues avec leurs jeunes sont des problèmes majeurs, à la fois sur le plan social et sur le plan politique. La politique, c'est la façon dont la société se représente elle-même. La société française se représente à travers ses médias sans ses banlieues. L'enjeu politique est donc de faire rentrer les banlieues dans un espace politique commun dans lesquels les banlieues pourront se représenter.

Au niveau social, c'est l'image que les banlieues donnent à l'extérieur : cette image est très importante pour les habitants des cités où j'ai travaillé. Les gens des banlieues sont extrêmement sensibles à l'image qu'on donne des banlieues dans les médias. L'image a aussi une capacité relationnelle : négative, elle handicape la capacité relationnelle. Celle-ci engendre un schéma d'exclusion. Si les gens ont peur de vous, cela signifie que vous n'appartenez pas à la communauté et qu'on ne peut pas vous faire confiance. La mauvaise image est donc productrice de chômage et d'exclusion sociale. Elle est aussi destructrice de l'identification personnelle de beaucoup de gens dans les cités, ils finissent par avoir en eux-mêmes cette image négative.

Propos extraits de la table ronde «Médias et Banlieue : Une jeunesse terroriste?» des Assises de l'Égalité le 12 juillet 2013.

Retranscription par Julien Grégoire

DIDIER LAPEYRONNIE

Dider Lapeyronnie est professeur en sociologie à la Sorbonne Paris IV, et membre du Centre d'Analyses et D'Intervention Sociologiques (CADIS). Il est l'auteur de plusieurs ouvrages traitant de la banlieue et de la jeunesse. Son intégration dans la vie des quartiers lui a permis de faire un travail d'enquête d'envergure, donnant à son analyse une finesse qui fait sa réputation.

Diversité : lutter contre les représentations médiatiques

Spécialiste des médias au sein de l'association antiraciste Kif-Kif en Belgique, Carolina Maciel de França dénonce la manipulation des images au service d'un discours politique souvent raciste.

Affiche de Mai 68

La création d'une image et de la représentation telles qu'elles fonctionnent dans les médias s'applique également en politique. Arrêtons-nous sur l'année 1989. Pourquoi 1989 ? Ça été une année de beaucoup de bouleversements et cela à différents niveaux : la chute du mur de Berlin, la chute de l'Union soviétique, du socialisme qui a été remplacé par la mise en place d'un monde global, la globalisation.

Mécanique des images

La disparition du mur de Berlin a permis des modèles de migration et de mouvements de personnes différents au cours des années 90. Parallèlement, nous avons assisté à l'avènement du néolibéralisme avec la montée en puissance de l'argent et de la relation mercantile. « Ça se vend ou ça se vend pas ! » Dans les médias, un certain nombre de sujets deviennent des sujets culturels tels que l'intégration, la criminalité, le chômage, etc. Et cela influence la politique de gauche puisqu'on produit des discours de droite sous la forme d'une hégémonie.

Pour illustrer ce propos, je vous recommande de regarder « Real Bad Arabs », un documentaire réalisé en 2006 par Sut Jhally d'après le livre de Jack Shaheen. Le film analyse les mécanismes de la reproduction des images.
Après le 11 septembre, il est devenu tout à fait acceptable de faire la guerre parce que cette image avait été construite précédemment. En miroir à cette construction, nous avions l'image de la super diversité, des nouveaux modèles de migration, des personnes arrivant de centaines de pays différents.

Or, on peut très bien venir du Bangladesh, être avocat ou venir de Bangladesh, être ouvrier. Les gens ont des emplois différents, des expériences différentes. Nous ne devons pas sous-estimer les conséquences de ce discours hégémonique. Il n'est pas seulement important pas d'avoir des personnes issues de la diversité représentée. Il faut également changer les mentalités.

Carolina Maciel de Franca

« On peut très bien venir du Bangladesh, être avocat ou venir de Bangladesh, être ouvrier. Les gens ont des emplois différents, des expériences différentes.

(...)

Il n'est pas seulement important pas d'avoir des personnes issues de la diversité représentée. Il faut également changer les mentalités. »

CAROLINA MACIEL DE FRANÇA
Carolina est permanente de l'association antiraciste flamande Kif-Kif, en tant spécialiste du pôle média. Elle a participé aux universités d'automne et d'été des Maisons des Potes, confirmant ainsi son engagement pour faire de l'égalité une réalité.

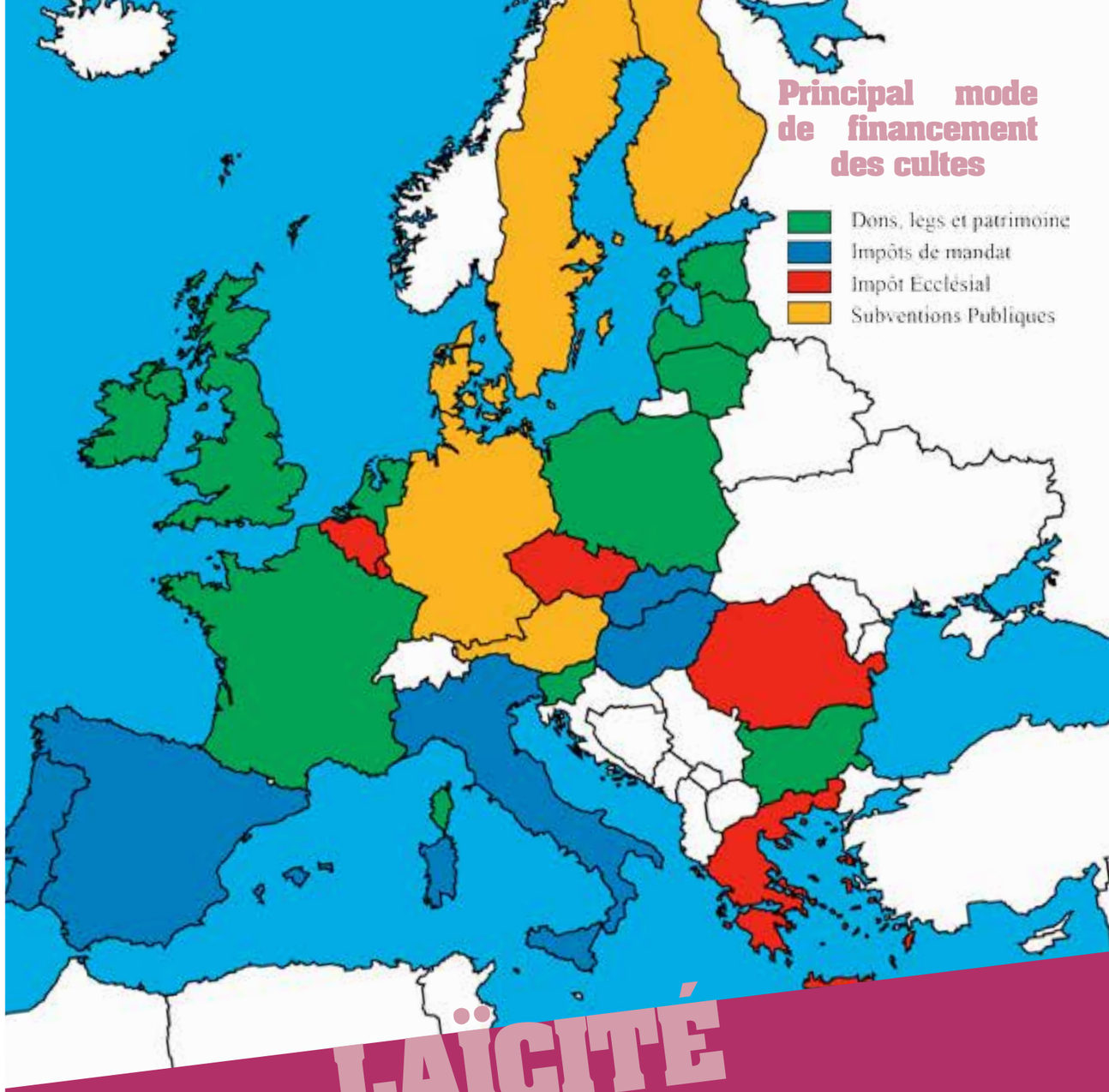

LAÏCITÉ

C'est au nom de la religion que les plus fortes mobilisations ont eu lieu en France au cours des derniers mois pour s'opposer au mariage pour tous. En Espagne, l'église catholique, là-aussi très puissante, a échoué à empêcher la conquête de ce droit au mariage pour les couples homosexuels. Dans de nombreux pays d'Europe, comme en Irlande, en Pologne ou en Croatie, la religion catholique continue d'exercer une influence considérable sur le monde politique. En Grèce, jusqu'à il y a une dizaine d'années, chaque citoyen était fiché en fonction de sa religion, et celle-ci apparaissait même sur sa carte d'identité. C'est au nom du combat pour l'égalité que, pas à pas, la laïcité progresse en Europe. L'avancée des droits des homosexuels en atteste.

Samuel Thomas

Le mariage pour tous
80% d'approbation en Espagne

Beatriz Gimeno, présidente de la FELGBT (organisation espagnole de défense des Lesbiennes, Gays, Bisexuels et Transexuels) nous explique comment s'est passée en espagne la lutte contre la vision du clergé du mariage. Pour elle, les progrès dans les pays voisins comme la France sont importants.

Manifestation pour le Mariage Gay à Madrid, 2005. photo : © RinzeWind

« Dès l'instant où la loi fut adoptée, l'approbation était de 60%. Aujourd'hui, elle est de 80%. En ce sens, oui, l'église a perdu la bataille sociale. »

Julien Vanhée : Une forte mobilisation contre le mariage pour tous a eu lieu en France. En avez vous entendu parlé ? Qu'est ce que vous pensez de cette situation ?

Beatriz Gimeno : En Espagne nous suivons avec beaucoup d'intérêt ce qui se passe en France pour deux raisons. La première d'entre elles est que nous sommes toujours informés des progrès (de ces mobilisations) au sein d'autres pays parce que nous savons que nous ne réussirons pas cette lutte tant que les personnes LGBT seront persécutées ou discriminées quelque part dans le monde. La deuxième est que la France est un pays voisin et ce qui se passe dans l'Union Européenne est donc ce qui nous touche le plus.

Je pense que la situation en France est complexe parce qu'en apparence, la France est un pays tolérant, laïque et démocratique mais quand elle a tenté d'adopter la loi sur le mariage, l'homophobie qui était cachée s'est manifestée. Celle-ci ne se montre pas sous une forme ouverte ou violente dans les pays démocratiques, mais elle existe bien, et ne tolère pas les quelques pas en direction de l'égalité réelle. Il est arrivé la même chose en Espagne. On est surpris par l'étendue de l'homophobie qui existe encore.

JV : Quelles étaient les oppositions en Espagne quand le projet de loi pour le mariage pour tous fut présenté ?

BG : Les oppositions furent les mêmes qu'en France. Il y avait une frange indirectement liée à l'église, très conservatrice tant sur le plan social que sur le plan sexuel - mais aussi et surtout l'église. La première ne voulait pas se dénommer homophobe : ils disaient qu'ils étaient pour les droits des homosexuels mais pas pour le mariage car l'essence même de celui-ci serait hétérosexuelle. Et l'Église, naturellement, dont l'opposition est plus connue et récurrente.

JV : Comment as-tu fait pour réfuter leurs arguments ? Avez-vous organisé des manifestations ?

BG : Nous étions toujours convaincus que la manière de réfuter leurs arguments était de mettre en avant l'égalité devant la loi. Égalité fut le mot et l'idée qu'on a le plus utilisé. L'égalité et les droits des citoyens pour tous et toutes. Il y a eu une grande manifestation contre le mariage. Nous, nous n'en avons pas organisé. Ils ont généralement plus de capacité de mobilisation et nous pensions que si l'on ne pouvait les dépasser en nombre de personnes il était mieux de ne pas rivaliser. Nous les dépassons en approbation dans tous les sondages.

JV : Nous savons que l'Église espagnole s'était opposée avec véhémence à cette loi. Aujourd'hui, huit ans plus tard, il semble que l'Église a perdu la bataille. Finalement, a-t-elle accepté ?

BG : Non, certainement pas. L'Église n'accepte ni cela, ni le divorce ni l'avortement, ni l'égalité femme-homme. La bataille, par contre, elle l'avait déjà perdu depuis le début pour l'acceptation sociale du mariage. Dès l'instant où la loi fut adoptée, l'approbation était de 60%. Aujourd'hui, elle est de 80%. En ce sens, oui, l'église a perdu la bataille sociale.

JV : Sais-tu combien de mariages homosexuels ont été célébrés à ce jour ?

BG : Plus ou moins 25.000

JV : Maintenant, quelles sont les nouvelles luttes des LGBT ?

BG : Nous en avons beaucoup. L'obtention du mariage n'était pas la fin du chemin, mais plutôt le début d'un autre. Notre lutte est dirigée vers l'éradication de l'homophobie et la transphobie et il reste beaucoup à faire. En ces moments, ce que nous inquiète énormément est la LGBT-phobie existante à l'école, laquelle rend la vie plus difficile aux enfants et aux adolescents qui n'ont pas les outils appropriés pour y faire face. Cette année, mon organisation, la FELGTB vient d'inaugurer l'année de l'École sans armoires (ndlr : coming out the closet/ sortir de l'armoire signifie révéler son homosexualité). Nous avons mené une étude qui démontre que 40% des adolescents LGBT pensent au suicide et plus de 80% sont victimes de harcèlement. C'est le centre de notre action.

Propos recueillis par Julien Vanhée, traduction par Diego Grajales

Le mariage gay en Europe
une évolution constante

Le 29 mai dernier, le premier mariage homosexuel a été célébré en France, onze jours après l'adoption de la loi qui légalise le mariage de deux personnes du même sexe. Mais comment cela se passe t-il chez nos voisins européens ?

La France est devenue le 7ème pays européen à permettre à deux personnes du même sexe de se marier. Les Pays-Bas ont été les plus rapides en 2001, ensuite les Belges en 2003, l'Espagne en 2005, la Suède fut le quatrième pays en 2009, le Portugal en 2010 et le Danemark légalisa le mariage homosexuel en 2012. Même s'il n'a légalisé le mariage homosexuel que l'année dernière, le gouvernement danois a été le premier au monde à autoriser les unions civiles homosexuelles en 1989. Les Danois ont appelé ces unions civiles des « Partenariats enregistrés » : les effets étaient sur certain domaine identique à ceux du mariage, notamment en termes d'héritage et de devoir d'assistance entre les membres du couple mais ces partenariats enregistrés ne permettaient pas l'adoption commune d'un enfant et de partager l'autorité parentale de celui-ci.

La presse belge réagit à l'opposition au mariage pour tous © Le Soir / Kroll

Le Royaume-Uni, le pays préféré des homosexuels

Deux nations du Royaume-Uni, l'Angleterre et le Pays de Galles ont suivi de peu la France au niveau de la légalisation du mariage gay, elle rentrera en vigueur durant l'été 2014. En Ecosse, un projet est en train d'être analysé par les parlementaires et en Irlande du Nord, l'Assemblée nationale a rejetée le 29 avril 2013, une loi permettant le mariage homosexuel. Il est intéressant de signaler que le Royaume-Uni est considéré comme le pays européen le plus amical envers les homosexuels selon l'ILGA (l'Association lesbienne et gay internationale) avec une note de 77 sur 100, dans un classement publié en mai 2013. La Belgique et la Norvège complètent le podium. La France est sixième de ce classement avec un score de 64. Pour noter les pays, l'association prend en compte la protection contre les discriminations, l'éducation des enfants, la reconnaissance des Unions civiles et le combats contre l'Homophobie et l'incitation à la haine.

Un pays comme l'Allemagne ne reconnait pas le mariage homosexuel car la Cour constitutionnelle a jugé que le mariage était uniquement entre deux personnes du même sexe. Pourtant il existe depuis 2001, un « partenariat de vie » pour les couples du même sexe qui est juridiquement très proche du mariage. La constitution italienne, elle non plus ne reconnaît pas le mariage homosexuel et aucune union civile n'est autorisée.

En plus de l'Allemagne, sept autres pays européens reconnaissent une Union civile mais pas le mariage entre deux personnes du même sexe : l'Autriche, la République Tchèque, la Hongrie, la Slovénie, la Croatie, la Finlande et le Luxembourg. Dix autres pays européens ne reconnaissent aucune union civile entre personne du même sexe, ces pays sont : l'Italie, la Grèce, Chypre, Malte, la Slovaquie, les trois pays baltes, la Roumanie et la Bulgarie.

« Les Pays-Bas ont été les plus rapides en 2001, ensuite les Belges en 2003, l'Espagne en 2005, la Suède fut le quatrième pays en 2009, le Portugal en 2010 et le Danemark légalisa le mariage homosexuel en 2012. »

L'adoption moins répandue

Six des sept pays qui reconnaissent le mariage homosexuel, autorisent l'adoption, seul le Portugal ne la permet pas. En Belgique, au Danemark et au Royaume-Uni, les couples mariés ou non peuvent adopter conjointement. Seuls les couples mariés peuvent adopter en France et en Espagne. Aux Pays-bas, les couples mariés ou non mariés peuvent adopter un enfant, mais ils sont d'abord mis à l'essai pendant un an pour voir s'ils s'occupent bien de leur enfant.

En Allemagne, l'adoption commune n'est pas permise et un membre d'un partenariat de vie peut seulement adopter l'enfant biologique de l'autre. En Autriche, l'adoption commune n'est pas autorisée pour un couple homosexuel, mais la Cour européenne des droits de l'homme a condamné le pays en février 2013 pour discriminations envers un couple de lesbiennes dont une n'avait pas pu adopter l'enfant de l'autre.

Aujourd'hui, huit pays de l'Union Européenne autorisent le mariage entre deux personnes du même sexe et d'autres pays devraient suivre comme la Finlande, le seul pays nordique à ne pas encore reconnaître le mariage homosexuel. Selon l'Aamulehti, le deuxième quotidien du pays, 58% de la population finlandaise est favorable au mariage de personnes du même sexe.

Julien Grégoire

L'Église et le gouvernement se font face en Croatie

Le clergé croate très proche du précèdent gouvernement conservateur qui a gouverné le pays pendant huit ans s'enfonce dans le fanatisme religieux pour prouver qu'il lui reste de l'influence.

L'Eglise n'a pas accepté la nouvelle loi sur la procréation médicalement assistée votée en juillet 2012 en remplacement d'une loi de 2009 décidée par le gouvernement conservateur de l'époque. Celle-ci était considérée comme une des plus restrictive d'Europe. Elle interdisait la congélation d'embryons, le nombre d'embryons utilisés lors de la fécondation in vitro était limité à trois et les couples non mariés devaient prouver qu'ils étaient ensemble depuis trois ans ou qu'ils avaient déjà eu un enfant ensemble. La nouvelle loi permet aux femmes célibataires d'avoir accès à cette assistance médicale et autorise la congélation des embryons.

Le gouvernement croate peut s'attendre à repartir prochainement au combat pour les droits des hommes en Croatie face au clergé. Ce dernier revendique d'avoir réuni plus de 380.000 signatures (10% des électeurs), un nombre suffisant selon la constitution croate pour demander un référendum. L'Eglise veut faire inscrire dans la Constitution du pays sa définition du mariage Celle-ci explique que le mariage est exclusivement entre un homme et une femme. La Cour constitutionnelle doit encore donner son accord pour que ce référendum soit organisé.

Neven Barkovic est militant au sein de la LGTB Zagreb Pride : « Organiser un référendum, c'est montrer que l'Eglise peut contribuer aux changements sociétaux et politiques » a t-il déclaré à Euronews. Il reproche aussi à l'Eglise de harceler ses fidèles pour qu'ils signent la pétition notamment lors des messes. Neven Barkovic craint que si un référendum est organisé, un fort taux d'abstention profite aux fanatiques religieux : « L'abstention est très forte actuellement aux élections générales. Si les citoyens ne votent pas sur les sujets qui les concernent directement, je doute qu'ils ne le fassent sur des points qui ne les regardent pas ».

« L'Eglise veut faire inscrire dans la Constitution du pays sa définition du mariage. »

Malgré les actions de l'Eglise, les manifestations homosexuelles n'ont jamais rassemblé autant de personnes en Croatie. En juin dernier, 15.000 personnes ont participé à la Gay Pride de Zagreb alors qu'ils n'étaient que 200 en 2002.

Julien Grégoire

La Grèce fichait les croyances

Jusqu'en 2001, la Grèce, berceau de la démocratie, fichait la confession de ses ressortissants sur leur carte d'identité. Rappel important : Cette pratique fut interdite en France depuis 1945 au vu de l'utilisation dramatique qui en avait été faite lors de la seconde guerre mondiale.

GRAABAEK Danemark B.T. (Copenhague) 9 novembre 2005

A l'origine

Une loi de 1945. Chaque citoyen hellénique se voyait signaler sur sa carte d'identité sa confession religieuse. Cette inscription s'explique par l'influence de l'Eglise orthodoxe sur le gouvernement, qui exigeait que la confession soit inscrite sur la pièce d'identité de chaque citoyen. Refusant toute séparation entre le clergé et l'Etat, l'Eglise orthodoxe souhaitait garder un certain contrôle des affaires publiques. Dès les années 80, cette emprise s'est cristallisée autour du fichage des croyances. Au tournant des années 2000-2001, la mention obligatoire de la religion sur les pièces d'identité en Grèce fut supprimée au terme de décennies de conflit avec les instances religieuses du pays.

Les raisons de la suppression de la mention obligatoire de la religion sur la carte d'identité

La mention obligatoire de la religion sur la carte d'identité, était contraire à la loi sur la protection de l'individu. Pour supprimer la mention obligatoire de la religion sur la carte d'identité, le ministre de la Justice Grec de l'époque, M. Stathopoulos, s'est référé à une loi adoptée en 1997 relative à la protection de l'individu. Aux termes des dispositions de cette loi « la saisie sur les cartes d'identité de la profession, du nom du conjoint, de la profession, de l'empreinte digitale, de l'adresse de résidence, de la nationalité de l'individu est illégale ».

« Refusant toute séparation entre le clergé et l'Etat, l'Eglise orthodoxe souhaitait garder un certain contrôle des affaires publiques. »

La peur du gendarme : la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg.

En effet, le maintien de cette mention contrevenait avec plusieurs dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme. Elle était en porte-à-faux avec l'article 9 de la Convention européenne, notamment la liberté de ne pas adhérer à une religion et celle de ne pas la pratiquer dont, en particulier : « de ne pas être obligé d'agir en sorte qu'on puisse tirer comme conclusion qu'il a –ou n'a pas- de telles convictions ». Pour la Cour, « la présence ou la mention de la religion sur la carte d'identité nationale turque, oblige les particuliers à divulguer, contre leur gré, des informations concernant un aspect de leurs convictions personnelles » (Sinan Isik c. Turquie, Cour Européenne des Droits de l'Homme, 2 février 2010). Cette jurisprudence et le principe général de non-discrimination en vertu duquel tous les citoyens doivent être traités sans distinction de leur race, ethnie ou religion établissent de fait que la législation grecque n'était pas en conformité avec les textes européens.

Dianguina Tounkana et Lamia Dzanouni

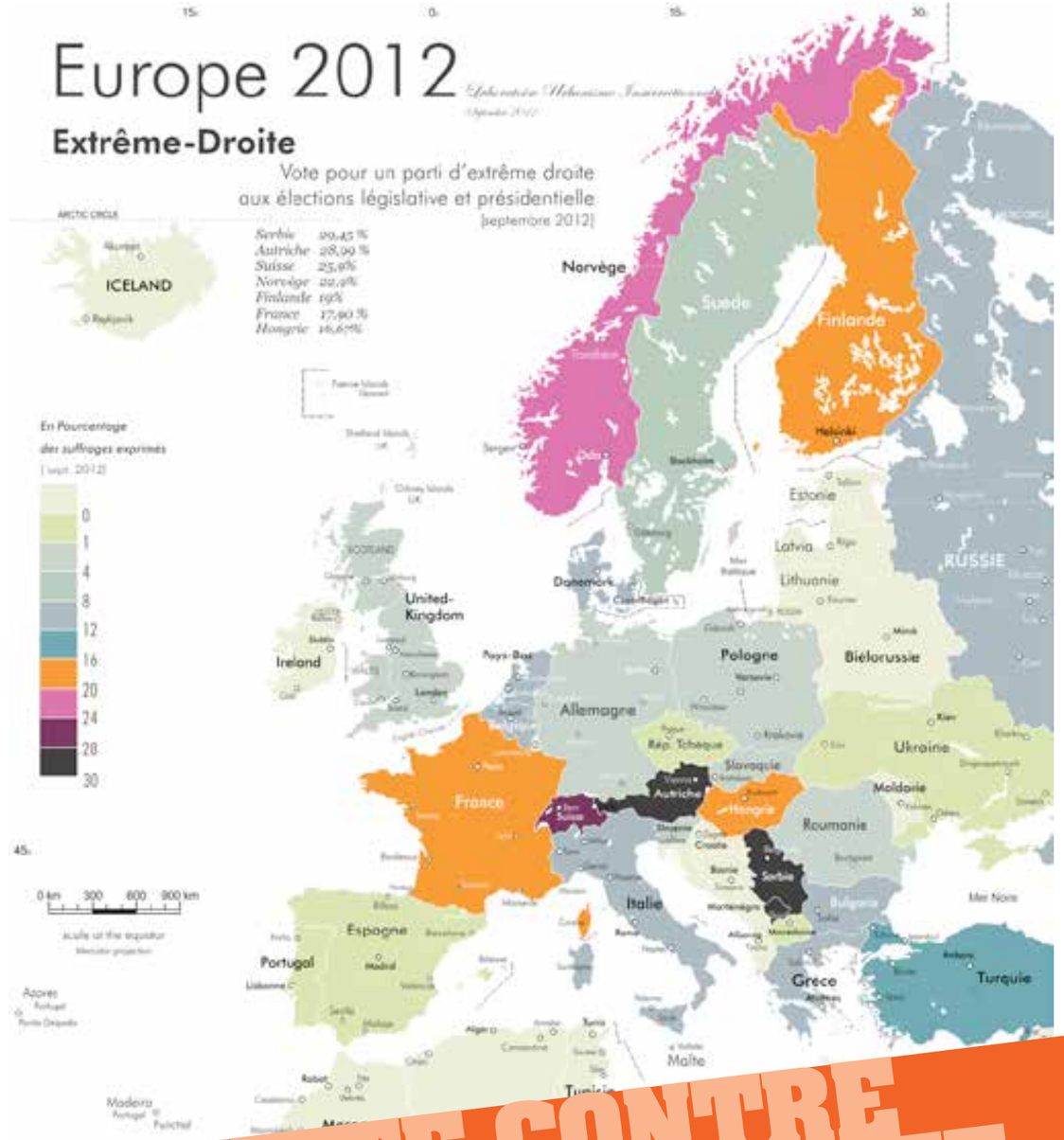

LUTTE CONTRE L'EXTRÊME DROITE

L'extrême droite progresse sur le plan électoral dans de nombreux pays d'Europe. Comme Jean-Marie Le Pen, qui vient d'être définitivement condamné pour contestation de crime contre l'humanité, cette extrême droite entreprend de réhabiliter les régimes fascistes en minimisant le nombre de morts et les exterminations de juifs et de roms, de militants de gauche commis par ces régimes autoritaires. Les croix gammées ont fait leur réapparition en Allemagne, en Angleterre, en Autriche, en Grèce, en Norvège, en République Tchèque ; et les immigrés, les enfants d'immigrés, les juifs, les musulmans et les roms sont systématiquement les cibles des attaques racistes et xénophobes de ces organisations d'extrême droite. Alors que les médias se font les complices des opérations de dédiabolisation de ces partis d'extrême droite, les associations mobilisées dans la lutte contre la xénophobie ne sont pas soutenues par l'Europe comme par les États. Ceci démontre combien la menace d'une percée électorale des partis xénophobes et racistes n'est pas assez prise au sérieux par nos gouvernements.

Samuel Thomas

Crimes racistes en Allemagne échec de l'état?

Comment le racisme institutionnel a fermé les yeux sur un terrorisme néonazi mortel en Allemagne ?

Manifestation à Munich contre le Racisme

Quand en novembre 2011 la série de crime et le meurtre des Trios Uwe Mundlos, Uwe B ö Hnhardt und Beate Zschäpe, qui s'est appelée NSU : Nationalsozialistischer Untergrund (Société secrète nationale-socialiste, ndlr), est devenue publique, il était clair, que cette affaire criminelle serait l'une des plus marquantes de l'histoire de l'Allemagne.

Une cellule terroriste néonazie a vécu plus de 13 ans en marge de la société et a commis pendant ce laps de temps : 9 meurtres racistes, celui d'une policière et une tentative de meurtre de son collègue, 2 attentats à la bombe dans des magasins et des rues habritant des habitants immigrés et le braquage de 14 banques.

Il est devenu évident que les services de sûreté publique étaient dépassés par ces évènements. Non seulement personne n'a pu soupçonner l'existence d'une cellule terrroriste en activité, mais les procès de la série de meurtre du NSU ont été complètement baclés au cours des dernières années et les suspects principaux ont été jugés sans que soit pris en compte le mobile raciste et leur idéologie néonazie, ce qui aurait du être une circonstance aggravante.

Pour autant, ce groupe supposé isolé s'est révélé être un véritable réseau de plusieurs dizaines de militants actifs au service des groupes néonazis.La société, les médias mais aussi les politiciens ont été choqués. La confiance envers les services de sûreté publique a été lourdement ébranlée.

Depuis février 2012 la commission d'enquête parlementaire sur la «NSU» fonctionne. Parmi d'autres choses elle examinera les échecs des services de sûreté publique, le rôle qu'ont joué les réseaux entourant la «NSU» et les agents secrets. Dans plusieurs Parlements fédéraux d'état, des comités d'enquête semblables ont été installés.

« Il n'est jamais venu à l'idée des enquêteurs que la nationalité étrangère des victimes pouvait être le mobile - un résultat du tabou de la question du racisme dans la société allemande. »

Suite aux découvertes des comités d'enquête qui ont été entachées par plusieurs scandales tels que des fichiers détruits ou manquants, quatre directeurs du Bureau Fédéral pour la Protection de la Constitution et les bureaux fédéraux d'état dans la Thuringe, la Saxe et la Saxe-Anhalt ont dû démissionner.

Beaucoup de pistes dans la direction de l'extrémisme de droite n'ont pas été suivies sérieusement par les enquêteurs ou ont été abandonnées trop tôt. Après une enquête de six ans dans la mauvaise direction, on en a commandé une nouvelle sur la série de meurtres en Bavière où cinq de ceux-ci avaient eu lieu. Il n'y avait pas eu de preuve impliquant la direction du crime organisé. Le profiler Bavarois en est arrivé à conclure que cela pourrait avoir été un criminel isolé qui a assassiné par haine des Turcs, et pourrait avoir été un partisan de l'extrême droite. Avec cette piste ils se sont rapprochés des meurtriers comme jamais auparavant. Toutefois, cet angle d'enquête a rencontré l'opposition des enquêteurs d'autres États fédéraux et du Bureau Criminel Fédéral de Police. La piste fut donc abandonnée. La théorie qu'ils soutenaient était que ces victimes avaient des activités douteuses et qu'elles avaient été tuées pour ce motif. La seule piste valable n'étant pas considérée, les criminels purent ainsi échapper à la justice pendant plus de quatre ans. Il n'est jamais venu à l'idée des enquêteurs que la nationalité étrangère des victimes pouvait être le mobile - un résultat du tabou de la question du racisme dans la société allemande.

Les services de sûreté publique sous estiment de façon permanente la violence de l'extrême droite et se bornent à analyser le passé et l'entourage des victimes. cela révèle un racisme des institutions.

Le Bureau de Protection de la Constitution est devenu un protecteur pour les criminels, avec la complicité des services secrets et à la protection des sources. Dans des nombreux cas les bureaux de Protection de la Constitution ont entravé les enquêtes. Ils ont dissimulé la piste du trio de meurtrier, n'ont répondu aux requêtes faites par les policiers que plusieurs mois plus tard et dans un cas ont même tû un témoin important, qui avait été le suspect principal de l'enquête durant plusieurs semaines.

DIE LINKE en Allemagne revendique l'abolition du Bureau de Protection de la Constitution mais les autres partis préfèrent une réorganisation. Il est peu probable que d'autres sanctions plus sévères aient été prévues quant au racisme des institutions dans ce pays. Nul doute que ce sujet sera au coeur de la prochaine campagne électorale.

Groupe de travail Right-Wing-Extremism/ Anti-fascisme au Parti allemand DIE LINKE

Les associations manquent de soutien politique

Jean-Yves Camus, spécialiste de l'extrême droite, dresse un bilan européen de celle-ci, et dessine quelques pistes pour lutter contre elle.

Julien Vanhée : Quelles forces sont offensives contre l'extrême droite en Europe, et quels enjeux y a-t-il?

Jean-Yves Camus : Dans la majorité des pays européens, la législation antiraciste plus ou moins satisfaisante, répond à des critères de minimum commun. Elle permet de lutter contre les crimes racistes ou antisémites. Les choses se compliquent un peu quand on a à faire à des partis politiques d'extrême droite. En effet, dans les pays démocratiques, la liberté d'expression est une valeur fondamentale. On considère qu'un parti doit être autorisé jusqu'à ce qu'il menace l'ordre public. Il y a évidemment des exceptions qui sont liées au passé. En Allemagne, en Autriche ou en Italie, toute tentative de reconstitution du parti nazi ou fasciste est interdite par la constitution. Ce qui n'empêche pas l'existence d'un certain nombre de partis d'extrême droite radicaux – comme le NPD allemand – qui essaient de ne pas transgresser la loi, ce qui ne change rien au fond de leur politique et de leurs propos.

Dans des pays comme la Hongrie ou la Grèce, la question est liée aux scores électoraux que recueillent les partis d'extrême droite : 17% en Hongrie, 13% en Grèce. A partir du moment où de tels partis obtiennent assez de voix pour envoyer des dizaines de députés au parlement et devenir la 3e force politique du pays, l'interdiction peut être une option, mais elle ne supprime pas le problème. Sur les cendres, un autre parti se crée aussitôt et aspire les mêmes électeurs. Là où la classe politique réagit, là où la police arrête, là ou la justice condamne, il y a une lutte efficace. Un travail supplémentaire doit être fait directement auprès des électeurs par la société civile, les syndicats et les associations pour que les électeurs qui ont voté pour ces partis comprennent

« Là où la classe politique réagit, là où la police arrête, là ou la justice condamne, il y a une lutte efficace. »

que ce sont des leurres face à la crise. A propos du mouvement antiraciste, il y a un constat à faire : l'action des organisations n'est plus aussi efficace que dans les années 80 et 90. Les formes traditionnelles de l'antiracisme se sont essoufflées et dans certains pays, les associations sont faibles, de petite taille, dépourvues de moyens, de finances, de soutien politique ; ce qui les empêche d'être efficaces.

JV : Quelle stratégie adopter pour mieux lutter contre l'extrême droite ?

JYC : La seule stratégie qui vaille réside dans la déconstruction du discours de ces partis politiques et d'expliquer aux citoyens pourquoi les problèmes posés et les solutions préconisées ne résolvent en rien la situation économique et sociale. Le motif réellement idéologique est secondaire. Il y a dans tous les pays d'Europe des gens qui ont des convictions néo-fascistes, néonazies assumées ; mais de toute évidence, cela ne fait pas 18% de la population. Le reste sont des électeurs fluctuants, qui ne vont pas forcément réitérer leur geste. Ils viennent de toutes les familles politiques. Pour que la pédagogie sur l'extrême droite fonctionne, il faut que les partis politiques répondent aux attentes des électeurs. L'argument sur l'absence de crédibilité de l'Extrême Droite ne fait plus mouche. Beaucoup se disent qu'ils n'ont « plus grand chose à perdre » à voter pour elle, et, fait nouveau, à ce qu'elle accède au gouvernement.

JV : Ce phénomène est-il généralisé en Europe ?

JYC : Il n'y a pas de vague homogène d'extrême droite en Europe. Il n'y a pas non plus de corrélation évidente entre la crise et les scores de l'extrême droite en Europe. En Espagne et au Portugal, on s'aperçoit qu'aucune alternative d'extrême droite n'a émergé malgré la crise. Divers facteurs rentrent en compte. Le souvenir du franquisme et du salvarisme, encore proches, le fait qu'aucune personnalité charismatique n'y a encore émergé à l'extrême droite, le fait qu'il existe dans ces pays des partis conservateurs qui sont eux-mêmes très à droite, qui préemptent un certain nombre de thématiques que pourrait utiliser l'extrême droite. A l'inverse, des pays prospères tels que la Norvège ou la Suisse ont pourtant des partis d'extrême droite forts.

En Finlande, pendant longtemps, des partis xénophobes, ultra-conservateurs étaient réduits à la portion congrue, et sont passés de ce stade ridicule au statut de troisième formation politique du pays avec 19% aux présidentielles. Il y a des facteurs pour ces évolutions. L'existence d'un leader charismatique en est un tout comme l'est aussi l'impact de la construction européenne et le désamour qu'elle suscite. Il y a également une remise en cause du multiculturalisme portée par les droites conservatrices : David Cameron, Nicolas Sarkozy, Angela Merkel. Cela a donné à l'ensemble du paysage politique européen un coup de barre à droite sur les questions de l'identité nationale et de l'immigration.

Propos recueillis par Julien Vanhée

Le double visage de la peur et de la haine

Pote à Pote a rencontrée Aliki Papadomichelaki en mai 2012 à la veille des élections législatives en Grèce. Militante au sein de l'actuel Front de Gauche grec, elle a décrypté la position de Syriza concernant l'immigration en Grèce et en Europe.

Manifestation en Grèce le 22 septembre 2012.

Christine Chalier : On assiste actuellement à une montée de la xénophobie en Grèce. Les immigrés jouent-ils le rôle des boucs émissaires de la crise ?

Aliki Papadomichelaki : Le système néo-libéral tel qu'il a été appliqué et tel qu'il a évolué ces dernières années crée de plus en plus de fossés entre les différentes couches sociales. Ceux qui payent les pots cassés, ce sont toujours les plus pauvres, les plus déshérités. Et les plus déshérités en ce moment en Europe, ce sont les immigrés, en situation régulière ou irrégulière. Il s'agit en grande partie d'une main d'oeuvre non qualifiée. Il y a certes aussi une main d'œuvre très qualifiée. Mais en Grèce en particulier, c'est une main d'œuvre non qualifiée qui vient. Elle est le résultat des guerres qui ont été menées par le passé, qui ont empêché une grande partie des populations asiatiques et du Moyen-Orient de s'occuper d'elles-mêmes et ce sont eux qui paient les pots cassés. Je pense que cette question doit être prise en charge d'une façon beaucoup plus sérieuse. Premièrement en créant des conditions là où il y a possibilité d'intégrer les gens dans la société. Et d'un point de vue économique, la Grèce n'en offre objectivement pas encore les conditions. Il ne faut pas permettre que les immigrés soient les boucs émissaires de la police, de l'extrême-droite, des mafieux. Parce que les mafieux pénètrent ces milieux qui n'ont pas de débouchés pour les récupérer, pour exploiter, pour les transports, pour la chair humaine...

CC : Où en est l'extrême-droite en Grèce ?*

AP : Chez nous, l'extrême droite a un double visage. Il y avait le parti du LAOS (Alerte Populaire Orthodoxe, ndlr), un parti parlementaire qui a ces derniers temps participé pendant une courte période au gouvernement, aux côtés de Nouvelle Démocratie et du PASOK (Parti Socialiste, ndlr). Parce que sur le plan politique, le PASOK aussi est un parti de droite actuellement en Grèce. Dans ce LAOS se trouvaient des militants d'extrême-droite et même des néo-nazis. Avec les élections, le LAOS a perdu beaucoup de ses forces mais nous avons vu se renforcer une formation politique, Aube Dorée (Chrysi Avgi), qui a ramassé une partie du mécontentement de la population. C'est intéressant de dire qu'elle se compose surtout d'une population mâle, qui baisse dans les sondages mais qui progresse dans l'opinion. Pour conclure, je pense que toute la gauche en Europe doit se battre dans une approche commune contre l'extrême-droite. Car l'extrême-droite commence par dire que l'étranger est un ennemi. Après, que celui qui ne travaille pas est un ennemi. Après, que celui qui n'a pas la bonne couleur est un ennemi. Après, que tous sauf leur élite sont des ennemis. Donc c'est très dangereux.

« Toute la gauche en Europe doit se battre dans une approche commune contre l'extrême-droite. »

CC : Est-ce que Syriza milite pour la régularisation des sans-papier ?

AP : Pour nous, le cas est un petit peu particulier dans la mesure où la Grèce est un pays limitrophe de l'Europe, l'Asie et l'Afrique. C'est donc essentiellement un pays de transit. Mais un accord qui date de 2003, le Règlement Dublin II, oblige les immigrés illégaux à rester dans le pays européens par où ils sont arrivés, sinon ils peuvent y être refoulés. Syriza milite pour permettre aux gens qui viennent en Grèce d'aller là où se porte leur choix en Europe. Car très peu sont venus pour rester en Grèce. La plupart sont venus pour se diriger vers d'autres pays. Nous sommes absolument contre l'idée de les faire entrer dans des camps qui ne seraient que des camps de concentration améliorés. Maintenant, donner des papiers à tout le monde en Grèce du fait que nous sommes une voie de passage, et vu la crise en Grèce, c'est une question délicate qu'il faudrait examiner.

Propos recueillis par Christine Chalier

** NB : cette interview a été réalisée quelques semaines avant l'entrée du parti d'extrême-droite Aube Dorée au Parlement grec.*

© JUAN BARRETO/AFP/Getty Images

MÉMOIRE

En France ou au Royaume Uni, les immigrés non-européens sont majoritairement originaires de pays naguère colonisés par ces deux anciennes puissances impériales. A l'échelle de l'Europe entière, les histoires sont différentes. La Turquie était une puissance coloniale, l'Espagne a elle-même été colonisée par les arabes, la Grèce et les pays de l'Ex-Yougoslavie ont connu la domination ottomane. La nature des relations, des échanges, des mélanges, des dominations du passé a son incidence sur la manière dont les immigrés ou les minorités sont traités dans les différents pays d'Europe. Ce travail de connaisssance de l'histoire des dominations, des guerres et de la colonisation est essentiel pour la construction d'une Europe fraternelle.

Samuel Thomas

Benjamin Stora : « Tout n'est pas joué d'avance »

Une part du racisme et des discriminations tire ses racines dans l'histoire des colonisations et des guerres. Mais pour Benjamin Stora, historien du Maghreb, il faut examiner l'ambivalence d'une telle histoire entre ségrégation et métissage.

«Il y a à la fois des processus de ségrégation et de séparation, mais aussi des processus de circulation et de mélange. »

Le comportement discriminatoire à l'égard des étrangers dans différents pays d'Europe est il à rapprocher de la domination de l'époque coloniale?

Il y a toujours des traces, des survivances des comportements et des habitudes inscrites dans l'histoire. On peut toujours voir comment se transmettent des imaginaires de la domination et donc de la discrimination. Mais nous ne pouvons pas rester enfermés dans ce schéma. Tout n'est pas « joué d'avance parce que l'histoire en a décidé ainsi ». Il y a aussi des seuils, des combats franchis. Il y a des hommes, des femmes qui se sont battus pour transformer ces imaginaires. Il faut donc examiner l'ambivalence d'une telle histoire.

Les Turcs, en Allemagne, sont discriminés alors qu'ils n'étaient pas colonisés. Quelle en est la véritable raison?

Les Turcs sont les héritiers d'une grande histoire : l'histoire Ottomane. Or, cette histoire, c'est celle aussi de l'affrontement avec l'empire Austro-Hongrois. C'est le choc entre deux histoires anciennes qui se perpétue. Il ne s'agit pas au sens strict d'une histoire de même nature que l'histoire Française, de colonies. Cette période s'est terminée par la fin de l'Empire Ottoman et de l'Empire Austro-Hongrois. Il y a toujours des heurts, des oppositions très violentes.

Les pays anciennement colonisateurs traitent-ils moins bien leurs étrangers que les pays qui ne l'ont pas été ?

Les griefs, les ressentiments prennent du temps à être oubliés. Ça ne s'efface pas comme cela. Il y a par contre des phénomènes d'hybridité, de métissage, de mélange notamment linguistiques et littéraires qui se sont opérés. Donc, il y a à la fois des processus de ségrégation et de séparation, mais aussi des processus de circulation et de mélange. Ainsi, ces deux aspects cohabitent, même si parfois l'un peut l'emporter sur l'autre. A des moments de crise économique, des concepts de ségrégation peuvent l'emporter sur le métissage, ce qui semble être le cas en ce moment.

Propos recueillis par Julien Vanhée

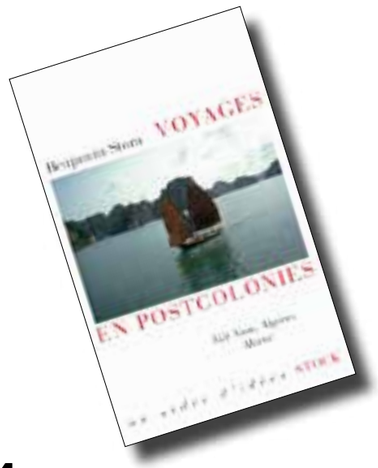

***VOYAGES EN POSTCOLONIES*, B. STORA. (EDITIONS STOCK)**

Fidèle à une approche hybride, dans laquelle l'expérience personnelle et les observations enrichissent l'analyse historique, Benjamin Stora revient ici sur les séjours qu'il fit, de 1995 à 2002, successivement au Viêt Nam, en Algérie et au Maroc. Trois longs voyages dans ces pays devenus indépendants qui ont connu, chacun à sa manière, le système colonial français. Il raconte le silence le soir sur Hanoï comme un renvoi lointain au couvre-feu, les traces de guerre dans les paysages et les ombres diffuses laissées par le passé. Il décrit l'Algérie de 1998, émergeant des horreurs de la guerre civile, les traumatismes, les oublis et la nouvelle génération qui s'ébroue. Il dépeint le Maroc au début du règne de Mohammed VI, un pays saturé d'histoire, qui bouge lentement et où une jeunesse, en mal d'avenir, regarde ailleurs.

Passant de l'analyse comparative au diagnostic politique, de la rencontre avec quelques personnages clés à l'étude des images et des films, l'histoire écrite par Benjamin Stora est tout à la fois intellectuelle, sensible et visuelle. C'est une histoire vive qui puise à de multiples sources et éclaire, aussi, ce qui se passe dans notre propre pays. Un quatrième voyage, d'ailleurs, ramène l'historien en France où il constate, et regrette, que la question postcoloniale soit si largement ignorée. Ni le passé colonial, ni celui des minorités ne sont en effet intégrés dans le récit national républicain. Quant à la mémoire franco-algérienne, cinquante ans après l'indépendance, elle demeure conflictuelle.

Hugo Chavez : ce que l'histoire des luttes sociales retiendra

Hugo Chávez, adulé par les uns, détesté par les autres, est mort des suites d'un cancer début mars 2013, alors qu'il avait été triomphalement élu quelques mois plus tôt président du Vénézuéla, pour la quatrième fois consécutive. Que retiendra l'Histoire de cet homme hors du commun, après 14 ans de «révolution bolivarienne» au pouvoir, et une Amérique latine qui a basculé à gauche? Quels parallèles peut-on faire avec la crise que traversent la France et l'Europe ? Le chavisme survivra t-il à Chavez?

1992-1998 : des armes aux urnes

En février 1989, alors que les étudiants manifestaient contre la corruption et la crise démocratique qui caractérisaient la présidence de Carlos Andres Pastrana, tout juste réélu, ce dernier pour seule réponse offrit clé en main la souveraineté de son pays aux exigences du FMI. Cela se traduisit par une vaste politique de privatisation et de protection des entreprises par l'Etat tandis que de nombreuses mesures sociales étaient abandonnées. L'action phare qui déclencha le soulèvement dit du « Caracazo », fut l'augmentation de 100% en un jour du prix de l'essence, provoquant par un effet d'entraînement la hausse soudaine du prix du billet des transports publics et de la nourriture (pour certains produits, cela tripla). La répression d'Etat fut féroce, avec des centaines de morts.

Le 4 février 1992, une partie de l'armée se mutina, emmenée par plusieurs leaders, dont le jeune et charismatique lieutenant colonel Hugo Chavez. Leur coup d'Etat - manqué - était motivé d'abord par les mesures injustes imposées par le FMI, qui affamaient la population. Chavez s'inscrit dans cette «tradition» latinoaméricaine d'une armée émanant du peuple et pour partie acquise à celui-ci (il faut aussi préciser que l'armée est un des rares espaces offert aux pauvres, pour s'élever socialement, tout en permettant de se gagner une légitimité populaire). Ainsi, en plus de Fidel Castro, son mentor et figure contemporaine de la Révolution latinoaméricaine, Chavez a eu comme modèles deux militaires arrivés au pouvoir en 1968 dans leurs pays respectifs, par un coup d'Etat : Omar Torrijos, homme fort du Panama, qui réussit la prouesse d'obtenir la rétrocession du Canal occupé par les Etats-Unis depuis le début du XXè siècle, et Juan Velasco Alvaro au Pérou, qui réalisa une importante réforme agraire en faveur des petits paysans.

«Très intelligemment, il prit la décision une fois élu de s'appuyer sur une nouvelle Constitution, qui émanerait d'une Assemblée Nationale Constituante, comme aux premières heures de la Révolution française. »

Arrêté après son coup d'État, Chavez, très populaire, fut remis en liberté en 1994 avec l'élection de Rafael Caldera, ce dernier cherchant surtout à calmer ses alliés de gauche au pouvoir. Rien ne pourra alors plus arrêter Hugo Chavez vers son ascension au sommet de l'Etat ; troquant les armes pour les urnes, il se lance en campagne et le 6 décembre 1998, il gagne les élections présidentielles avec plus de 56% des voix !

Chavez, un «payaso» (un clown)?

De nombreux opposants déclarés au chavisme et les principaux médias occidentaux leur servant de relais, passaient leur temps à répandre de la désinformation sur Chavez (le Journal de France 2 avait ainsi fin 2012 annoncé 80% de pauvres au Vénézuéla, reconnaissant ensuite qu'en réalité sous Chavez ils étaient passés de près de 50%, à presque un quart de la population), quand ils ne cherchaient pas à le ringardiser, pour discréditer son discours et le sérieux de son projet social: le terme «payaso» (clown) était ainsi souvent utilisé, pour parler de Chavez.

Mais Chavez n'était pas là pour jouer, surtout quand on connaît le contexte social, historique et politique de l' Amérique latine et des Caraïbes considérées par les Etats-Unis comme leur cour arrière (cf. Doctrine Monroe et occupations durant la première moitié du XXè siècle, puis après 1950 invasion ratée de Cuba, coups d'Etat au Guatemala, au Chili et Opération Condor, etc.).

Très intelligemment, il prit la décision une fois élu de s'appuyer sur une nouvelle Constitution, qui émanerait d'une Assemblée Nationale Constituante, comme aux premières heures de la Révolution française. Son Pôle Patriote remporta 120 des 128 sièges, et dans la foulée, il remit en jeu sa fonction de chef de l'Etat, en convoquant d'autres élections présidentielles pour début 2000, qu'il remporta dans un fauteuil.

Ceux qui l'accusent donc d'avoir confisqué le pouvoir ou d'être un antidémocrate, sont des mauvais perdants: au contraire, Chavez a eu l'habileté et le courage politique d'organiser régulièrement des élections pour, en prenant le risque de les perdre, gagner davantage en marge de manœuvre, afin de se donner les moyens d'une vraie politique de changement, en profondeur, par une évolution constante de la Constitution. Il put ainsi disposer d'un levier en matière de politique économique, sociale et d'administration publique, qui ferait pâlir non pas d'envie mais de peur nos actuels dirigeants préférant se soumettre à la finance, plutôt que de l'affronter comme l'avait pourtant esquissé sans y croire lui-même, le candidat Hollande.

Et alors que notre gouvernement se refuse à nationaliser (à l'exception

de Montebourg) même partiellement comme l'a fait le président des Etats-Unis sauvant ainsi General Motors tout en permettant à l'entreprise d'entrer dans une nouvelle phase de modernisation (notre capitalisme français ne se risque à rien), le gouvernement bolivarien le fit pour des secteurs clés comme le pétrole, l'électricité, la construction, la sidérurgie, les banques et télécommunications, faisant hurler de douleur les grands capitalistes qui n'oublièrent cependant pas de négocier une compensation... Le Vénézuéla et l'Argentine rompirent leurs relations avec le FMI, qui leur attribua pour 2013 la plus mauvaise note en terme de croissance, tandis que l'Europe qui était censée se construire sur une indépendance vis-à-vis des Etats-Unis en se basant sur son modèle social de Bien-Etre, n'en finit pas de subir le diktat de cette instance basée à Washinghton, sans réagir.

Résultats en 14 ans de chavisme : la pauvreté, la mortalité infantile et l'analphabétisme ont été réduits de moitié, la malnutrition qui frappait 15% de la population, a été éradiquée, les missions avec l'envoi de médecins cubains et la scolarisation dans les quartiers pauvres ultraviolents ont sauvé et formé toute une génération. Tout cela explique certainement le soutien indéfectible des classes pauvres au «Comandante», eux qui n'avaient jamais vraiment bénéficié de la rente pétrolière... Hugo Chavez survécut à un coup d'Etat en 2002, grâce à l'appui du peuple et de l'armée restés fidèles, l'amenant ensuite à durcir le ton contre les médias lui étant hostiles, souvent manipulés ou directement au service des multinationales.

Et sur le plan international, notamment en terme d'intégration des Amériques sans les USA ou le Canada, il a été à l'origine de la création de l'Alliance Bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA), de l'Unasur (Union des Nations d'Amérique du Sud) qui a permis au Vénézuéla et à la Colombie d'enterrer la hache de guerre en dehors de toute ingérence étasunienne, pour œuvrer utilement à leur développement économique mutuel (en tentant de régler ensemble dans un deuxième temps, la question de la paix avec la guérilla des FARC); il a aussi renforcé le Mercosur et a fondé en 2011 la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.
Cela n'a été rendu possible que grâce aux succès successifs de candidats progressistes en Bolivie, en Equateur, au Paraguay, en Uruguay, appuyés par Chavez, qui vinrent s'ajouter à d'autres gauches triomphantes au Brésil (Lula), au Salvador, au kichnerisme d'Argentine, au Honduras dont le président passa de libéral à chaviste (ce qui lui valut d'être renversé par un coup d'Etat orchestré depuis les USA en 2009), etc.

Tout cela peut paraitre anodin vu de l'extérieur, mais c'est une conquête qui était encore impensable au début des années 1990: en 20 ans, ces Amériques ont basculé massivement à gauche, en s'éloignant un peu plus des USA. Mes amis du Guatemala ou du Chili qui virent d'un mauvais oeil l'arrivée d'un militaire au pouvoir au Vénézuéla en 1999 (ils ont souffert de militaires à la tête de l'Etat, sanguinaires voire génocidaires), changèrent rapidement de position lorsqu'ils constatèrent les avancées sans précédent en terme social et d'indépendance réelle de l'Amérique latine et des Caraïbes, emmenées sous l'impulsion de Chavez!

Enfin, Hugo Chavez appuya de nombreux pauvres, mouvements et artistes engagés en Afrique, dans les Caraïbes et aux Etats-Unis (l'acteur afroaméricain de l'Arme fatale, Danny Glover, s'est ainsi vu financer son film sur le libérateur d'Haïti, Toussaint Louverture), fournissant même du pétrole dans les quartiers pauvres de 16 Etats

Nicolas Maduro, successeur de Hugo Chavez à la présidence de la République Bolivarienne du Venezuela photo officielle

« Nous sommes tous Chavez ! » C'est ce que les puissants, ne comprennent pas.

US, en partenariat avec Joseph Kennedy (petit-neveu de JFK), à des familles sans le sou qui auraient dû sinon se priver de chauffage en hiver. Il intégra des îles des Petites Antilles proches de nos colonies, comme Sainte-Lucie, la Dominique, les Grenadines, au sein de l'ALBA, et après le tremblement de terre dévastateur de 2010 en Haïti, il envoya du pétrole avec des taux de remboursement si faibles sur plusieurs décennies, que cela peut être considéré comme un cadeau.

Et maintenant, le chavisme, sans Chavez?

A n'en pas douter, Chavez était un exceptionnel communiquant. Depuis sa tentative de coup d'Etat en 1992, jusqu'à ses campagnes pour la réelection, et ses émissions fleuves télévisées, il a été en phase directe avec le peuple. Comment? Non seulement par une politique sociale sans précédent, mais aussi par un talent de charmeur hors pair, qui amena le grand réalisateur Oliver Stone à lui consacrer un film documentaire. Son humour était doublé d'une gestuelle sans pareille, souvent religieuse, voire mystique, cf. lorsqu'il se «signa» à la tribune de l'ONU en faisant allusion «au Diable» qui y aurait laissé selon Chavez une odeur de souffre, image qui fit le tour du monde et emporta l'adhésion des opprimés, face au géant impérialiste. En un geste, en un mot, il ridiculisait l'adversaire, mais aussi gagnait la conscience des faibles qu'il représentait de fait devant les instances internationales. Par exemple lorqu'il lutta contre l'ALCA (accord de libre échange des Amériques, servant d'abord les intérêts des USA, auquel il opposa l'ALBA), il commençait ses discours publics par «Al CA, Al CA... AL CA-RAJO» . Ainsi, le «petit» peuple, les « exclus » revenus soudainement au devant de la scène, accédaient directement, sans détour, à la critique et l'intention politique emmenées par leur leader avec lequel ils fusionnaient, quand dans le même temps, les politiciens à court d'arguments l'accusant de populisme ou de n'être qu'un clown, étaient rejetés. « Nous sommes tous Chavez ! » C'est ce que les puissants, ne comprennent pas…
Enfin, ceux qui voyaient en lui un confiscateur de la démocratie voire de la révolution dès lors qu'il avait obtenu de pouvoir se représenter sans cesse (il n'a perdu qu'une élection et en a respecté scrupuleusement le résultat), n'ont pas eu la délicatesse de souligner le fait suivant: alors qu'il se savait probablement condamné par le cancer, il désigna en public son successeur de façon aussi nette que la «luna llena» (pleine lune), Nicolas Maduro, le chauffeur de bus, l'homme du peuple, le syndicaliste devenu son ministre des affaires étrangères, fin négociateur sur les dossiers techniques et sensibles, pour être le candidat de «l'officialisme», au cas où… Pour perpétuer la Révolution bolivarienne, après lui, après Chavez!

En avril 2013, Nicolas Maduro a été élu d'extrême justesse, ce qui a revigoré l'opposition, prête à tout avec l'appui de la CIA, pour renverser la révolution, notamment en cherchant à diviser davantage qu'il ne l'est le chavisme, entre le président de l'Assemblée le militaire Diosdado Cabello, et le nouveau chef de l'Etat. La récente explosion d'une raffinerie, participe de cette déstabilisation du pays. Mais Maduro est un fin stratège (les accords et instances d'intégration régionale consolidés sous Chavez, l'ont été en partie grâce à Maduro et sa maîtrise des dossiers, ainsi que le rapprochement avec le Brésil, l'Argentine, la Chine, la Russie, l'Iran, etc.), et personne n'a intérêt dans le camp chaviste, vu la situation délicate que traverse le pays d'un point de vue politique et économique (forte inflation) de trop se disputer, au risque de tout perdre...

Nicolas Rey

Universités Européennes pour l'Égalité contre le racisme

Les 5, 6 et 7 décembre 2013

Unis pour l'égalité

Retrouvez les Maisons des Potes et les associations antiracistes européennes à Paris les 5, 6 et 7 décembre.

Fédération nationale des Maisons des Potes

Ensemble, étudions comment peser en faveur de l'égalité contre le racisme à l'occasion des élections européennes du printemps 2014.

inscrivez-vous sur www.maisondespotes.fr

Tour de France et d'Europe
Faire de l'Égalité une Réalité

Du 7 octobre au 7 décembre 2013

Venez participer !

Fédération nationale des Maisons des Potes

Metz :	07/10	Vénissieux :	22/10	Le Mans :	11/11				
Luxembourg :	08/10	Privas :	23/10	Tours & Poitiers :	12/11				
Lunéville :	08/10	Grenoble :	24/10	Nantes :	13/11				
Strasbourg :	09/10	Turin :	25/10	St Brieuc :	14/11				
Francfort :	10/10			Rennes :	15/11				
Mulhouse :	11/10	Montpellier :	28/10						
		Marseille :	29&30/10	Caen :	18/11	Bruxelles :	28/11	Les Ulis :	03/12
Lure :	14/10	Toulon :	31/10	Elbeuf :	19/11	Londres :	29/11	Grigny :	03/12
Besançon :	15/10			Le Havre :	20/11			Créteil :	04/12
Lons-le-saunier :	16/10	Narbonne :	04/11	Evreux :	21/11	Epinay s/Seine :	01/12	Fontenay :	04/12
Nancy :	17&18/10	Barcelone :	05&06/11			Aubervilliers :	01/12		
		Toulouse :	07/11	Creil & Amiens:	25/11	Saint-Denis :	01/12	Paris :	5, 6 et 7/12
Dijon :	21/10	Bordeaux :	08/11	Douai :	26/11	Cergy :	02/12		
Lyon :	22/10			Roubaix :	27/11	Nanterre :	02/12		

Les Maisons des Potes se mobilisent à travers toute la France pour poursuivre le combat de la Marche pour l'Égalité et contre le Racisme.